

# La légalisation de l'avortement pendant la Révolution espagnole

Suivi de  
Les anarchosyndicalistes et la vasectomie  
dans les années 1930



ÉDITIONS

**CNT** AIT

Pour recevoir un exemplaire de notre journal, *Anarchosyndicalisme !*, envoyez vos coordonnées à notre local toulousain au CNT-AIT ; 7, Rue Saint-Rémésy, 31000 Toulouse

Autres coordonnées: Tel: 05 61 52 86 48  
Courriel: [contact@cntaitoulouse.lautre.net](mailto:contact@cntaitoulouse.lautre.net)  
Site Web: [www.cntaitoulouse.lautre.net](http://www.cntaitoulouse.lautre.net) / [www.cnt-ait-.info](http://www.cnt-ait-.info)  
Facebook : CNT-AIT - Toulouse

Quelques autres adresses de contacts :

**Paris-banlieue** : [contact@cnt-ait.info](mailto:contact@cnt-ait.info)  
**La Rochelle** : [cnt17@cnt-ait.info](mailto:cnt17@cnt-ait.info)  
**Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot, Quercy** : [montauban@cnt-ait.info](mailto:montauban@cnt-ait.info)  
**Landes** : [interco.landés@free.fr](mailto:interco.landés@free.fr)  
**Ariège** : contacter [contact@cntaitoulouse.lautre.net](mailto:contact@cntaitoulouse.lautre.net)  
**Bretagne** : [initiative.redon@cnt-ait.info](mailto:initiative.redon@cnt-ait.info)  
**Allier** : [initiative.03@cnt-ait.info](mailto:initiative.03@cnt-ait.info)

Pour nous rencontrer, pour préparer la Révolution, si vous avez un problème lié à votre emploi ou pour vous tenir au courant des luttes en cours, notre local – 7 rue St Rémésy, Toulouse, près de la Place des Carmes - est ouvert au public pour une permanence tous les samedis de 17:00 à 19:00

Vous pouvez également nous retrouver lors de tables de presse tous les dimanches aux allées Jules Guesdes de 10:30 à 11:30 et au marché de Saint-Aubin de 12:00 à 13:00.

A Montauban également avec les tables de presse, le samedi, 10h30 à 12h, au marché du Jardin des plantes.

D'autres brochures sont disponibles sur notre site internet.

Il est possible de les obtenir en version papier, contactez-nous par mail ou par courrier.

Elles sont également disponibles au local, lors des permanences ou lors des tables de presse.

# Table des matières

INTRODUCTION : .....	1
Histoire de la légalisation de l'avortement pendant le Révolution espagnole de 1936 .....	5
Y a-t-il eu des avortements légaux en Espagne pendant la Révolution ? Les entraves des médecins à la mise en place du Décret de 1936.....	15
Décret de la réforme de l'avortement approuvé en 1936 par la Generalitat de Catalogne .....	17
Sexologie populaire : l'œuvre de vulgarisation scientifique des anarchistes espagnols.....	21
Les anarchosindicalistes et la vasectomie dans les années 1930 : réseaux internationaux, pratique et débats .....	33
Le mouvement eugéniste sans l'état : l'engagement des anarchistes catalans avec l'eugénisme .....	90

Mots clés : avortement, légalisation, IVG, Espagne, Catalogne, 1936, Révolution espagnole, guerre civile espagnole, Federica Montseny, Félix Martí Ibáñez, Pierre Ramus, Norbert Bartosek, Aristide Lapeyre, stérilisation, bordeaux, 1935, 1936, vasectomie, néo-malthusianisme, eugénisme, Hygia

## INTRODUCTION:

**T**out a été écrit - ou presque – sur la Révolution espagnole, réponse populaire contre le coup d'état militaro-fasciste de Franco le 19 juillet 1936. Ce bref épisode de l'Histoire de l'Humanité a atteint dans les petits cercles militants le statut de légende, dorée ou noire selon que l'on se place du côté anarchiste ou pas. Parmi les faits constitutifs de cette légende, la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, la première en Europe<sup>1</sup>, la plus libérale qui ait jamais existé.

Mais que sait-on réellement de la façon dont ce progrès social a pu être mis en place ? Quel a été le rôle de la « ministre anarchiste » Federica Montseny ? L'IVG était-il limité à la Catalogne ou a-t-il été étendu à toute l'Espagne ? Comment a réagi le corps médical ? Cette mesure s'inscrivait elle dans une politique plus large en matière de sexualité et de maîtrise de leur reproduction par les femmes ?

Pour essayer de répondre à ces questions, nous avons traduit en français (pour la première fois à notre connaissance) le texte du fameux décret du 25 décembre 1936 de la Généralité de Catalogne. Nous lui avons adjoint des textes basés sur des textes militants ou des traductions inédites d'articles d'historiens ou pour éclairer la question.

Il apparaît que si l'avortement fut bien légalisé en Catalogne, à l'initiative du Dr Félix Martí Ibáñez, âme de la politique sanitaire de la CNT-AIT qui fut portée par Federica Montseny, cette dernière ne pût l'étendre à toute l'Espagne. Elle fut empêchée par l'opposition du Parti Socialiste, qui n'y était pas favorable et qui ne voulait pas s'affronter à la bourgeoisie républicaine. D'ailleurs le gouvernement de Front populaire annula le décret dès que les anarchistes eurent quitté le gouvernement catalan après les événements de Mai 1937. L'opposition à la mise en œuvre de l'avortement en Catalogne vint aussi souvent des médecins, qui essayèrent de l'entraver pendant le court laps de temps où il fut autorisé.

Une fois la part de légende séparée de la réalité historique, il n'en demeure pas moins que la mise en place de la légalisation de l'avortement en Catalogne est remarquable par le moment où elle se déroule : promouvoir le contrôle des naissances en plein conflit, c'était prendre le contrepied des politiques natalistes qui accompagnent habituellement les périodes de guerre. Cela indique que les anarchistes donnaient la priorité à l'œuvre créatrice de la Révolution face à l'œuvre destructrice de la Guerre, ou du moins qu'ils n'entendaient pas abdiquer leur idéal révolutionnaire devant les impératifs guerriers, et qu'ils entendaient bien qu'une partie des moyens médicaux soient orientées vers les besoins civils et en premier

---

<sup>1</sup> L'URSS l'avait formellement dépénalisé (mais pas autorisé) en 1920, en le conditionnant à de nombreuses restrictions. Il fut interdit par un décret du 27 juillet 1936.

les femmes, alors que les autres membres du Front Populaire (communistes, socialistes et républicains) exigeaient que l'intégralité des ressources médicales et sanitaires soient consacrées exclusivement à la médecine de guerre.<sup>2</sup>

Malgré les circonstances, les anarchistes conservaient leur capacité de se projeter dans l'après-guerre et mettaient en place - sans attendre une hypothétique « période de transition » - les mesures révolutionnaires nécessaires pour la transformation radicale de la société, y compris dans ses aspects culturels les plus profonds.

Néanmoins, le programme anarchiste en matière de sexualité et reproduction n'était pas apparu par génération spontanée le 19 juillet 1936. La légalisation de l'avortement en Catalogne, n'était que l'aboutissement d'une action de propagande idéologique menée inlassablement depuis 30 ans, non sans discussions ni mêmes polémiques. En effet, le mot « prolétaire » signifie étymologiquement « les pauvres qui n'ont d'autre richesse que leurs enfants ». Ainsi, la question de la sexualité et de la reproduction - tant dans ses aspects quantitatifs que qualitatifs - est centrale pour toute organisation qui se veut prolétarienne comme le fut la CNT-AIT, l'organisation anarchosyndicaliste espagnole. Ainsi, de 1923 à 1937, l'âge d'or de l'anarchisme en Espagne, la maternité volontaire et consciente est l'un des objectifs fondamentaux des anarchistes pour accéder à une nouvelle morale sexuelle, où les femmes peuvent décider de leur propre corps et de leur procréation. Pour cela, le contenu de la première étape du néo-malthusianisme a été repris et exprimé comme l'idéal social des revues militantes de vulgarisations scientifiques et médicales comme *Generación Consciente* et *Estudios*. Ce mouvement culturel englobait les postulats éthiques démographiques du néo-malthusianisme comme moyen d'éviter les grossesses non désirées en y ajoutant ses objectifs supérieurs, les aspects économique-sociaux (et même environnementaux) et ses objectifs pacifistes, en plus de la maternité choisie et de la libération intégrale des femmes.

Si la propagande des anarchosyndicalistes espagnols pour le contrôle des naissances et pour l'avortement est bien connue, celle en faveur de la vasectomie l'est moins. Or le lien entre néo-malthusianisme anarchiste et féminisme apparaît aussi dans le fait que les anarchistes espagnols ont fait connaître au grand public un moyen contraceptif comme la vasectomie chez l'homme, alors qu'ils déconseillaient la ligature des trompes chez la femme, intervention risquée pour sa santé.

---

<sup>2</sup> Ainsi cette déclaration d'un médecin de la CNT-AIT de Valence (Emilio Navarro Beltrán ?) parue dans un rapport pour le Congrès National de la santé de la CNT-AIT sur l'état des services de santé : «*Les meilleurs [médecins] d'un point de vue social, [les communistes] les ont utilisés pour la guerre et les ont volé à la révolution* » ; in « La responsabilité de la classe médicale à l'heure actuelle ». [1937]. D.6.1 c.1. Archives de la Province de Valencia.

Pour les anarchosindicalistes, la responsabilité de la contraception ne reposait par que sur les épaules des femmes ; mettant leurs idées en pratique, dans les années 1920-1930, la vasectomie se répand à travers les réseaux anarchistes (et notamment ceux de l'AIT). La vasectomie illustre bien comment le néo-malthusianisme en Espagne a atteint les classes populaires en raison de leurs propres demandes et besoins, sans le soutien de la classe médicale en général. Cette pratique clandestine à l'initiative de médecins engagés et de militants néo-malthusiens, peut être observée comme une expérience d'insubordination face à la tentative d'un contrôle médical sur le corps.

Cette question du contrôle de notre corps et de notre reproduction, est toujours d'actualité. Les expériences historiques passées exposées ici peuvent nous aider à éclairer notre présent, et notamment nous amener à réfléchir sur les moyens de résistance aux projets du transhumanisme, ce courant de pensée porté notamment par les PDG à la tête des grandes sociétés du numérique, qui tend à un projet eugéniste négatif ne disant pas son nom, et qui cherche à déposséder l'individu du contrôle de son propre corps au profit de prothèses technologiques.

Bonne lecture !



**Las viejas sombras**

CATALUÑA ha incorporado hace muy poco a su organización sanitaria una reforma fundamental: la legalización del aborto. Este tema una vieja clandestina en los sentimientos españoles. Su práctica iba unida a una serie de estampas sombrías: curanderismo, mercantilismo, drama.

Por las cadenas que pesan sobre la vida amorosa en España, amor, delito y dolor se fundían muchas veces. Había madres que morían por la torpeza de maricabas abortivas realizadas sin garantía y sin escrúpulo. Era trágica la cifra de infanticidios, por el odio al hijo no deseado, por el temor a la sanción de la sociedad. Muchas mujeres veían ensombrecida su vida por el hijo que es el recuerdo de una página que se quisiera olvidar.

Venían los hijos a hogares sin pan y a padres no unidos ya por el cariño.

Este chiquitín es como el símbolo de esa infancia sana, alegre y feliz, que buscan las nuevas leyes eugénicas...

El aborto legal puede hacer mucho menor todo este drama. Será una herida de muerte para el curanderismo, para la trágica clandestinidad en que hasta ahora venía practicándose el aborto. Y será una excelente medida para el mejoramiento de la raza: no deberán nacer hijos tarados, condenados de antemano a una vida de infierno, a una vida que muchas veces les hará maldecir a los que se la dieron.

Cataluña, en esa gran inquietud social y renovadora que llena hoy su vida, ha legalizado el aborto. Con ello persigue un objetivo de alta calidad social y humana.

**La legalidad del aborto en otros países**

Como es sabido, la interrupción legal del embarazo tiene antecedentes en otros países. Hace veinte años, por ejemplo, la República federal suiza, tras luchas y polémicas enconadas, incorporó a su legislación la autorización para practicar el aborto, siempre que lo fuera por un médico titular, con el consentimiento de la embarazada y por razones terapéuticas o morales.

Checoslovaquia, hace doce años, fué más adelante, autorizando el derecho al aborto con fines restrictivos de maternidad. El Japón, en 1929, autorizó no sólo el aborto, sino la limitación consciente de la natalidad. Y bien conocida es la atención que Rusia ha venido prestando a este problema. En su Código de 1926 amplía el área de tolerancia del aborto.

Ahora, Cataluña da en este aspecto de renovación un nuevo paso más audaz al establecer la libertad en el aborto antes de los tres meses de embarazo—por el peligro que puede haber al practicarlo en fecha más avanzada—, y siempre que la madre lo solicite y su estado de salud permita garantizar el éxito en la intervención.

*En Catalogne existe déjà l'avortement légal  
Reportage de 4 pages paru dans Mundo Gráfico du 12 mai 1937*



# HISTOIRE DE LA LEGALISATION DE L'AVORTEMENT PENDANT LE REVOLUTION ESPAGNOLE DE 1936

Juan Gérvas, Médecin généraliste retraité, Equipe CESCA (Madrid, España) <sup>3</sup>

## De l'infanticide à l'avortement

Pendant des centaines de millénaires, le contrôle des naissances a été imposé par la nature, avec la faim et les maladies infectieuses. Lorsqu'il y avait trop d'enfants, l'infanticide était pratiqué, directement ou indirectement, avec peu de soin et d'attention. On pratiquait l'avortement volontaire avec diverses herbes ou avec des moyens mécaniques brutaux qui mettaient en danger la vie des femmes. À la fin du XIXe siècle, l'Église catholique interdit l'avortement volontaire.

La lutte pour le droit à l'avortement a commencé à partir de positions très différentes; d'une part, par des personnes aux préoccupations sociales et féministes qui, face à la réalité de l'avortement désespéré, ont préféré une procédure légale n'impliquant pas la mort de la femme. De l'autre, nous trouvons les courants eugénésiques<sup>4</sup> et néo-malthusiens de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, qui considéraient la reproduction aveugle comme un problème, soit parce que se reproduisaient des éléments sociaux peu recommandables, soit parce qu'en général il y avait une reproduction excessive, qui conduirait à une crise des ressources.

Une évolution intéressante a été celle des mouvements néo-malthusiens anarchistes du début du XXe siècle, qui ont renversé une idéologie purement conservatrice (le malthusianisme) pour la mettre au service de la classe ouvrière. «Le néo-malthusianisme de ces années [...] était un mouvement proto-écologique, anticapitaliste et féministe de premier ordre [...]; c'était un mouvement révolutionnaire face à la réalité socio-politique et économique de l'Espagne et de l'Italie, dans ce qu'il avait

---

<sup>3</sup> Texte réécrit à partir d'une traduction d'un article qui fait partie d'un texte de Pedro Gérvas ("L'avortement en Espagne. Première législation. *Le décret de la Generalitat de Catalunya* sur l'interruption artificielle de la grossesse, 1936 »), daté de novembre 2015, pour le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »(MEEF), Séminaire « Histoire de la pensée féministe en Espagne », avec le professeur Mercedes Yusta Rodrigo, Université Paris 8. Les parties entre crochets [ ] sont des ajouts au texte initial

<sup>4</sup>NdT : j'ai choisi d'utiliser le terme "eugénésique" (plutôt qu'eugénisme positif comme il est parfois décrit) pour différencier ce courant de « l'eugénisme négatif », lequel est la base des théories racistes et racialistes notamment nazis, avec lequel il n'entretient aucun lien.

consciemment choisi de limiter le taux de natalité des travailleurs »<sup>5</sup>. La propagande de ces théories pénétrait le prolétariat urbain, bien que les difficultés à se procurer des moyens contraceptifs rendent difficile le passage à une application générale. Le soutien que des intellectuels éminents comme Gregorio Marañón ont donné aux mouvements hygiénistes / néo-malthusiens leur donna une patine de respectabilité.

## L'Espagne des années 1930

Avec l'arrivée de la démocratie en Espagne en 1931 [chute de la Monarchie et déclaration de la Seconde République], des mouvements progressistes de toutes sortes ont pu étendre leur action sociale, ce qui a conduit à une large diffusion des informations sur l'hygiène sexuelle et même des moyens contraceptifs tels que les coupes vaginales. Le débat sur l'avortement n'était pas généralisé mais limité aux seuls médecins et, bien que les anarchistes le considérèrent comme un outil d'émancipation, leur approche était plutôt centrée sur la contraception.

Lorsque l'armée fractionnelle franquiste fasciste exécuta son coup d'État contre la république et le Front Populaire, la nuit du 17 au 18 juillet 1936, les organisations ouvrières et les partis de gauche réagirent pour défendre la [Liberté et] la République. Après les premiers moments de confusion et de lutte, avec la stabilisation de la situation et le début de la guerre civile, les institutions de l'État républicain durent s'appuyer sur ces organisations politiques pour la gestion d'une partie de leurs fonctions. Mais dans certains cas le Gouvernement fut simplement submergé par l'action politique des milices révolutionnaires. Celles-ci, notamment les anarchistes regroupés au sein de la CNT-AIT<sup>6</sup>, décidèrent de mener la révolution sociale parallèlement à l'effort de guerre. Dans le cas spécifique de Barcelone, où la CNT-AIT était particulièrement forte, il y a eu un remplacement *de facto* des institutions de la *Generalitat* [le gouvernement Catalan] par les forces anarchistes. A partir de septembre 1936, la CNT fut intégrée au gouvernement de la Catalogne, en même temps que celui de la République. Cela a permis aux anarchistes, dans les domaines dans lesquels ils étaient impliqués, d'appliquer leurs idées en utilisant la structure étatique. Ainsi, cinq conseillers de la CNT-AIT ont rejoint le gouvernement de la *Generalitat* en tant que responsables de la santé, en même temps que des ministres

---

<sup>5</sup> Eduard Masjuan: Procreación consciente y discurso ambientalista: anarquismo y neomalthusianismo en España e Italia, 1900-1936. *Naturaleza y conflicto social* (2002).

<sup>6</sup> La Confédération Nationale du Travail (*Confederación Nacional del Trabajo*) est un syndicat anarchiste fondé en 1910 et dont les origines remontent à la Première Internationale et 1870. L'AIT (Association Internationale des Travailleurs) est l'alliance Internationale des anarchosyndicalistes, fondée à Berlin en 1922, et dont sont toujours membres actuellement tant la CNT-AIT espagnole que la CNT-AIT française.

cénétistes ont été nommés au gouvernement espagnol de Largo Caballero (PSOE, Parti Socialiste) en septembre 1936.

## Félix Martí Ibáñez



Le responsable sanitaire anarchiste était le médecin de la CNT-AIT, Félix Martí Ibáñez, né en 1911, à Carthagène (Murcie). Martí venait d'une famille valencienne de la classe moyenne supérieure, son père était éducateur et sa mère pédagogue<sup>7</sup>.

À Barcelone, il passa son bac puis étudia la médecine, qu'il termina à l'âge de 19 ans. Plus tard, en 1933, il s'installa à Madrid, où il fut fortement influencé par Gregorio Marañón et par José Ortega y Gasset. En 1934, il présenta sa thèse de doctorat sur « *l'Histoire de la psychologie et physiologie mystiques de l'Inde. ; Études de psychologie religieuse* ».

Puis il retourna à Barcelone, où il combina sa propre consultation en cabinet avec le travail pour les militants de la CNT-AIT regroupés dans une coopérative de soins de santé.

Il réalisa également un travail important de diffusion de l'idéologie néo-malthusienne et eugénésique, en relation dans son cas également avec son intérêt pour les maladies mentales. Ainsi, il était en charge de la rubrique de la santé du magazine valencien *Estudios*, une publication libertaire à la pointe dans la diffusion des connaissances sur la santé sexuelle et le contrôle des naissances<sup>8</sup>. IL fut aussi à l'origine de la revue *Higia*, magazine féminin et des professionnels de secteur paramédical. Avec le début de la guerre, il participe activement à l'organisation des services médicaux associés à la CNT-AIT, ainsi qu'à l'ensemble de la structure révolutionnaire.

## Le Décret sur l'interruption artificielle de grossesse

En septembre 1936, Félix Martí Ibáñez fut nommé Directeur de la Santé Publique et des Services Sociaux du gouvernement catalan et, en même temps, Sous-secrétaire général du ministère de la Santé de la République, poste qu'il n'accepte pas. De son poste catalan, il se battit pour que la structure de la *Generalitat* applique les politiques de santé dans une perspective anarchiste. L'initiative la plus importante

---

<sup>7</sup> [https://es.wikipedia.org/wiki/Félix\\_Martí\\_Ibáñez](https://es.wikipedia.org/wiki/Félix_Martí_Ibáñez)

<sup>8</sup> Josep Lluís Ausín i Hervella y Josep María Calbert i Camarasa: *Félix Martí Ibáñez i l'Institut de Medicina Pràctica (1931-1938)*. Gimbrat 2000, 34, 181-198.

et la plus connue est le décret sur l'interruption artificielle de la grossesse, approuvé le 25 décembre 1936, publié au Journal officiel de la *Generalitat de Catalunya* le 9 janvier 1937. (Le texte accordait un délai de 15 jours pour l'organisation des services en vue de son application)<sup>9</sup>.

*Extrait du Journal officiel de la Generalitat de Catalunya du 9 janvier 1937*

114 <span style="float: right;">Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya. — Núm. 9. — Dissabte, 9 gener 1937</span>		
<p>Control que tenen de les signaturas amb el patró, que són publicades en compliment de l'art. 5.<sup>è</sup> de l'Orde del 31 d'octubre del 1936. — Pàg. 125.</p> <p><b>Departament de Sanitat i Assistència Social</b></p> <p>DIRECCIÓ dels SERVIS DE VERIFICACIÓ</p> <p>CIRCULAR dictant disposicions encaminades a evitar frau i enganys en l'elaboració d'embotits i altres conserves de carn. — Pàg. 126.</p> <p>CIRCULAR declarant l'existència de lobre alton en el terme municipal de Corvià de Ter. — Pàg. 126.</p>	<p><b>Departament de Treball i Obres Públiques</b></p> <p><b>TERRALÍ</b></p> <p>RECURSOS de Jutjats Mixtos de Catalunya. — Pàg. 126.</p> <p><b>OBRES PÚBLIQUES</b></p> <p><b>DEMARCACIÓ DE TARRAGONA</b></p> <p>PROMISSIÓ de circulació d'automòbils llicenciats durant el mes de desembre del 1936. — Pàg. 126.</p> <p>TRANSACCIONS d'automòbils diligenciades durant el mes de desembre del 1936. — Pàgs. 126 i 127.</p>	<p><b>Administració Municipal</b></p> <p>RECURSOS, EXTRACTES D'ACORDS, ETC., d'AJUNTAMENTS de Catalunya. — Pàgs. 126 i 127.</p> <p><b>Administració de Justícia</b></p> <p>RECURSOS de Jutjats de Primera Instància i Instrucció de Catalunya. — Pàgs. 128.</p> <p>RECURSOS de Jutjats Populars Locals de Catalunya. — Pàg. 128.</p> <p><b>JUSTÍCIA MILITAR</b></p> <p>REQUISICIONS de diversos Jutjats. — Pàg. 128.</p>
<p style="text-align: center;"><b>PRESIDÈNCIA</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DÉCRET</b></p> <p>La reforma eugènica que representa una de les majors conquestes revolucionàries en Sanitat, comença el seu pla d'acció mitjançant la incorporació a la legislació sanitària d'un fet fins avui efectuat lluny de tot control científic,</p>	<p>familiars o propers puguin presentar després reclamació respecte al resultat de la intervenció.</p> <p>Art. 4.<sup>è</sup> No s'electuarà la interrupció de l'embaràs en els casos que ultrapassin dels tres mesos d'aquell, a no ésser que existeixi justificació terapèutica.</p> <p>Art. 5.<sup>è</sup> No es permetrà a la mateixa dona la interrupció de l'embaràs, més d'una vegada a l'any, si no existeix</p>	<p>de l'embaràs, practicar aquesta intervenció, quan ho solliciti l'embarassada i ho aprovi el Consell responsable de la Sala on la qual hagi d'electuar-se l'avortament.</p> <p>Art. 6.<sup>è</sup> El Conseller de Sanitat i Assistència Social estarà autoritzat per nomenar un delegat responsable a cada Sala o Dispensari destinat a la interrupció de l'embaràs, el qual tindrà una</p>

Il est intéressant de noter ce que Martí Ibáñez commenta au sujet du Décret: «*Et comme toute réforme eugénésique doit placer au centre la mère et l'enfant, c'est là que nous avons commencé, en établissant dans le décret susmentionné la liberté de pratiquer l'avortement, quelle que soit la cause qui le motive, effaçant ainsi le charlatanisme meurtrier et dotant le prolétariat d'un moyen scientifique et efficace de contrôler sa natalité, sans crainte des risques que cela pourrait lui apporter* »<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> <http://dogcrepublica.gencat.cat/pdf/republica/1937/19370009.pdf>

<sup>10</sup> Félix Martí Ibáñez: *En torno a la reforma eugénica del aborto*. Estudios, n°160, enero de 1937, 11-12.

De cette citation, on peut déduire plusieurs idées :

- 1) Martí Ibáñez avait une idée claire d'être à l'origine de cette initiative réglementaire ;
- 2) Il entendait ce décret comme le début d'un processus d'application de politiques eugénésiques ;
- 3) il n'a pas limité les causes de l'avortement;
- 4) il a souligné la limitation des naissances comme l'un des objectifs du décret ;
- 5) D'un point de vue rhétorique, il est clair que Martí Ibáñez a considéré le décret parmi les mesures révolutionnaires visant à l'émancipation du prolétariat ; et
- 6) Il recherchait la légitimité [réglementaire] pour empêcher la mort de femmes lors de pratiques d'avortement illégal.

Le texte du décret sur l'interruption artificielle de la grossesse indique une volonté d'intervention eugénésique générale sur la société et propose une idéologie pour la libération des femmes.

Martí Ibáñez développa ces points (notamment celui de l'avortement comme instrument d'émancipation du prolétariat) et mis en évidence la combinaison de l'avortement avec la création de centres dédiés à la diffusion des "moyens contraceptifs". On y perçoit clairement le désir de créer un ensemble de mesures visant à faciliter le choix reproductif des femmes<sup>11</sup>.

Martí Ibáñez poursuivra son travail en collaboration avec le gouvernement de la *Generalitat*, tant que les anarchistes y participeront; c'est-à-dire jusqu'aux événements de Mai 1937, lorsque la CNT fut expulsée des gouvernements central et catalan. Martí Ibáñez parti alors comme médecin sur le Front de l'Est où il fut blessé, puis participa à des rencontres internationales aux Etats-Unis et au Mexique. Il revint en Espagne alors que la défaite ne faisait plus de doute puis suivit les chemins de l'exil avec ses compagnons, en France puis aux États-Unis, où il fut professeur d'histoire de la médecine à New York<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Jaume Sobrequés: "*Cataluña tuvo durante la República la ley del aborto más progresista de Europa*". El País, 13 de febrero de 1983.

[http://elpais.com/diario/1983/02/13/espana/413938815\\_850215.html](http://elpais.com/diario/1983/02/13/espana/413938815_850215.html)

<sup>12</sup><http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1294140/pdf/jrsocmed00093-0051.pdf>  
9/75

## L'idéologie du décret sur l'interruption artificielle de la grossesse

Le texte du décret sur l'interruption artificielle de la grossesse indique un désir d'intervention eugénésique générale sur la société (bien que l'on ne sache pas clairement quelles seraient ces interventions), et propose une idéologie pour la libération des femmes.

Aucune restriction morale n'est opposable au droit à l'avortement, qui est présenté comme un fait de "catégorie biologique et sociale". On voit ainsi dans le texte les deux influences fondamentales déjà évoquées: le féminisme anarchiste et l'eugénisme / néo-malthusianiste. Comme le dit Marie Nash<sup>13</sup>, "La nouvelle réforme eugénésique de l'avortement" a répondu à une approche eugénésique, hygiénique [sic] et de classe".

D'un point de vue féministe, on peut souligner que, bien que cette législation fût très en avance [sur son époque] et qu'elle légitime l'autonomie totale des femmes, la légitimation de l'avortement est lié à la maternité, pour qu'elle soit heureuse et féconde. C'est une représentation du rôle des femmes dans la lutte pour le droit à l'avortement en Espagne, une lutte dans laquelle il n'y avait pratiquement pas de femmes et dans laquelle les points de vue étaient éminemment pratiques, et idéologiques uniquement du point de vue global anarchiste<sup>14</sup> et pas seulement celui de l'émancipation féminine.

---

<sup>13</sup> Mary Nash: *Género, cambio social y la problemática del aborto*, Historia Social No. 2 (Otoño, 1988), 19-35.

<sup>14</sup> [ « Cette idée est reflétée dans l'annonce des femmes sans cette annoncé des *Mujeres Libres* « À toutes les femmes libertaires » paru dans *Fragua Social* le 9 décembre 1936 à Valence: «*Nous sommes les pionnières d'une nouvelle société, celles d'entre nous qui doivent accoucher et guider les hommes de demain. Préparons-nous à l'imitation de la Grèce antique, amantes de la Beauté de l'Art et de la Nature, à avoir des enfants sains, sains de corps et d'esprit. Cultivons-nous nous même pour qu'il en soit ainsi. Cultivons-nous pour donner aux enfants des orientations de vie nouvelles et saines, lavées de toutes discordes, de fanatisme, de mensonges et de routines ... Un monde nouveau, riant, sain et beau; des hommes libres et forts sortiront de nos ventres...* » Cette annonce est intéressante en raison de la claire allusion à la responsabilité qu'implique le fait d'avoir des enfants. Amparo à cette date venait d'arriver à Valence, il n'est pas déraisonnable de penser qu'elle aurait pu l'écrire. L'opinion sur la maternité qui est apparue dans les publications de *Mujeres Libres* était celle d'un engagement évident envers la «*femme en tant que personne*», pas seulement en tant que mère. La position de Lucía Sánchez Saornil était que «*le concept de mère absorbe celui de femme; la fonction annulant l'individu* ». Elles ont insisté sur le fait que la maternité n'était pas quelque chose qui «*se produit de forme naturelle* » - à l'exception du fait biologique de l'accouchement. Elles pensaient que c'était un fait social et elles insistaient donc sur la préparation pour être de bonnes mères. Voir: Ackelsberg M. *Mujeres Libres*. op. cit., pp. 196-8. Elles ne firent pas campagne pour la contraception dans leur magazine et par rapport aux programmes d'alphabétisation, d'emploi, de maternité et d'éducation, ceux liés à la sexualité étaient assez limités » in

## L'application du décret d'interruption artificielle de la grossesse

[Dès la promulgation du décret, des réunions sont organisées pour en informer la population. Ainsi le Bulletin CNT-FAI d'Igualada du 13 mars 1937 rend compte de la conférence du Dr. J. Rodríguez sur le thème « *avortement et conception consciente* ».]

### **Ateneu Libertari**

El nostre assidu col·laborador, Dr. Rodríguez, el dissabte prop passat donà la segona de les seves conferències, descabdellant un tema d'interès. Tractà, "Abort i concepció conscient". Interessà moltíssim aquest tema de tesi atrevida. Demostrà amb paraula planera la necessitat de revolucionar la medicina actual per no estar a l'altura dels moments que el poble viu. Ens descriví gràficament, parts de la constitució del cos de la dona, i explicà quan el metge pot intervenir amb autoritat per abortar. Donà idees sobre tesis d'altres temps assenyalant-ne algunes que el mateix ús es cuidà de demostrar que eren errònies.

### **TREBALLADOR! Per una concepció conscient no deixis d'assistir-hi.**

Mais quel a été l'impact de cette législation ? Ce qui peut être dit se fonde sur les données conservées dans les quatre principaux hôpitaux de Catalogne et sur les estimations des professionnels de la santé. Cet aspect a été étudié en profondeur par Marie Nash<sup>15</sup>, et nous nous référons à ses données. Ainsi, on estime qu'au début du siècle dernier, il y avait un avortement clandestin pour sept ou huit naissances et, dans les années 1920, environ 20% des grossesses en Catalogne se sont soldées par un avortement provoqué.

La documentation disponible à l'hôpital de San Pau montre des chiffres très bas pour l'avortement volontaire et encadrée par le décret de 1936 sur l'IAG. Entre 1937 et 1938, seuls 15 avortements sur 281 documentés peuvent être considérés comme tels, ce qui signifie que «l'incidence de la nouvelle législation a été minime puisqu'elle n'a touché que 5% des avortements enregistrés pendant la période d'application du décret. Tout semble indiquer un niveau d'échec élevé dans la mise en œuvre de la réforme de l'avortement eugénésique »<sup>16</sup>. Bien que les données fournies par Félix Martí Ibáñez pour l'hôpital Clínic indiquent un plus grand nombre d'avortements (300 pour le mois de juin 1937), il est possible que les circonstances dans cet

---

Ética, anarquismo y sexualidad en Amparo Poch y Gascón, Concepción Gómez Cadenas, Madrid, 2017.]

<sup>15</sup> Mary Nash : *Género, cambio social...*, pp. 19-35

<sup>16</sup> Mary Nash : *Género, cambio social...*, p. 32. [NdT : cependant le Décret a été abrogé par la Generalitat dès le départ des anarchistes du Conseil de Santé en juillet 1937 ...]

hôpital aient été particulières étant donné la présence surplace de Martí Ibáñez lui-même.

## **Influence du décret sur l'interruption artificielle de la grossesse en Espagne**

Parmi les quatre ministères que Largo Caballero attribua à la CNT-AIT, se trouvait celui du Ministère de la Santé et de l'Aide sociale, créé en partie pour pouvoir le remettre spécifiquement aux anarchistes<sup>17</sup>. Jusque-là, la santé et l'assistance sociale faisaient partie d'un autre ministère (historiquement, l'Intérieur et depuis 1933, le Travail). De fait, après la courte période où le ministère spécifique dédié à cette seule fonction était sous la responsabilité de Federica Montseny, la santé redevint la charge d'autres ministères – en l'occurrence celui de l'Instruction publique puis de nouveau celui du Travail.

Le décret d'interruption artificielle de la grossesse de la *Generalitat* catalane de 1936 avait et a une valeur symbolique dont les échos dépassent les limites légales de l'avortement dans l'Espagne du XXI<sup>e</sup> siècle

Outre la grande valeur symbolique d'être la première femme ministre d'un gouvernement espagnol et l'une des premières au monde, Montseny a consacré les six mois que son ministère a duré à introduire des idées de progrès dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale, dans un contexte de guerre civile<sup>18</sup>. Bien que certains de ses collaborateurs soient des anarchistes, d'autres venaient également de différentes organisations du Front populaire, et elle essaya pour les choisir de s'appuyer davantage sur l'expertise technique que sur l'idéologie. Les actions fondamentales de son ministère ont été la création de *Liberatorios de Prostitución* (abris pour les femmes qui voulaient renoncer à la prostitution), des foyers pour enfants, ainsi que des campagnes de santé logiques dans un pays en guerre, en particulier pour éviter les épidémies et soutenir les réfugiés fuyant devant l'avance des troupes factieuses. Le projet de loi sur l'avortement fut également de ceux les plus importants.

La position anarchiste, généralement favorable au droit des femmes de décider librement, était encore plus marquée dans une situation de guerre et de difficultés sociales énormes : *«Tous les scrupules religieux ou autres pesaient peu dans la vie des femmes qui ont dû faire face à un tel état de fait. Conscients de la nécessité de trouver une solution à l'affaire, sans être partisan, loin s'en faut, de la pratique de l'avortement, le Dr Mercedes Maestre et moi avons décidé ensemble d'élaborer un*

---

<sup>17</sup> Federica Montseny: *La sanidad y la asistencia social durante la guerra civil*, 1986. Cf. la traduction dans notre brochure sur la santé pendant la Révolution espagnole

<sup>18</sup> Pour en savoir plus, on pourra lire nos brochures sur « *les anarchosyndicalistes et la santé pendant la Révolution Espagnole (1936-1938)* », en ligne ici : <http://cnt-ait.info/category/memoire/espagne-36/sante-1936/>



*décret qui permettrait l'interruption artificielle et volontaire de la grossesse. Décret bloqué dans le portefeuille du président en raison de l'opposition de la majorité des membres du gouvernement »<sup>19</sup>. En effet, [le socialiste] Largo Caballero était contre l'approbation du projet, qui ne réussit donc pas à se concrétiser. ».*

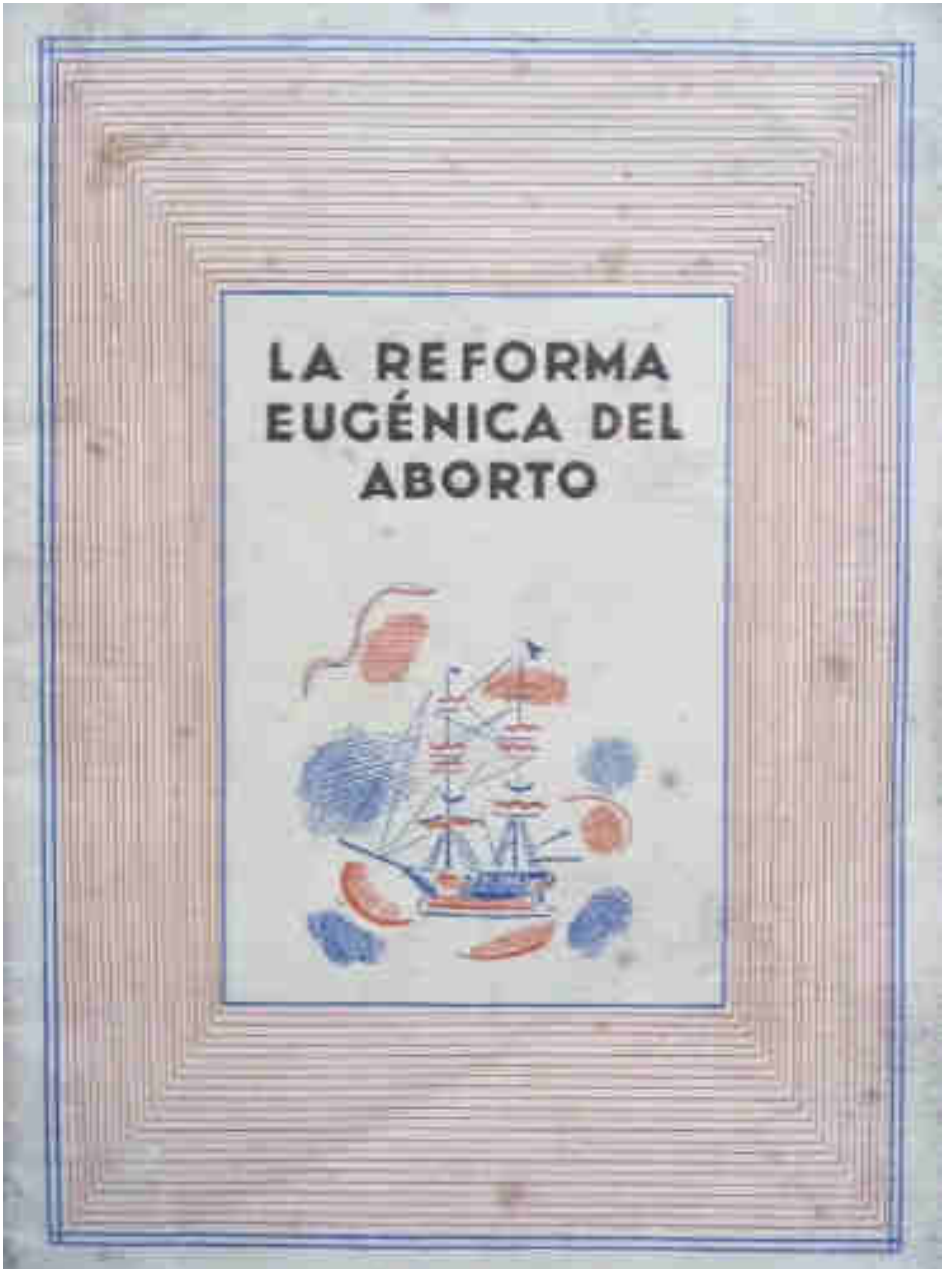
Federica Montseny dit dans ses mémoires avoir recouru « *au subterfuge de l'extension au reste de l'Espagne républicaine des avantages du décret sur le droit à l'interruption artificielle de grossesse adopté par la Generalitat de Catalogne* ». Il n'y a pas de données quant à l'extension du décret d'interruption artificielle de grossesse au reste du territoire de la République. Le droit à l'avortement a duré peu de temps, et a été définitivement jeté aux oubliettes lorsque la République fut défaite en 1939 et que le régime de Franco se fut établi.

## **En synthèse**

Le décret d'interruption artificielle de la grossesse de la *Generalitat* catalane de 1936 avait et a toujours une valeur symbolique dont les échos dépassent les limites légales de l'avortement en Espagne aujourd'hui, au 21<sup>e</sup> siècle, y compris les limites pratiques pour qu'il soit pratiqué dans l'intimité du domicile de la femme, par le médecin généraliste et par des méthodes pharmacologiques simples et sûres.

---

<sup>19</sup> *Ibid.*



*La reforma eugénica del aborto: Aborto y maternidad en la revolución social, Félix Martí Ibáñez; Cataluña, Consejería de Sanidad y Asistencia Social, mars 1937.*

# Y A-T-IL EU DES AVORTEMENTS LEGAUX EN ESPAGNE PENDANT LA REVOLUTION? LES ENTRAVES DES MEDECINS A LA MISE EN PLACE DU DECRET DE 1936

*José María Zavala (La Razón, 18-07-2015)*

La mise en place du décret du 25 décembre 1936 sur l'interruption de grossesse ne s'est pas faite sans résistance de la part des médecins.

Ainsi, l'opposition des Dr José Roig et Gilabert est documentée. Le Dr Félix Martí Ibáñez, directeur général de la santé du gouvernement catalan, lors d'une visite d'inspection à la maternité de Lérida, a entendu de la bouche même du Dr Roig que s'il n'avait pas pratiqué d'avortement jusque-là, c'est parce qu'il n'avait reçu aucune autorisation officielle pour le faire !

Face à une telle mauvaise foi, Martí organisa l'annonce du nouveau service médical dans toute la presse. [Notamment dans *Mundo Gráfico*, magazine illustré proche des anarchistes] Quelques jours plus tard, les premières femmes qui étaient prêtes à subir l'intervention se pressaient dans les centres autorisés. Mais le Dr Roig fit de son mieux pour les décourager. Il ordonna au pharmacien de l'hôpital de ne pas se réapprovisionner en lamineuses [algues séchées stérilisées utilisées dans le processus médical]. Le directeur du laboratoire accepta même de falsifier les résultats des tests cliniques pour faire croire aux femmes que l'opération leur était refusée en raison de mauvaises conditions de santé. Et pour finir de les dissuader, le Dr Roig proclama que pour subir un avortement, une hospitalisation minimale de six jours était nécessaire.

Certaines femmes réagirent en achetant leurs propres lamineuses avant de se rendre à l'hôpital. L'une d'elles, l'épouse d'un garde d'assaut, a même intimidé le Dr Roig avec un pistolet lorsqu'il a refusé d'intervenir. Mais ce n'est que lorsque la police a menacé de l'arrêter qu'il a accepté de pratiquer l'avortement.

Néanmoins, le nombre total d'avortements légaux enregistrés pendant la guerre en Espagne pourrait être estimé entre 1 200 et 2 000.

Un chiffre certainement élevé étant donné que le 30 juillet 1937, le gouvernement a retiré son décret sous la pression des médecins, qui ont ainsi remporté une grande victoire dans leur guerre particulière contre l'avortement, dans une autre guerre encore plus sanglante.



# DECRET DE LA REFORME DE L'AVORTEMENT APPROUVE EN 1936 PAR LA GENERALITAT DE CATALOGNE

## Présidence

### Décret

La réforme eugénésique, qui représente l'une des meilleures conquêtes révolutionnaires en matière de Santé, commence son plan d'action en incorporant dans la législation sanitaire un fait qui jusqu'à présent a été mené hors de tout contrôle scientifique, dans l'ombre et par des personnes incompétentes, et qui, à partir de ce moment, devient une catégorie biologique et sociale, en tant que avortement. L'objectif principal poursuivi est de fournir aux travailleuses un moyen sûr et sans risque de réguler la naissance, lorsqu'il existe des causes puissantes, sentimentales, eugéniques ou thérapeutiques qui nécessitent l'interruption artificielle de la grossesse.

L'avortement est pratiqué depuis longtemps par des éléments sans scrupules qui ont spéculé sur les besoins prolétariens pour limiter la prolificité dans certaines situations. Il y a besoin de mettre fin à la honte des avortements clandestins, source de mortalité maternelle, pour que l'interruption de grossesse devienne un instrument au service des intérêts de la race et vérifié par ceux qui ont la crédibilité scientifique et l'autorisation légale.

Pour tout ce qui précède, sur proposition des Conseillers de Santé et d'Assistance Sociale et de la justice et en accord avec le Conseil,

Je décrète :

**Art.1.** L'interruption artificielle de grossesse effectuée dans les hôpitaux, cliniques et établissements de santé dépendant de la *Generalitat* de Catalogne est autorisée, dans laquelle le service spécial à cette fin est autorisé.

**Art.2.** Sont considérées comme des raisons justifiées, pour la pratique de l'avortement, les raisons d'ordre thérapeutique, eugénique ou éthique.

**Art.3.** Les cas d'avortements non thérapeutiques ou eugéniques seront effectués exclusivement à la demande de l'intéressée, sans qu'aucun de leurs proches ou proches parents ne puisse ultérieurement faire valoir de prétention quant au résultat de l'intervention.

**Art.4.** Dans les cas où sont dépassés 3 mois de grossesse, l'interruption de grossesse n'aura pas lieu, sauf justification thérapeutique.

**Art.5.** La même femme ne sera pas autorisée à interrompre une grossesse plus d'une fois par an, si aucune cause thérapeutique ne l'exige.

## PRESIDENCIA

### DECRETO

La reforma eugénica, que representa una de las mejores conquistas revolucionarias en Sanidad, empieza su plan de acción mediante la incorporación a la legislación sanitaria de un hecho hasta hoy efectuado lejos de todo control científico, en la sombra y por personas incompetentes y que, desde este momento, adquiera categoría biológica y social, como es el aborto. La finalidad primordial, que se persigue, es la de facilitar al pueblo trabajador una manera segura y exenta de peligro de regular la natalidad, cuando existen causas poderosas, sentimentales, eugénicas o terapéuticas que exigen la interrupción artificial del embarazo.

Durante mucho tiempo, el aborto ha sido practicado por elementos desaprensivos que han especulado con las necesidades proletarias de limitar la proliidad en determinados casos. Precisa terminar con el oprobio de los abortos clandestinos, fuente de mortalidad maternal, para que la interrupción del embarazo llegue a ser un instrumento al servicio de los intereses de la raza y verificado por aquellos que tengan solvencia científica y autorización legal.

Por todo lo expuesto, a propuesta de los Consejeros de Sanidad y Asistencia Social y de Justicia y de acuerdo con el Consejo, Vengo en decretar:

Art. 1.º Queda autorizada la interrupción artificial del embarazo efectuada en los Hospitales, Clínicas e Instituciones Sanitarias dependientes de la Generalidad de Cataluña en los cuales esté organizado el servicio especial para tal finalidad.

Art. 2.º Se considerarán motivos justificados, para la práctica del aborto, las razones de orden terapéutico, eugénico o ético.

Art. 3.º Los casos de solicitud de aborto no terapéutico ni eugénico se efectuarán exclusivamente a petición de la interesada, sin que ninguno de sus familiares o cercanos puedan presentar luego reclamación ninguna respecto al resultado de la intervención.

Art. 4.º En los casos que excedan de los tres meses del embarazo, la interrupción del embarazo no se efectuará, a menos que exista justificación terapéutica.

Art. 5.º No se permitirá a la misma mujer la interrupción del embarazo más de una vez al año, si no existe causa terapéutica que lo exija.



## Services d'interruption artificielle de grossesse en Catalogne (mars 1937)

### SERVICIOS DE INTERRUPCION ARTIFICIAL DEL EMBARAZO EN CATALUÑA

#### BARCELONA

- a) Casa de Maternidad.  
Dispensario: Ramelleres, 17.  
Sala: Casa de Maternidad (Las Corts), 20 camas.  
Personal facultativo de la Casa.
- b) Hospital General de Cataluña.  
Dispensario y Sala de Tocología.  
Dispensario y Sala de Ginecología, 20 camas.  
Personal facultativo de los dos servicios.
- c) Hospital Clínico.  
Dispensario y Sala de Ginecología, 20 camas.  
Dispensario y Sala de Obstetricia.  
Dos salas de 5 y de 6 camas.  
Personal facultativo de los dos servicios.
- d) Hospital Cardenal.  
Dispensario de Ginecología.  
Sala de 4 camas.  
Personal facultativo de los servicios de Ginecología, de Medicina y de Neurología.

#### LERIDA

Casa de Maternidad.  
Personal de la Casa, 20 camas.

#### PUIG ALT DE TER

Hospital Municipal.  
Dr. Enrique Franc Nebot.  
Dependencia: adecuada.

#### BADALONA

Hospital de Badalona.  
Dispensario: Semanal, duración dos horas y c  
que puedan asistir las mujeres que trabajan.  
Sala del Hospital exclusiva para este servicio.  
Médicos: José M.<sup>a</sup> Mascaró Porcar, jefe del ser  
ginecología.  
Javier Casanova Serra, adscrito al mencionado  
Francisco Soler Escalles, adscrito al servicio de Me

#### BERGA

Hospital Comarcal.  
Dispensario y Sala.  
Martes y sábados, de 11 a 12 de la mañana.  
Dr. Juan Sala Llado.

#### GRANOLLERS

Hospital Civil.  
Dispensario: jueves, de 1 a 2.  
Sala.  
Dr. J. A. Valerín Cabestany.

#### REUS

Hospital Intercomarcal.  
En vías de organización del Dispensario y Sala propia.

#### IGUALADA

Hospital Comarcal.  
Dispensario: funcionará dos días a la semana.  
Dos salas de dos camas cada una.  
Dr. José Rodríguez Chaves.

#### OLOT

Hospital Municipal.  
Dr. Joaquín Davés Torras.

#### VICH

En organización Departamento y personal en el nuevo edificio.

#### GERONA

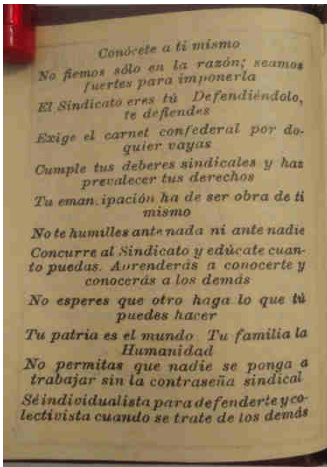
Hospital Intercomarcal.  
Sala de Toco-ginecología.  
Dr. Enrique Roca Pinet.

#### VILAFRANCA

Hospital Comarcal.  
Sala con 3 camas.



# SEXOLOGIE POPULAIRE : L'ŒUVRE DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE DES ANARCHISTES ESPAGNOLS



Le but ultime de l'anarchisme vise à l'émancipation des humains, à leur libération de toute aliénation. Ces buts – et les moyens d'y parvenir – figuraient dans le « carnet », le petit fascicule qui était émis à chaque adhérent de la CNT-AIT. Bien plus qu'une simple carte d'adhérent, le « carnet », détaillait les principes et valeurs de l'anarchosyndicalisme parmi lesquels on peut noter les suivants :

- « connais-toi toi-même »
- « ton émancipation doit être l'œuvre de toi-même »
- « ne t'humilie devant rien ni personne »

L'application des principes anarchistes dans le domaine reproductif passe donc par la connaissance par les individus – aussi bien hommes que femmes – de leurs corps et de l'anatomie en général, ainsi que des processus physiologiques à l'œuvre, dans le but de se faire respecter et de s'émanciper.

La thématique de l'éducation sexuelle ou de la divulgation de la sexualité apparaît ainsi comme centrale dans le discours anarchiste au début du XX<sup>ème</sup> siècle en Espagne. Le pays était alors très rural et pauvre. La religion étendait son emprise morale absolue sur la population, l'écrasant de son obscurantisme et de ses interdictions en matière sexuelles. Cette situation était particulièrement pesante pour les femmes.

Face à la religion, qui assimile « pureté » et « innocence » (de l'enfance) à « virginité » (anatomique et culturelle, autrement dit ignorance totale de la sexualité, en commençant par la conformation, la fonction et le fonctionnement des organes génitaux masculins et féminins) et qui a contrario fait de la connaissance un « vice », les anarchistes espagnols vont développer un important travail de divulgation autour de la sexualité. Celui-ci commence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et trouve son point culminant dans les années vingt et trente du XX<sup>e</sup> siècle, quand la « question sexuelle » est à l'ordre du jour et que l'on parle ouvertement de « réforme sexuelle ».

Pour les anarchistes, il s'agissait de légitimer la (libre) sexualité dans l'ensemble des activités humaines, une sexualité libérée des préjugés traditionnels et religieux, et des vieilles craintes (face aux conséquences d'une grossesse non désirée, surtout au sein de familles déjà nombreuses, comme c'était souvent le cas dans les familles populaires). Les premiers ouvrages de vulgarisation autour de la sexualité avaient parus en 1894 avec la revue *Salud y fuerza* (santé et force) et la série « Connaissances pour la vie privée » publiée par Vicente Suárez Casañ à partir de 1894 et qui était encore annoncée dans les colonnes de *Tierra y Libertad* en 1937, en pleine guerre civile. Il faut signaler également le petit ouvrage de Frank Sutor sur la « génération consciente » dont la première édition parut en 1907 dans la « Biblioteca de Estudios »<sup>20</sup>, que l'Eglise tenta sans succès de faire interdire.

Toutefois la propagande anticonceptionnelle se durcit avec les nouvelles dispositions pénales adoptées à la fin du régime dictatorial de Miguel Primo de Rivera. La seconde partie de l'article 617 du nouveau Code Pénal proclamé en septembre 1928 condamnait en effet à une forte amende (de 1 000 à 10 000 pesetas) tous ceux qui, « *en dehors de publications purement scientifiques ou de manifestations de Corporations professionnelles, propagent des théories ou pratiques contraceptives* ».

Cependant, le besoin d'information et de connaissance de la population était puissant. Les médecins anarchistes, qui étaient nombreux en Espagne où l'anarchisme s'est développé en opposition à l'Eglise sur des bases scientifiques et rationalistes, pouvaient le constater chaque jour dans leurs consultations, notamment en milieu rural, au contact de la population la plus pauvre et la plus aliénée par la religion.

## **Le rôle et la place des intellectuels dans le mouvement anarchosyndicaliste espagnol**<sup>21</sup>

La vulgarisation scientifique est le propre des experts ou intellectuels, qui cherchent à mettre leur savoir à portée d'un public non expert, lui permettant d'accéder à une

---

<sup>20</sup> Franck Sutor, *Generación consciente. Anatomía, Fisiología, Preservación científica y racional de la fecundación no deseada*. Ouvrage illustré avec 19 gravures dans le texte, ouvrages publiés par Luis Bulffi dans la revue *Salud y Fuerza* (santé et force). L'Eglise tenta de le faire interdire en mai 1907, mais la publication ne fut pas considérée comme criminelle dans le procès devant jury tenu à la section pénale de la Audience de Barcelone le 2 juillet 1908, au motif que « *la publication de moyens préventifs de la fécondation ne sont pas de nature à produire un scandale public.* »

<sup>21</sup> Traduction du chapitre « Néo-malthusianisme, anarcho-syndicalisme et action directe » de l'article Neo-Malthusianism and eugenics in the struggle over meaning in the Spanish

culture scientifiques. Cette relation entre expert et non expert peut entraîner, selon la façon dont elle s'établit une hiérarchie et une relation de domination.

Or il y a une caractéristique à garder à l'esprit quand on traite de l'histoire de la pensée et de l'action libertaire en Espagne, c'est l'organisation interne des différents groupes qui ont émergé. Dans le cas de l'anarchosyndicalisme et donc de la CNT-AIT (principal mouvement anarchiste en termes de nombre de membres, de visibilité et d'impact social), l'organisation se méfiait des intellectuels. Elle avait donc mis en place un système pour empêcher l'organisation d'être dirigée par des intellectuels. Il ne fait pas non plus oublier qu'elle se basait sur la stratégie d'action directe qui la séparait du possibilisme des autres organisations syndicales.

La stratégie développée par la CNT consistait à différencier et à protéger ses principaux syndicalistes ouvriers (agricoles ou industriels, travailleurs manuels) des tentatives éventuelles des intellectuels pour les diriger ou les influencer, en particulier les personnes des professions techniques. La concentration exclusive de CNT sur la lutte syndicale, sans jamais unir ses forces avec les partis politiques en lice pour le pouvoir, a découragé les professionnels techniques ou experts qui recherchaient leur propre agrandissement à travers des structures de pouvoir établies. En effet, les médecins, ingénieurs et autres professionnels spécialisés n'avaient aucun intérêt particulier à rejoindre les rangs des anarcho-syndicalistes, ils n'avaient rien à y gagner. Cependant, les quelques intellectuels qui sympathisaient ou appartenaient à des groupes à tendance anarchiste ont finalement été acceptés dans la CNT, mais sans se mélanger avec des cols bleus dans leur domaine professionnel.

Au lieu de cela, ils furent affectés à un syndicat exclusivement pour les intellectuels, le syndicat des professions libérales. Ce syndicat, bien que composé d'intellectuel, n'a jamais proposé de s'éloigner de la ligne révolutionnaire et insurrectionnaliste de la CNT-AIT. Par exemple, il n'a jamais directement proposé de créer une assurance maladie, des magasins syndicaux ou des coopératives en remplacement de la lutte révolutionnaire (contrairement au syndicat équivalent de l'Union générale socialiste des travailleurs [Unión General de Trabajadores, UGT], socialiste). Mais pas plus le syndicat ne s'impliquait dans des pratiques majoritairement suivies par des anarchistes comme le naturisme, le nudisme ou, bien sûr, le néo-malthusianisme.

Même si ces pratiques pouvaient être le fait de personnes membres du syndicat, elles le faisaient dans le cadre des groupes anarchistes naturistes ou nudistes o néo malthusianisme. Chaque individu savait quel était le rôle de chaque groupe (Molero-Mesa, Jiménez-Lucena, Taberner-Holgado, 2013). Dans les centres culturels

ouvriers (Athénées) ou dans les groupes naturistes ou néo-malthusiens, qui disposaient quasiment tous de leur propres journaux pour faire connaître leurs programmes, se mélangeaient travailleurs manuels et intellectuels. Les intellectuels qui sympathisaient avec l'anarchisme pouvaient collaborer à son travail révolutionnaire par le biais de ces groupes et de leurs journaux, mais *in fine* le dernier mot pour savoir si leurs propositions seraient retenues / incluses dans la lutte du syndicat revenait exclusivement à la CNT (Molero-Mesa, Jiménez-Lucena, 2013).

Le travail de vulgarisation scientifique était donc l'œuvre de revues culturelles animées par des intellectuels à tendance anarchiste, mais qui savaient qu'à la fin les ouvriers restaient les seuls décideurs quant au fait de suivre - ou pas - leurs propositions. Le fait que ces revues culturelles ne soient pas liées organiquement à la CNT-AIT, de n'avoir aucun lien direct avec l'organisation, leur donnait en même temps une grande liberté de ton, nécessaire la vulgarisation scientifique : une vérité scientifique reste vraie, quel que soit l'idéologie de celui qui la professe. Ainsi ces revues étaient et se disaient «éclectiques»; en d'autres termes, elles publiaient n'importe quel article, même si l'auteur ne s'identifiait pas aux idées anarchistes ou n'était pas d'accord avec la ligne éditoriale particulière de la revue. Il n'est donc pas surprenant que des revues comme *Generación Consciente* ou *Estudios* aient publié des articles de penseurs qui ne partageaient pas les vues anarchistes, comme Gregorio Marañón<sup>22</sup>, César Juarros<sup>23</sup> ou Luis Huerta<sup>24</sup> voir qui avaient des positions complètement opposées comme Nicolás Amador<sup>25</sup> (Navarro, 1998). Ces revues ne publiaient pas les articles de ces auteurs parce qu'elles approuvaient leurs idées, mais dans le but de susciter un débat et de faire bon usage de tout ce qui pourrait aider à atteindre les idéaux libertaires. Bien sûr cela aurait été impossible si les revues avaient été celles d'une organisation avec une idéologie aussi affirmée que la CNT-AIT.

On peut également signaler d'autres facteurs qui auraient pu influencer l'inclusion de ces articles, comme le besoin de légitimation par les autorités scientifiques dans une société qui persécutait les libertaires, ou comme un clin d'œil aux intellectuels qui pourraient finir par sympathiser avec leurs idées; il y avait aussi le fait qu'ils cherchaient à élargir leur public dans la société.

---

<sup>22</sup> Médecin humaniste, libéral et républicain, fondateur de la ligue espagnole pour la réforme sexuelle

<sup>23</sup> Précurseur de la psychanalyse en Espagne, psychiatre et psychopédagogue, défenseur de l'institution du divorce

<sup>24</sup> Professeur originaire des asturies, il était la force motrice et l'avocat infatigable des mouvements eugéniques en Espagne dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>25</sup> Médecin, défenseur de l'eugénisme dans sa conception la plus autoritaire et arbitraire.

Un cas très significatif qui aide à illustrer la façon dont l'éclectisme des publications libertaires a été perçu est celui de l'urologue Narciso Serrallach, qui était en désaccord complet avec le concept anarchiste du néo-malthusianisme. Néanmoins, en 1924, la revue *Generación Consciente* publia un de ses articles, sans sembler se soucier de qui était l'auteur, car elle donnait des conseils pratiques sur la gonorrhée<sup>26</sup>, sujet d'intérêt pour le lectorat de la revue, comme tout ce qui concernait les maladies sexuellement transmissibles (Serrallach, 1924).

### ***Generación Consciente* puis *Estudios*, revues culturelles et de vulgarisation scientifique médicale**

C'est dans ce contexte qu'émergea le mouvement « *Génération Consciente* »<sup>27</sup> né à Alcoy (dans le sud-est de l'Espagne), à l'imitation du groupe et de la revue qu'Eugène Humbert fonda en France au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce groupe et sa revue se firent le vigoureux et enthousiaste porte-parole des doctrines néomalthusiennes.

*Generación Consciente*, était apparue en 1921 au départ comme supplément de l'hebdomadaire de la CNT-AIT d'Alcoy (Valence) : *Redención*, organe de l'Union unique des travailleurs d'Alcoy et porte-parole de la CNT-AIT. En 1925, la revue prit son autonomie et fut transféré à Valences. Comme son nom l'indique, la revue se caractérisait par sa défense de la maternité consciente, le contrôle des naissances ouvrières et la régénération physique du prolétariat afin de garantir des conditions de vie et de santé optimale, ainsi que par la diffusion d'une nouvelle morale sexuelle alternative à la morale hégémonique religieuse. La revue – puis sa continuation *Estudios* qui parut jusqu'en 1937 – était diffusés à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires (jusqu'à 70 000 selon certaines sources) et avait un rayonnement significatif, y compris jusqu'en Amérique latine où près de 20 000 copies étaient distribuées rien qu'en Argentine.<sup>28</sup>

Parmi les nombreux auteurs de *Generación Consciente*, qui n'étaient pas tous spécifiquement anarchistes, on distingue le docteur rural Isaac Puente, auteur notamment du livre « *la finalité de la CNT : le Communisme Libertaire* » en 1932, considéré comme le point d'orgue de l'expression de l'anarchosyndicalisme espagnol.

---

<sup>26</sup> Blennorragie, chaude-pisse ou chτουille, la gonorrhée est une infection sexuellement transmissible qui touche surtout les moins de 30 ans, en particulier les hommes. Maladie fréquente alors chez les ouvriers. A l'époque il n'existait pas d'antibiotique pour la traiter.

<sup>27</sup> F.J. Navarro, « Anarquismo y Neomalthusianismo : la revista *Generación Consciente* (1923-1928) », *Arbor*, Madrid, t. CLVI, 1997, n°615, p. 9-32

<sup>28</sup> Eduard Masjuan Bracons, *El neomalthusianismo ibérico e italiano, precedente de la ecología humana contemporánea*, HAOL, Núm. 15 (Invierno, 2008), 69-87

Isaac Puente était à titre médical « *artisan de la prévention, de l'information claire et vraie et du soin du corps, il a défendu une puissante association entre la santé et la révolution.* »<sup>29</sup>. Conformément à son idéologie libertaire, il a écrit de nombreux textes – pas tant pour n'a pas pour la connaissance scientifique pure ni le débat professionnel, mais pour la formation et l'information de la population. Par conséquent, ses livres et articles médicaux incluaient toujours trois exigences: intérêt et importance du sujet choisi, simplicité et clarté dans l'exposition et économie dans l'édition.

Il tenait dans *Generación Consciente* puis *Estudios* une rubrique de vulgarisation sous le titre « *consultation de sexologie* », toujours de haute tenue scientifique, même si elle était rédigée dans un langage simple et clair. Les lecteurs lui adressaient – via les revues - leurs questions et il leurs répondait – toujours via la revue - depuis son cabinet médical de son village de Maeztu ou Vírjala au pays basque. Les thèmes abordés étaient très variés, témoins des préoccupations de l'époque : l'éducation sexuelle, l'abolition de la prostitution, la diffusion de mesures de prévention des maladies vénériennes, le mariage et le concubinage, le divorce, la liberté sexuelle des femmes, le contrôle des naissances, et la désintoxication des idées religieuses sur la sexualité.

Certains de ses articles furent compilés dans des brochures parmi lesquelles deux méritent encore aujourd'hui notre attention.

### **Isaac Puente, «el medico rural»**

Ainsi, dès 1925, âgé alors d'à peine 30 ans, Isaac Puente réalise une brochure consacrée à une science alors toute jeune et émergente, l'embryologie.

Dans sa préface, Isaac Puente nous détaille sa méthode ainsi que les buts qu'il poursuit avec ces publications :

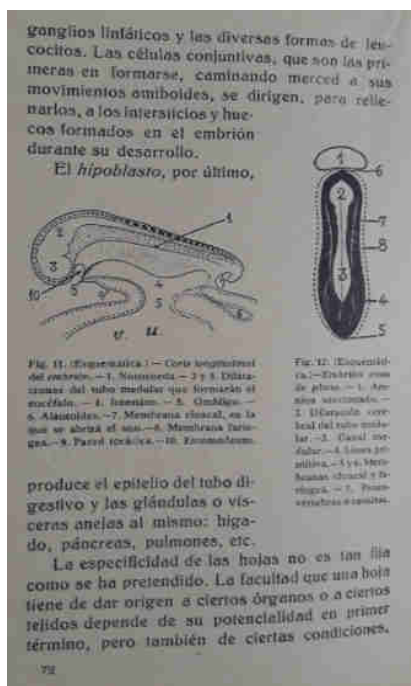
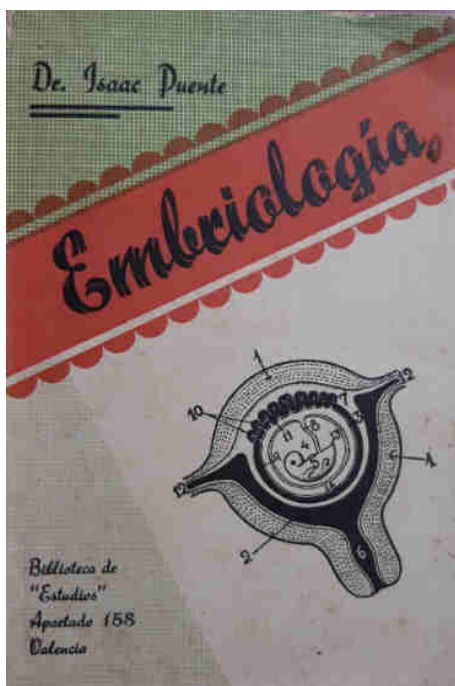
*« Cet ouvrage, compilation d'article apparus dans la revue Génération consciente, ne prétend pas faire ostentation de rien : ni de mes moyens, qui sont pauvres dans le village où j'exerce ni de mes connaissances, qui sont plus pauvres encore.*

*Je me propose simplement de vulgariser, de rendre accessible à tous, les faits les plus saillants de cette science encore jeune et prometteuse : l'embryologie. Faisant cela je ne fais pas autre chose que remplir une obligation : réparer, à la mesure de mes capacités, une des nombreuses ignominies sociales, [l'ignorance]. »*

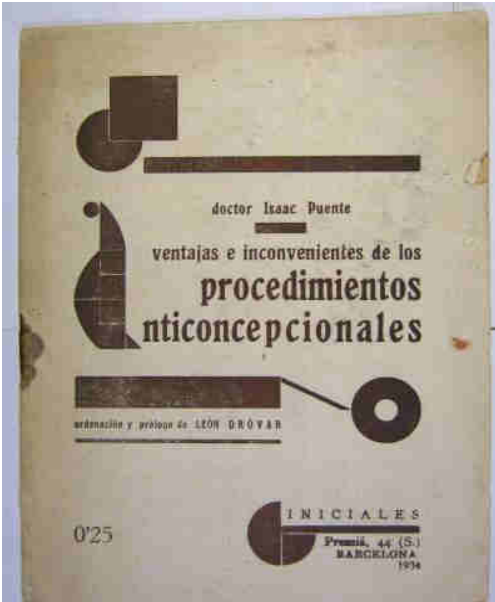
---

<sup>29</sup> José Vicente Martí Boscà, *Revolución y sanidad en España, 1931-1939*, La rosa ilustrada: Trobada sobre cultura anarquista i lliure pensament / coord. por Associació Cultural Alzina, Clemente Penalva-Verdú, 200

Par cet opuscule de vulgarisation scientifique de haute tenue, le Dr Puente entendait mettre à la portée de toutes et tous la science de l'embryologie, avec un double objectif : d'une part rendre accessible les phénomènes complexes de la formation de l'embryon et les démystifier et ainsi accompagner les femmes dans la maîtrise de la reproduction ; et d'autre part apporter des arguments scientifiques en faveur de la théorie de l'évolution, et ainsi combattre l'idéologie religieuse créationniste qui imprégnait alors la société espagnole.



« Divulgation de sur l'embryologie » du Dr. Isaac Puente : première édition 1925, publiée par la revue *Generación Consciente*, deuxième édition 1937 publiée par la revue *Estudios*.



**Avantages et inconvénients des procédés anticonceptionnels,**  
**Dr Isaac Puente, Iniciales (1934)**

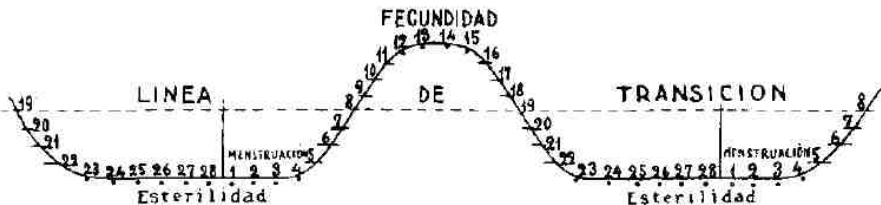
détail et avec intérêt la « méthode physiologique » de Knaus et Ogino, qu'il valorise pour son aspect naturel, même s'il n'ignore pas les critiques de certains chercheurs de son époque, et dont il est bien informé. Il sait aussi que cette méthode est la seule recommandée par l'Eglise, mais bien que farouchement athée et anticlérical, il entend avoir une approche non dogmatique, basée sur la seule efficacité et l'intérêt pour la population ouvrière.

Un second ouvrage de référence de Puente, publié en 1934 aux éditions *Iniciales*, s'intitule « avantages et inconvénients des procédés anticonceptionnels ».

Puente y passe en revue toutes les méthodes contraceptives connues à l'époque, notamment la fameuse méthode Ogino. Mais il se déclare également favorable à la contraception masculine, la vasectomie, considérant que la responsabilité de la reproduction ne serait reposée uniquement sur la femme et qu'il est aussi de celle de l'homme

Si Isaac Puente précise qu'aucune méthode ne peut être considérée comme parfaite, il exclut la pire de toutes, celle du « retrait à temps », qui expose les femmes à insatisfaction sexuelle. Par contre, il décrit en

FIGURA II. Calendario del método Ogino-Knauss basado en los 28 días del ciclo menstrual elaborado por Isaac Puente para la revista *Estudios*



Fuente: *Estudios*, 154, junio de 1936.



En réalité, il recommandait son usage combiné avec un appareil ou produit contraceptif. Il détaille notamment l'utilisation des ovules gynécologiques, qui conviennent aux femmes car elles en maîtrisent l'application<sup>30</sup>, leur combinaison avec des préparations chimiques, ou l'utilisation de ceux-ci dans différentes présentations, dont il rappelle que seule la publicité des dérivés d'Ariol était autorisée, parce qu'ils étaient parfaitement inefficaces ...

Dans la course à la recherche du contraceptif idéal et le plus sûr, un débat s'instaura sur la validité de la méthode Ogino. En tout cas, la méthode Ogino ne fut pas viscéralement rejetée par les anarchistes. Isaac Puente lui-même et cinquante autres personnes l'expérimentèrent en 1935, communiquant leurs résultats personnels dans le magazine *Estudios*<sup>31</sup>. Mais d'autres médecins anarchistes comme Félix Martí Ibáñez (le futur père du décret sur l'avortement en Catalogne en 1936) ou J. M. Martínez la considérèrent comme une méthode imprécise basée sur la probabilité et qui limitait l'activité sexuelle. Pour ces auteurs, il est suspect que l'Église catholique, dont l'encyclique papale *Casta Connubis* de 1930 condamne tout type de limitation volontaire des naissances, puisse accepter la méthode d'Ogino. Pour eux, cette méthode nécessite d'être utilisée avec précautions, car mal utilisée elle peut produire des échecs qui ne peuvent que bénéficier à la politique nataliste des « repopulationnistes ». Au moment où précisément cette méthode commence à être expérimentée en Espagne, Martínez met en garde : « *Les moralistes et religieux sont trop intéressés à prouver sa validité (...) Si la période infertile est définitivement prouvée, il ne fait aucun doute que ce sera un grand avantage surtout pour tous ceux (hommes et femmes) qui ont une aversion psychologique pour le contraceptif. En attendant, la prudence s'impose* »<sup>32</sup>.

Toujours dans un esprit de divulgation et de recherche scientifique populaire, Puente continua ses expérimentations en combinant méthode Ogino et utilisation

---

<sup>30</sup> Les préservatifs étaient associés à la prostitution et donc de nombreuses femmes refusaient de les utiliser par peur de la stigmatisation sociale (Nash M. Rojas: las mujeres republicanas en la guerra civil. Madrid: *Taurus*; 1999 pp. 240-41) Toutefois l'ovule composé d'argent pur était d'un coup élevé, ce qui entravait sa popularisation dans les classes prolétaires. De plus, il nécessitait une consultation médicale contrainte qui était contournée par les réseaux militants : « *Les médecins affiliés aux Jeunesses Libertaires (FIJL) ou aux Mujeres Libres réussissaient à nous procurer des appareils [ovules] à base d'argent. Tous les six mois, nous allions consulter le médecin qui extrayait le dispositif intra-utérin, le stérilisait, nous examinait puis le remettait en place, et ainsi nous ne tomberions pas enceintes.* » (Entrevue de Julia Mirabé Vallejo en: Cuenca, I. Mémoire de maîtrise: La mujer en el movimiento libertario de España durante la Segunda República (1931-1939). Université de Toulouse Le Mirail; 30-06-1986.

<sup>31</sup> *Estudios*, 1935, n° 144

<sup>32</sup> *Estudios*, 1936, n° 157, p. 27

de différents contraceptifs, afin perfectionner la méthode : « *expérimenter la méthode Ogino ne comporte pas de grands risques en Espagne car (...) les remèdes abortifs étant aussi répandus que les contraceptifs, nous sommes en mesure d'expérimenter librement la méthode physiologique, en nous mettant à l'abri du risque d'éventuels échecs et en profitant en même temps de ses bienfaits, tout en contribuant à sa formulation et à son raffinement*<sup>33</sup> »

En ce qui concerne l'avortement, pour Isaac Puente, il ne s'agit pas à proprement parler d'une mesure contraceptive, dans le sens où le but de la contraception doit être de prévenir toute grossesse non désirée et donc d'éviter l'avortement. Cependant, il défend l'avortement dans les cas de menace à la vie de la mère ou exposant à la naissance d'un enfant malade ou déformé. Il critiqua fermement, y compris dans la presse médicale, le Code de déontologie qu'il décriait comme « *datant de l'âge des cavernes* » car il interdisait aux médecins de pratiquer l'avortement, même en cas de danger pour la santé de la mère ou de l'enfant.

L'information contraceptive et la pratique de l'avortement devaient, pour Puente, être réalisées par les médecins, de façon à s'assurer d'une part de la qualité et la précision des informations fournies, et d'autre part pour la propre sécurité des mères lors de l'intervention.

Isaac Puente fut assassiné par les fascistes en septembre 1936<sup>34</sup>, et il ne put donc voir la tentative de mise en application de ses idéaux, tant dans le domaine sanitaire que social.

## De la théorie à l'action

Vu le poids de la religion en Espagne et son imbrication politique avec l'Etat pendant la période de la Monarchie, toute information sur les méthodes contraceptives était réprimée par la loi. Les sanctions furent mêmes alourdies sous la Dictature de Primo de Rivera en 1928.

On pourrait s'imaginer qu'avec le retour de la République, en 1931, la loi fut assouplie dans un sens plus libéral. Il n'en fut rien. La morale religieuse continuait de régner dans les esprits, et notamment ceux des médecins et du corps médical, qui

---

<sup>33</sup> *Estudios*, 1936, n ° 154, pp. 13-14

<sup>34</sup> Lors du coup d'État franquiste de juillet 1936, Puente se trouve chez lui à Maeztu, près de Vitoria, médecin dans une zone tenue par les franquistes. Bien qu'étant menacé, il prit le risque de soigner des blessés, ce qui entraîna son arrestation à son domicile dans la nuit du 28 juillet 1936. Il fut fusillé, comme des milliers d'autres pendant l'été, durant la nuit du 31 août au 1er septembre. Ses restes sont ensevelis dans une fosse commune

restait encore largement entre les mains de l'Église qui gérait la quasi-totalité des hôpitaux en absence de médecine publique.

Après le coup d'Etat militaire de Primo de Rivera en 1923, la censure militaire est imposée à toutes les publications anarchistes, signifiant que la propagande néomalthusienne en Espagne est menée avec difficulté jusqu'en avril 1931 et le retour de la République. Pendant ces années sombres, le réseau militant autour de *Generación Consciente* fait le lien entre la procréation consciente et les conditions socio-économiques des classes populaires, et en tire les conséquences pratiques en expédiant par courrier anonymement des contraceptifs dans toute la péninsule. C'est ce qui permet à la limitation volontaire des naissances en Espagne de pénétrer les classes sociales inférieures.

Après 1931, l'arrivée de la République et la relative démocratisation qui l'accompagne permet la libre discussion et la question démographique liée à la question sociale réapparaît dans les pages des publications anarchistes. Mais la période républicaine ne va pas légaliser la contraception ni mettre en place l'éducation sexuelle laïque dans l'enseignement obligatoire. Ne parlons pas de la légalisation de l'avortement ... S'il y eut un formidable boom pendant cette période de publications sur les méthodes contraceptives et que la revendication pour le droit à l'avortement libre et gratuit se fit de plus en plus forte, on ne le doit pas à la gauche républicaine mais exclusivement aux innombrables publications anarchistes et à la volonté de leurs militants.<sup>35</sup>

À côté des articles de vulgarisation scientifique sur l'anatomie, la physiologie ou les méthodes contraceptives expérimentales, les anarchistes se voient aussi obligés de faire œuvre concrète : face à la démission de l'écrasante majorité du corps médical, acquis aux idées religieuses et qui se refuse à appuyer la diffusion des méthodes anticonceptionnelles, ce sont les anarchistes qui font respecter la loi – un comble ! – en diffusant dans les milieux ouvriers tous les matériels légalement acceptés pour pouvoir exercer la restriction de natalité. Ainsi la vulgarisation comme la diffusion de savoirs scientifiques et médicaux n'est plus seulement théorique, elle se fait aussi pratique. Ainsi en 1934, la rédaction de *Estudios* informe ses lecteurs qu'elle distribue « les cônes eugéniques «Azcon». *Le remède le plus sûr et efficace contre la grossesse. Le produit par excellence pour l'hygiène intime de la femme, et un puissant prophylactique contre les maladies vénériennes. 5,50 pesetas la caisse de 12 cônes, envoi par courrier 6 pesetas.*<sup>36</sup>».

---

<sup>35</sup> Eduard Masjuan Bracons, *El neomalthusianismo ibérico e italiano, precedente de la ecología humana contemporánea*, HAOL, Núm. 15 (Invierno, 2008), 69-87

<sup>36</sup> *Estudios*, 1934, n° 132, p. 13

## CONOS EUGENICOS « A Z C O N »

El más eficaz y seguro remedio contra el embarazo. El producto por excelencia para la higiene íntima de la mujer, y un poderoso profiláctico contra las enfermedades venéreas.

Caja con 12 conos, 5'50 ptas. Envíos por correo, 6 ptas. Envíos a reembolso, 6'50 ptas.

*Publicité pour des dispositifs contraceptifs dans Estudios*

De 1934 jusqu'en juillet 1936, *Estudios* distribuait également un nouveau modèle d'ovule gynécologique, «*Fermita, qui est l'élément indispensable de défense pour toute les femmes dont la constitution ou l'anormalité physiologique ferait que la grossesse constituerait un danger. Fabriqué en pur argent, 6,50 pesetas pièce*<sup>37</sup> ». On note que même pendant la période de la République, le lexique thérapeutique des annonces publicitaires est choisi prudemment pour éviter tout risque de sanction administrative.

*Estudios, n°134, novembre 1934*

### Conclusion

En conclusion, on voit que la diffusion de la contraception en Espagne a été mise en place par la classe ouvrière elle-même, en tenant compte de ses propres nécessités et besoin, et même contre la volonté du secteur médical. Avec la complicité de quelques médecins qui partageaient leur affinité politique, les anarchistes ont appliqué les méthodes d'action directe : production et diffusion d'information en propre pour la vulgarisation scientifique et médicale, en dehors du circuit des revues médicales spécialisées ; mises en place d'essais thérapeutiques ; diffusion en direct des matériels contraceptifs légaux en substitution aux professionnels de santé qui refusaient de la faire ; et jusqu'à la pratique d'opérations clandestines (vasectomie, avortements) où patients volontaires et médecins se font complices d'un acte hors-la-loi mais jugé légitime au nom de l'autonomie de l'individu à disposer librement de son corps.

---

¡Mujer!

**TU FELICIDAD CONYUGAL ESTA EN TUS MANOS**

El pessario FERMITA, elaborado en plata, ofrece la seguridad absoluta en todos aquellos casos en que por anormalidad fisiológica u otras causas se ocasiona embarazo antes del momento sin riesgo ni peligro alguno para la mujer. Cada pessario va acompañado del postico con instrucciones para su uso.

Colocación fácil. Máximo garantía.

PRECIO: 5 PESETAS



<sup>37</sup> *Estudios*, 1936, n° 152, p. 24.

# LES ANARCHOSYNDICALISTES ET LA VASECTOMIE DANS LES ANNEES 1930 : RESEAUX INTERNATIONAUX, PRATIQUE ET DEBATS<sup>38</sup>

## La vasectomie comme pratique militante d'action directe et d'autonomie individuelle

En matière de procréation et de contraception, l'inégale division sexuelle place de longue date l'essentiel des responsabilités et des conséquences du côté des femmes. Cependant, il convient de ne pas considérer l'histoire des pratiques anticonceptionnelles occidentales comme une permanence anhistorique qui n'impliquerait les hommes à aucun moment ni en aucun lieu. Le XIX<sup>e</sup> siècle a fait naître en Europe une perception de l'individu, de la famille et de la société qui renouvelle la manière de penser les responsabilités de la génération, et qui partant, redéfinit l'implication des hommes en ce domaine. Au début du siècle, l'art de faire de beaux enfants, la callipédie, s'efface progressivement pour laisser place aux projets de perfectionnement de l'espèce humaine, telle la mégalanthropogénésie, puis aux prémices de l'eugénique. La procréation devenue science s'en trouve soumise aux pouvoirs médical, scientifique et politique masculins, et la rationalisation des naissances nécessite une participation des citoyens mâles à un élément fondateur du devenir collectif : le renouvellement et l'amélioration de la population. Premiers à contrôler le rythme des naissances dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Français semblent avoir adopté largement la méthode du coït interrompu pour limiter leur descendance sans se soumettre à une fâcheuse abstinence.

Dans les années 1920 et 1930, les moyens de « la fraude conjugale » demeurent, pour l'essentiel, le coït interrompu et, dans une moindre mesure, le préservatif ; deux méthodes contrôlées par les hommes. De façon marginale, une autre technique anticonceptionnelle masculine est employée, qui ne relève pas de la contraception – en soi réversible et temporaire – mais d'une méthode anticonceptionnelle définitive : la stérilisation par vasectomie. La dimension symbolique de la castration plane bien évidemment, et la vasectomie suscite à cet égard un émoi particulier chez les hommes. Mais au-delà, elle pose des questions spécifiques : sa technique

---

<sup>38</sup> Texte largement inspiré d'un extrait d'un article consacré à la vasectomie volontaire dans l'Europe de l'entre-deux-guerres : Élodie Serna, « Médecine clandestine et vasectomie volontaire dans l'Europe de l'entre-deux-guerres », *Histoire, médecine et santé*, 4 | 2013, 91-104 et complété par des recherches personnelles dans les archives militantes en France, Espagne et Autriche

très simple ne lui oppose que peu de limites et des cas de stérilisations clandestines émergent çà et là en Europe dès la fin des années 1920. Une propagande en faveur de sa pratique est diffusée dans divers pays, plusieurs médecins et réseaux de praticiens proposent leurs services pour stériliser des volontaires, et des opérations clandestines ont lieu entre 1929 et 1936 en Autriche, en France, en Belgique, en Espagne, en Angleterre ou encore en Roumanie.

Les médecins ne sont alors pas les seuls à participer aux controverses que suscitent ces affaires : au cœur d'une période où l'eugénisme fait débat, la stérilisation dépasse la dimension du choix individuel. Choisir entre une procréation consciente, raisonnée, saine (selon les uns), ou prolifique, vigoureuse, « naturelle » (selon les autres), se pose alors comme un choix lourd de conséquences politiques. Des médecins de renom, des hygiénistes, des eugénistes, des sexologues, des militants de la réforme des modes de vie, des moralistes, des criminologues, des hommes d'Église et des hommes politiques, débattent alors de la légitimité à intervenir sur le sexe masculin pour stériliser les hommes, et plus particulièrement les prolétaires.

Au-delà du terrain du droit (légal/illégal), la stérilisation masculine volontaire, pratiquée de manière « sauvage », peut être observée comme une expérience d'insubordination face à la tentative d'un contrôle médical sur le corps.

L'annihilation des capacités génésiques d'hommes considérés comme vigoureux semble perturber une certaine appréhension du masculin. Par ses effets démographiques supposés (surtout là où la dénatalité effraie comme en France et en Autriche) et par sa transgression des normes de genre, elle menace de bouleverser l'ensemble des rapports sociaux. La vasectomie volontaire à visée anticonceptionnelle sort des cadres légaux dans tous les pays concernés et, par conséquent, sort des cadres médicaux institutionnels pour n'être exercée qu'en clandestinité.

On pourra s'interroger sur le caractère toujours relatif de la volonté sous l'effet des pressions sociales, mais il importe ici de distinguer clairement une pratique pleinement désirée, de celle des stérilisations institutionnelles contraintes qui ont lieu dans le même temps dans différents pays européens, et des prescriptions thérapeutiques (fondées ou non) qui légitiment l'emploi de la vasectomie dans un cadre médical.

## Les Comité anarchiste de défense du droit de la vasectomie en Autriche (1929-1934)

Plus qu'aux hommes qui ont fait le choix de la vasectomie en dehors de toute prescription médicale ou légale, nous nous intéressons ici à ceux qui leur ont offert les moyens de mettre en œuvre leur projet de stérilisation. L'insubordination à l'injonction de procréation a trouvé à s'allier à l'insubordination au pouvoir médical. La potentialité subversive du geste est incarnée en deux éléments, deux figures qui ne sont plus le couple « patient et médecin », mais deux complices hors-la-loi. Parmi eux figurent des praticiens de deux sortes : des médecins reconnus qui opèrent dans la clandestinité, et des non-médecins qui maîtrisent la technique de vasectomie – comme d'autres maîtrisent discrètement celles de l'avortement.

En 1929, dans un pénitencier autrichien, un prisonnier explique ingénument au médecin de détention que ses cicatrices au niveau des bourses sont dues à une stérilisation pratiquée par un certain Docteur Schmerz. Le médecin s'empresse alors de dénoncer ces agissements qui constituent selon lui « une lourde menace contre la vitalité de la nation ». S'ensuivent nombreuses perquisitions, des arrestations et interrogatoires dans des foyers ouvriers. Treize personnes avouent avoir été opérées par le même Schmerz mais, solidaires, refusent de déposer contre lui. Les experts convoqués pour l'occasion, embarrassés, ne savent pas quelle opération a été pratiquée : la stérilité est-elle définitive ? S'agit-il d'une ligature ou d'une section du canal spermatique ? Quels en sont les effets à long terme ? Dans le doute, le professeur Schmerz est inculpé pour blessures corporelles légères. Ce procès est le premier d'une série d'affaires retentissantes qui ont lieu durant les deux premiers tiers de la décennie 1930 en Autriche, dans les régions proches de Graz. Des médecins locaux, jusqu'au directeur d'un sanatorium, des étudiants en médecine, des militants anarchistes et des ouvriers, s'associent à répétition dans le crime de lèse-fécondation pour organiser des stérilisations masculines.

La première enquête de 1929 révèle que les stérilisés sont majoritairement des travailleurs mariés qui doivent élever plusieurs enfants. Selon la police de Linz, « *la chose était très connue et [...] les hommes allaient en masse à Graz pour se faire stériliser par le prof. Schmerz* ». Cinq cents employés de chemins de fer figureraient parmi les opérés, dont le nombre est estimé à environ sept cents. La peine infligée au professeur Schmerz, symbolique puisqu'aucun texte ne prévoit ce délit, suscite un grand meeting de protestation le 26 novembre 1929. Cependant, sa pratique est loin de faire l'unanimité et son nom est rayé de l'Association des médecins allemands-autrichiens : ses opérations menacent l'avenir de la nation et s'opposent à l'éthique médicale allemande. Les réactions des confrères de Schmerz sont parfois vives : « *Il n'existe pas une injure plus grande pour un Allemand que de s'entendre dire qu'il n'est pas un homme ! Pour cette raison aucun Allemand ne*

*se laissera déposséder de sa virilité !* », Profère le Dr Jerzabek<sup>39</sup>. Pourtant, la demande persiste et Schmerz continue à stériliser. Malgré cette première condamnation, il est arrêté encore à deux reprises en 1933 et en 1934.

Schmerz est loin d'être le seul en Autriche à se prêter aux volontés stérilisatrices. Une deuxième affaire éclate fin 1932, en lien avec l'Union des socialistes antiautoritaires, dont fait partie le théoricien anarchiste Pierre Ramus, principal animateur du Comité anarchiste de défense du droit de la vasectomie en Autriche (qui défend aussi le droit à l'avortement).



*Tract en faveur de la vasectomie de l'Union des socialistes antiautoritaires :  
« devons-nous, nous les hommes, faire des enfants sans pouvoir les nourrir? »*

Ce comité organise de nombreux meetings et diffuse des textes en faveur de la stérilisation libre, après qu'un groupe de médecins et d'étudiants, la plupart anarchistes, a réalisé des opérations dans une démarche d'entraide sociale. Pour que l'opération soit accessible à tous les prolétaires, le tarif fixé est bas, et l'opération est même gratuite pour les chômeurs. Une partie des médecins reverse les gains aux organisations anarchistes. Selon un communiqué du Comité, des centaines d'hommes sont ainsi vasectomisés<sup>40</sup>.

Dans cette deuxième affaire, quatre-vingt-quatre personnes sont arrêtées à Graz et à Vienne en septembre 1932, et vingt personnes, dont Ramus considéré comme l'organisateur du réseau, sont emprisonnées. En décembre, celui-ci entame une grève de la faim pour revendiquer ses idées anarchistes et sa ferveur vasectomiste.

Quatre-vingt-quinze stérilisés sont examinés par des experts et vingt-trois personnes sont inculpées de « crimes anticonceptionnels ». Mais après un procès retentissants, elles seront finalement acquittées.

<sup>39</sup> BARTOSEK Norbert, *La Stérilisation sexuelle...*, op. cit., p. 12-36.

<sup>40</sup> Communiqué de Comité anarchiste de défense du droit de la vasectomie en Autriche, 26 décembre 1932. IHS Amsterdam fonds Ramus 239.





*Les inculpés des procès  
de 1932 :*

*Aksentyew,  
Barsan,  
Schirmann,  
Ragossnig,  
Schwarzbeck,  
Vorhauser,  
Ramus,  
Mme Schwarzbeck,  
Köstner,  
Anastasioff*

*Deux des cliniques  
clandestines de Graz*

[www.ramus.at](http://www.ramus.at)



*« Vive la vasectomie » Célébration par les anarchistes  
de Graz de l'acquittement du procès de vasectomie en  
1933. Au centre: Pierre Ramus.*

l'acquittement général. En mai 1934, Ramus et dix-huit de ses camarades sont condamnés aux travaux forcés.

En 1933, Ramus est agressé par un groupe de nazis, qui lui reprochent tout à la fois son militantisme pour la vasectomie, son anarchisme et ses origines juives.

Après l'échec de l'insurrection ouvrière de février 34 et l'instauration en réaction de l'austrofascisme faisant constitutionnellement de l'Autriche un "Etat chrétien, corporatif, germanique et autoritaire", le procès est relancé et annulé.

Müssen wir Männer Kinder zeugen, ohne sie ernähren zu können?

Offene Anfrage an die Staatsverwaltung. — Hat der Mann das Recht der Selbstverfügung über seine Zeugnisfähigkeit? — Bedeutung der Einstellung des Gerichtsverfahrens gegen Prof. Dr. Herrn. Schmezer die Verträge des Vasektomie?

Die Wahlzeit.
Bedeutung der öffentlichen Wahlrecht
Bedeutung der freien Wahl für die
Männer...

An das arbeitende Volk in Stadt und Land!

In diese Zeit drängen Massenarbeit und große
Verordnung über die Arbeiterfrage...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Das was wir von uns fordern ist die
Möglichkeit für die Frauen Leiden, die sie
erleideten, gegen Prof. Dr. Schmezer...

Der Demokrat.
Das öffentliche Volk fordert die
Veränderung des Wahlrechts...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Staatsverwaltung und Staatsverwaltung
sind nicht die gleichen Dinge...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

Die Arbeiter müssen, die die in Österreich
arbeiteten sind und sein, von allen Seiten
kaputtgeschlagen...

„Das Zaubermittel der Verjüngung durch Vasektomie — Liebe ohne Lasten!“

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

302. Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117
Die Vasektomie als wertvollste Erfindung der Vasektomiegesellschaft 117

Tract en faveur de la vasectomie de l'Union des Socialistes Anti-autoritaires d'Autriche :
« devons-nous, nous les hommes, faire des enfants sans pouvoir les nourrir? »

Plus discrètement, d'autres affaires suivent : en avril 1935, un chirurgien impliqué dans l'affaire de Graz de 1929 est écroué durant neuf mois pour avoir pratiqué des vasectomies dans les régions de Graz et de Leoben. Son complice, un mécanicien, est écroué lui aussi. En 1937, c'est un ancien étudiant en médecine qui est arrêté à son tour, parmi d'autres vasectomistes, pour avoir stérilisé dans plusieurs villes d'Autriche. Combien sont ceux qui ne se sont pas fait prendre ? L'ensemble de ces procès autrichiens révèle que les stérilisations volontaires ont pu être une pratique significative dans certains milieux politiques et ouvriers de l'entre-deux-guerres. Les conditions de réalisation des opérations – accessibilité, voire gratuité, prise de risque, désintéressement personnel, soutien aux organisations anarchistes – font de cet acte médical un acte militant.

Parmi les praticiens présents dans ces procès figure une fratrie : Johan et Klemens Bartosek, docteurs en chirurgie, et leur jeune frère Norbert, étudiant en médecine. Tous trois sont anarchistes. Le premier, qui est chirurgien, enseigne à ses frères la technique de la vasectomie. Alors que Johan est arrêté et inculpé dans l'affaire des « stérilisations de Graz » de 1932, Norbert et son frère Klemens fuient l'Autriche et voyagent en Europe à partir de 1933 au sein des réseaux libertaires à qui ils offrent leurs talents de chirurgiens.

### Norbert Bartosek en Espagne et la diffusion de la vasectomie au sein de la CNT-AIT (1933)



Norbert Bartosek  
(1902 - 1959)

Le premier pays où les frères Bartosek trouvent refuge est l'Espagne, et notamment Barcelone<sup>41</sup> où ils savent qu'ils peuvent bénéficier de la protection d'un mouvement anarchiste puissant et organisé.

On retrouve sa trace à Madrid en décembre 1933, où il est arrêté dans le bureau de l'administrateur du journal anarcho-syndicaliste « 'CNT »<sup>42</sup> à la suite d'une série de stérilisations sur des travailleurs anarchistes membres ou proches de la Confédération Nationale du Travail, section en Espagne de l'Association Internationale des Travailleurs (CNT-AIT). C'est d'ailleurs la même année qu'est publié le principal support de propagande en faveur de la vasectomie. Une brochure au titre explicite : « *Vasectomia*.

---

<sup>41</sup> Dépêche Havas, vienne, 2 avril, «Norbert Bartosek a fui l'Autriche en 1932 », *Le Petit Parisien*, 3 avril 1935

<sup>42</sup> L'anarchiste Tortosa signale un séjour de Norbert Bartosek à Madrid, *El Diaro de Madrid* du 7 avril 1935, cité par *La gazette de Biarritz, Bayonne, Saint jean de Luz*, 8 avril 1935.

*Amor sin consecuencias* » (Vasectomie, l'amour sans les conséquences), est publiée par les éditions de la CNT-AIT<sup>43</sup>. L'auteur est un certain Gerardo Liguda, présenté comme un militant de la Ligue internationale pour prévenir le repeuplement et par ailleurs « *membre autrichien de l'AIT* ». On peut sans trop s'avancer penser qu'il s'agit en fait de Norbert Bartosek ou de son frère Klemens. Norbert sera expulsé d'Espagne en France suite à son arrestation.

Si l'on a pu retrouver quelques traces de stérilisations qui se seraient déroulées dans les milieux anarcho-syndicalistes espagnols, aucune affaire n'est aussi visible qu'en Autriche. La question est cependant débattue et la force du mouvement anarchiste peut laisser penser que des réseaux efficaces ont existé, et que Bartosek ne fut pas le seul à opérer. La diffusion de textes appelant à la pratique de la vasectomie suppose également la présence des moyens de s'y soumettre. Mais qui sont ces stérilisateurs ? Leur prudente clandestinité nous empêche de le savoir aujourd'hui.

Car comme l'explique dans la revue anarchiste *Estudios* « un médecin rural » anonyme (mais en fait bien connu comme on va le voir) : « *Étant une opération non autorisée par la loi, elle doit être exécutée clandestinement, ou du moins avec une grande discrétion, raison pour laquelle peu de médecins sont disposés à la pratiquer, autrement que sur la base du profit, pour lequel les professionnels de la santé, comme tous les professionnels, sont généralement sans scrupules. Et pour être à la portée du prolétariat, l'opération doit être gratuite, ou du moins très économique*<sup>44</sup> ».

Selon certains témoignages recueillis auprès de protagonistes dans les années 80, Bartosek semble aussi avoir opéré au pays basque, à Saint Sébastien<sup>45</sup>. Or c'est aussi au Pays Basque que l'on retrouve l'un des défenseurs notoires de la vasectomie, Isaac Puente, figure du mouvement anarchiste espagnol, et qui exerce comme médecin rural. Théoricien du communisme libertaire, il collabore à de nombreuses revues tant médicales qu'anarchistes, et publie dans ces dernières des articles de théorie politique comme des informations et des conseils en sexologie. En 1933, alors que Bartosek séjourne dans cette région, Puente publie anonymement – la propagande anti conceptionnelle étant toujours sévèrement réprimée sous le République Espagnole - son premier texte en faveur de la vasectomie. Son caractère de

---

<sup>43</sup> Gerardo LIGUDA, *Vasectomia, Amor sin consecuencias*, Valencia, Solidaridad Obrera, 1933.

<sup>44</sup> *Estudios*, 1933, n° 118, p. 25

<sup>45</sup> Interview de J. Angel Aransaez Cacicedo, Manuel Chiapuso Hualde, Emiliano Serna Martinez. « Protagonistas de la historia vasca (1923-1950). Ciclo de mesas abiertas, 21-23 mayo 1984 », Cuadernos de sección Historia-Geografía, vol. 7, Soc. de Estudios Vascos, 1985, p. 156-157.

réversibilité supposée lui confère la qualification de contraceptif temporaire et entièrement efficace. Isaac Puente rapporte dans *Estudios* que cette méthode est la procédure la plus sûre pour éviter une grossesse et celle avec le moins d'effets secondaires. Il présente l'opération comme simple et quasi bénigne : « *elle n'entraîne aucun trouble corporel ni n'altère en rien les autres fonctions organiques (...)* Une simple excision de chaque côté et dans la partie supérieure du scrotum suffit à réaliser l'opération, qui à peine il nécessite un quart d'heure à effectuer, se faisant sous anesthésie locale »<sup>46</sup>.

Puente nous amène à inscrire cette technique dans une théorisation de la conscience de soi propre au mouvement naturiste libertaire qui mêle nudisme, végétarisme, abstinence alcoolique, et proto-écologie<sup>47</sup>. Il fait une critique en acte de la médecine institutionnelle et défend une approche holistique de la santé qui rétablit le lien entre l'individu et son corps, entre l'environnement et l'organisme, entre l'émancipation personnelle et l'émancipation sociale.

## Dos palabras sobre la vasectomía

Advertimos que, a pesar de la liberalidad del lema inserto en la primera página de nuestra publicación, no deseamos que se entable en las columnas de LA REVISTA BLANCA una discusión sobre las excelencias y los perjuicios de la vasectomía. Publicamos estas cuartillas del camarada Lapeyre, dispuestos a que sean las últimas, y a continuación esta réplica obligada, porque a ello nos han llevado multitud de hechos.

y porque aun nadie nos ha convencido de que por medio de ella ganen nada los individuos ni las ideas. Desde el punto de vista científico, camaradas médicos como Serrano y como Puente tienen la palabra para demostrar si, después de la operación que priva al hombre de la facultad creadora, puede recuperarse la virilidad auténtica. El compañero Gallego Crespo, cirujano, y que conoce bien estos problemas, debería decir también cuáles son sus expe-

À ce titre, si la pratique de la vasectomie à visée anticonceptionnelle fait concorder les aspirations individuelles (famille restreinte) et l'amélioration de la qualité de vie

humaine, elle n'est qu'un pis-aller : « *Le perfectionnement des moyens anticonceptionnels physiologiques balaitera la vasectomie.* »<sup>48</sup> Il n'en demeure pas moins que son intégration dans le champ social, avec l'ensemble des questions relatives au corps et à la santé, lui confère un sens politique certain.

La vasectomie ne fait pas pour autant l'unanimité chez les anarchistes. Dans un article de la revue de référence anarchiste *La Revista blanca*, Federica Montseny s'y oppose et dénonce « *cette ultime extravagance* » parfois présentée comme « *la panacée universelle* »<sup>49</sup>. Si elle reconnaît le droit à chacun de disposer de son corps comme il l'entend, elle met en garde contre les présentations trop passionnées de la vasectomie, où les arguments perdent le chemin de la raison en passant sous silence

---

<sup>46</sup> Un médico rural, « La Vasectomía », *Estudios*, n 118, 1933, p. 24-25.

<sup>47</sup> MASJUAN BRACONS Eduard, *La Ecología humana en el anarquismo ibérico: urbanismo "orgánico" o ecológico, neomalthusianismo y naturismo social*, Barcelone, Icaria, 2000.

<sup>48</sup> Puente Isaac, « Sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 27 décembre 1935, p. 7-8.

<sup>49</sup> MONTSENY Federica, « Dos palabras sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 29 novembre 1935, p. 9-10.

le fait que l'opération n'est pas systématiquement réversible. Elle rappelle aussi que la vasectomie n'entraîne pas systématiquement un remise en cause du mode patriarcal, au contraire : « *C'est avoir une mentalité primitive, avec une conception dépassée de l'amour et qui accepte l'institution familiale comme permanente, que de supposer que l'homme et la femme sont forcément obligés de vivre ensemble, satisfaisant sans plaisir et sans volonté le désir d'autrui. Si la femme ne s'approchait de l'homme que lorsqu'elle le voulait, sans avoir besoin de préservatifs ou de vasectomies, elle pourrait être sûre qu'elle ne serait mère que lorsque sa nature ou son cœur l'exigerait. Et non en se soumettant à aucune abstinence, mais en connaissant un peu sa constitution physiologique. Les médecins sont fatigués de répéter que, pendant tout le mois menstruel, la femme n'a que cinq ou six jours propices à la fécondation. Ceci est prouvé et rend absurde toute opération irréparable faite sur l'intégrité masculine. Apparemment, les partisans de la vasectomie sont liés à des femmes dépourvues de toute culture sexuelle et totalement dociles aux caprices de ces partisans, elles sont sans personnalité propre et sans indépendance de caractère.* » Elle pointe d'ailleurs qu'un des arguments majeur utilisé par les défenseurs masculins de la vasectomie est qu'elle leur donne une vigueur sexuelle décuplée dont leurs compagnes ne se plaignent pas. Et Montseny de décocher le coup de pied de l'âne « *Si les compagnes de Lapeyre sont contentes de l'excellent instrument de plaisir qui a résulté [de l'opération] pour le camarade en question, nous ne pouvons que nous en féliciter.... Mais nous ne sommes pas intéressées de savoir si [les vasectomisés] ont gagné ou si ils ont perdu dans leurs amours.* »

Un débat s'ouvre également dans le mouvement anarchosindicaliste pour bien distinguer la vasectomie, pratique volontaire et présentée comme réversible, de la castration forcée, notamment utilisée par les régimes autoritaires. Puente explique que cette confusion est maintenue par « (...) *les journalistes, la police et la justice [qui] démontrent qu'ils ne savent pas en quoi consiste la vasectomie, la confondant malheureusement, comme le fait le grand public avec la castration (...)* »<sup>50</sup>. En 1935, un article de l'anarchiste belge Hem Day publié par *Estudios* dénonce les objectifs politiques de la stérilisation forcée en Allemagne et présente les cas dans lesquels la stérilisation doit être rejetée<sup>51</sup>. Pour la même raison, l'anarchiste français Sébastien Faure écrit que la vasectomie n'est pas la castration qui est pratiquée à des fins racistes et politiques par certains gouvernements, alors que « *la vasectomie: (...) est une opération bénigne et classique. Elle a pour effet de suspendre, d'interrompre pour un temps et non d'enlever irrémédiablement la capacité de se reproduire* »<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> “El “affaire” de la esterilización de Burdeos”. *Estudios*, 1935, n° 141, p. 17

<sup>51</sup> *Estudios*, 1935, n° 139

<sup>52</sup> *Estudios*, 1935, n° 142, p. 5

## ◆ SOBRE LA VASECTOMÍA

Requerido por Federica Montseny, en su contestación a Aristides Lapeyre, para dar mi opinión acerca del aspecto médico de la vasectomía, aprovecho gustoso la ocasión que se me brinda para exponer a los lectores de LA REVISTA BLANCA el concepto profesional que tengo de esa intervención de complejidad técnica.

Pero antes quiero hacer constar mi sentimiento por el agrio tono de polémica personal en que se está debatiendo esta cuestión, y el respeto que me merece Lapeyre por su actividad en otros órdenes de la propaganda, especialmente por la persecución de que es víctima por parte de la justicia francesa, que

indico, en el cual el conducto deferente es sólo uno de sus elementos, siendo los otros las arterias, venas y nervios que dan vida al testículo. La supresión de la función interna, reforzada en el caso de la vasectomía, es lo que favorece el engorde.

La vasectomía, así practicada, es irreparable, por lo menos prácticamente. Pero la operación que se practica con fines anticoncepcionales, y voluntariamente, no es la vasectomía propiamente dicha, sino la vasotomía. Lo que diferencia estos dos términos es la partícula *ec*, que significa extirpación total o parcial, y la partícula *o*, que indica sólo incisión o corte (*tomar*).

Dans sa réponse à Federica Montseny en défense de la vasectomie, Isaac Puente tient à marquer une distinction nette avec la méthode « *utilisée par Hitler pour sa campagne antisémite* » et qui consiste à détruire de manière irréversible les canaux spermatiques, alors que la méthode qu'il préconise consiste en une simple ligature. Il propose d'ailleurs de différen-

cier la vasectomie à proprement parler (du suffixe grec *ec*, qui signifie extirpation totale ou partielle) de « *l'opération qui se pratique à des fins anticonceptionnelles, et volontaire, [et qui devrait être appelée plus proprement] vasotomie, de la particule grecque o indiquant seulement une incision* ». <sup>53</sup>

Un autre docteur anarchiste, le Dr J. Martinez dénoncera à son tour l'eugénisme nazi, qui n'a rien à avoir avec l'eugénisme (ou eugénisme positif) défendu par les anarchistes : « *Eugéniquement, la castration est un échec et une menace pour l'humanité. Essayer de purifier le genre humain<sup>54</sup> en castrant des individus est une stupidité intellectuelle et une ignominie politique, qui peut servir à se débarrasser de ses ennemis. Il existe d'autres moyens d'améliorer la race [humaine]. Le naturalisme nous enseigne le vrai chemin de cette amélioration* » <sup>55</sup>.

Cette conception de l'eugénisme positif (ou eugénisme) est invariablement commune à tous les anarchistes ibériques, pour qui l'idéal eugénique consiste pour l'espèce humaine à vivre en équilibre avec la nature comme source de santé et d'amélioration humaine, harmonie impossible à réaliser sous le régime capitaliste.

Toutefois, avec le temps et les premières expériences de vasectomies, on observe une diminution de l'enthousiasme vis-à-vis de cette méthode, qui ne s'avère pas toujours réversible. Puente lui-même écrit en juin 36 : « *il faut avoir des raisons sérieuses et permanentes de renoncer définitivement à la reproduction car, bien qu'en théorie, il soit possible de la réparer, l'opération de restauration nécessite*

<sup>53</sup> Puente Isaac, « Sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 27 décembre 1935, p. 7-8.

<sup>54</sup> Dans le texte espagnol original, le terme employé est « raza », la race. Dans le contexte anarchiste des années 1930, ce terme signifiait « la race humaine », identifiant la race à toute l'espèce humaine. Mais vu l'évolution que ce terme a connue depuis, et pour éviter toute erreur d'interprétation je l'ai traduit par « genre humain » qui m'a semblé mieux rendre compte de l'idée exprimée par l'auteur. Note du Traducteur

<sup>55</sup> *Estudios*, 1937, n° 162, p. 23

*une plus grande compétence chez le chirurgien et la coïncidence de circonstances postopératoires favorables*<sup>56</sup> ».

Cette référence de Puente à la vasectomie en juin 1936 est la dernière connue dans les publications anarchistes en Espagne. Deux mois plus tard, ce médecin est abattu par les fascistes à Vitoria.

## **L’Affaire des stérilisés de Bordeaux (1935)**

*Bartosek et le réseau anarchosindicaliste en France*

Bartosek continua son périple de réfugié et passa ensuite en France, où il continua de pratiquer clandestinement des vasectomies, avec l’appui des militants de la section en France de l’AIT, la CGTSR-AIT<sup>57</sup>.

Recommandé par des camarades de *Solidaridad Obrera*, le journal de la CNT-AIT de Barcelone, il trouva refuge à Lyon chez des militants anarchistes. C’est dans ce milieu libertaire et néo-malthusien qu’il poursuivit ses opérations et sa promotion de la vasectomie. Il opéra alors en toute discrétion un certain nombre de compagnons (espagnols et italiens pour la plupart), dans l’arrière-salle d’un débit de boissons appartenant à Antoine Lagrange, alors secrétaire de l’Union lyonnaise de la CGTSR-AIT.

Bartosek fut ensuite invité par les anarchistes de Bordeaux, où il poursuivit son activité médicale clandestine assisté de Louis Harel, et d’un ouvrier anarchiste espagnol du nom de Jean Baeza. Mais après avoir opéré une quinzaine de volontaires anarchistes et libres-penseurs tels qu’Aristide Lapeyre (l’un des fondateurs de la CGTSR), André Prévôtel, Caballero, Pauly, Larrère, Hernandez et Bielle, une dénonciation (par la femme d’un ami d’enfance de Prévotel) révéla l’affaire aux autorités qui arrêtaient les protagonistes :

André et Andrée Prévôtel (chez qui les opérations avaient lieu) ainsi qu’Aristide Lapeyre furent arrêtés à Bordeaux les 30 et 31 mars 1935, et immédiatement incarcérés à la prison du Fort du Hâ, sous escorte policière et menottés. Le journal *la France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, précise le 5 avril 1935 que « *Mme Prévotel est la mère d’un enfant de 18 mois, et que les renseignements de police représentent comme une bonne mère et une bonne épouse* »

---

<sup>56</sup> Estudios, juin 1936, n° 154, p. 14

<sup>57</sup> Dictionnaire des anarchistes Maitron, notice BARTOSEK Norbert





Louis-Emile Harel

Harel « *homme toujours élégant et affable, jouissant de l'estime générale* » fut arrêté le 4 avril dans sa « *teinturerie, qu'il venait d'ouvrir avec sa femme en septembre 1934 et sur la devanture de laquelle s'étale une vignette du timbre du Comité national antituberculeux avec le portrait de Calmette « sauveur des tout-petits* »<sup>58</sup>. Il fut aussi transféré au fort du Hâ dans une certaine confusion car l'administration de la prison n'avait pas été informée de son arrivée ! Quant à Jean Baeza, il parvint à prendre la fuite et disparu en Espagne.<sup>59</sup>



Juan (Jean)  
BAEZA

Enfin un mandat d'arrêt international fut lancé contre Bartosek, qui était alors passé en Belgique. Il y était notamment caché par trois insoumis français clandestins en Belgique : Ferdinand Pera, français de 46 ans (né à Francescas en 1888), René Bergé (né en 1888 à Ecosmenai) et Henri Ferjasse, jeune libertaire (né en 1911 à St Ouen) et condamné en 1933 à un an de prison par le Conseil de Guerre pour objection de conscience<sup>60</sup>. La demande d'extradition de Bartosek mis les autorités Belges dans l'embarras, car il n'existait aucun motif légal d'infraction pour la justifier ! « *Le gouvernement français d'alors, se sentant touché dans ses intérêts les plus immédiats, réclama son extradition, mais ne l'obtint pas sans peine, car la loi belge ne prévoit pas le crime de « castration* »<sup>61</sup>. Finalement, pour garder de bonnes relations et éviter l'incident diplomatique, les autorités Belges arrêterent Bartosek le 1<sup>er</sup> avril puis l'extradèrent le 3 décembre, au mépris de tout cadre légal.

Entre temps, Andrée Prévôtel fut mise en liberté provisoire le 11 avril. Toutefois elle et son mari furent immédiatement révoqués des PTT, perdant ainsi leur emploi. Aristide Lapeyre et André Prévôtel furent remis en liberté seulement le 6 juillet.

---

<sup>58</sup> *Le Radical de Vaucluse*, 5 avril 1935

<sup>59</sup> *Le Petit Journal* du 7 avril 1935 nous indique que « *Jean Baeza, né le 2 mars 1902, à Aiméras (Espagne), est un libertaire de longue date. Il habite avec sa femme et ses deux enfants de 8 et 10 ans dans un quartier de Blanc-Mesnil, où se sont groupés un certain nombre d'anarchistes espagnols et portugais. Ouvrier plombier, il est sans travail depuis six mois et vivait jusqu'à maintenant, ainsi que sa famille, de ses indemnités de chômage. Le petit pavillon qu'il occupe 58, avenue Jean-Bart, depuis 1929, respire d'ailleurs une grande pauvreté* ». Il rejoindra la Révolution espagnole en 36 et prendra part aux Groupes d'action et de résistance antifranquiste après la fin de la guerre civile. Arrêté en septembre 1939, il sera condamné à mort le 11 septembre et exécuté le lendemain au Camp de la Bota à Barcelone.

<sup>60</sup> *Paris-soir*, 4 avril 1935

<sup>61</sup> *L'Œuvre*, 3 avril 1935



L'Echo d'Alger, 11 avril 1935

espagnol Caballeiro ou encore celle de l'instituteur landais Larrère dont les journaux de droite réclamaient la révocation de l'éducation nationale, elle ne put rien trouver pour inculper les compagnons. Aussi, faute de preuve, les investigations policières s'arrêtèrent-elles là.

Très vite la police soupçonna l'existence d'un réseau. Elle envoya des commissions rogatoires dans toute la France, à Nice, Toulon, en Dordogne, à Paris et région parisienne etc. ...

La CGTSR-AIT fut particulièrement dans le viseur. Dans ses déclarations à la presse, l'inspecteur Joulin insista sur l'appartenance de Lapeyre au « *syndicat révolutionnaire* »<sup>62</sup>

Le 10 avril, la police perquisitionna le domicile de Maurice FOURCADE, secrétaire adjoint de la CGTSR et qui figurait sur la liste policière des anarchistes de la Gironde à surveiller<sup>63</sup>.

Si la police y saisit des comptes rendus de réunion, faisant apparaître la participation de l'anarchiste

---

<sup>62</sup> La Dépêche du Berry, 3 avril 1935

<sup>63</sup> CAC Fontainebleau 200 10216/170//

## L'affaire des « stérilisés de Bordeaux » vue par la presse

L'affaire fit grand bruit dans la presse populaire, qui la popularisa sous le nom « des stérilisés de Bordeaux »<sup>64</sup>.

### Un assistant de Bartoseck est arrêté à Paris

Les trois détenus du fort du Há  
ont été entendus pour la première fois  
par le juge d'instruction de Bordeaux

Il n'a pas été question de l'affaire d'avortement



(Photo FRANCE).  
LAPEYRE SORTANT DU CABINET DU JUGE D'INSTRUCTION



(Photo FRANCE).  
La femme de Prévotet se rend  
à l'interrogatoire.

Toute la presse s'acharna sur Bartoseck qui parce qu'autrichien ne pouvait être qu'un agent d'Hitler. La presse populiste utilisa tous les ressorts de la diffamation, faisant passer les libertaires de Bordeaux pour des semi-débiles, demi-fous, des illuminés membres d'une secte, des propagandistes d'idées mauvaises, des agents étrangers. La palme revient au *Journal*<sup>65</sup> qui fit le 3 avril une description du salon de coiffure de Lapeyre qui tenait plus de l'ancre d'un ogre, gardé par un « nègre » - dont on devine qu'il ne pouvait être que cannibale ... il s'agissait d'Armand Maurasse, anarchiste d'origine sénégalaise qui travaillait avec Aristide Lapeyre dans le salon de coiffure.

*« je me suis rendu en flânant rue de la Fusterie, où se trouvait le salon de coiffure de Lapeyre. La boutique, avec sa devanture peinte au minium et ornée de filets*

---

<sup>64</sup> Élodie Serna, L'Affaire des stérilisations de Bordeaux (1935-1936)

<sup>65</sup> *Le Journal*, quotidien national " qui tirait, dans ses meilleures livraisons, à un million d'exemplaire [www.ledauphine.com/drome/2017/08/02/1-affaire-de-la-malle-sanglante](http://www.ledauphine.com/drome/2017/08/02/1-affaire-de-la-malle-sanglante)

*rouge sang, ressemble plus à une boucherie hippophagique [chevaline] qu'à un institut de beauté. La peinture couvre mal un bois rongé par l'humidité.*

*Le premier commis de Lapeyre, qui semble avoir été aussi son homme de confiance en ce qui concerne l'exploitation du « salon », est un nègre gigantesque. Souvent il tenait le magasin en l'absence de Lapeyre, appelé pour quelque conférence dans les environs ou pour un lointain voyage. C'est un homme qui ne plaisante pas avec le délicat sujet de la stérilisation.*

*Je vis dès l'abord qu'il me serait difficile d'en tirer quelque chose. Mais l'affaire faillit tourner mal lorsque j'eus l'imprudence de lui demander, en termes cependant enveloppés, si son maître l'avait converti à la « cause », si enfin il s'était fait stériliser. Je dus prendre la fuite et laisser là le très fidèle gérant du beau salon vermillon. »<sup>66</sup>*

*Le Petit marseillais de son côté insista le sur le côté inquiétant du réseau international autour de Lapeyre, chez qui la police découvrit des « documents compromettants » et des revues libertaires telles que Solidaridad Obrera ou « Terre Libre, journal nord-africain édité à Aulnay par M. Saïd (sic) Mohammed et une lettre datée de Cardiff expédiée par un M. Berlot de Saint Nazaire »<sup>67</sup>*



*Andrée Prévotel, Aristide Lapeyre et André Prévotel, Voilà, 6 avril 1935*

---

<sup>66</sup> *Le Journal*, 3 avril 1935

<sup>67</sup> Saïd Mohammed, pionnier anarchiste algérien <http://cnt-ait.info/category/inter/algerie/msail/>

La presse populiste, avide de sang, essaya d'élargir la culpabilité de Lapeyre à la pratique d'avortements clandestins (ce qui était puni de peine de mort à l'époque ...) Mais faute de preuves, elle dû abandonner sa campagne.



De son côté *L'Humanité*, le journal du Parti Communiste qui ne brilla jamais pour son appui au contrôle des naissances, ne fut pas en reste déplorant que « *les travailleurs anarchistes soient détournés par leurs dirigeants, au profit de pareilles billevesées, de la lutte contre leurs exploiters.* »

Cette mise en garde du Parti Communiste contre les anarchistes qui détournent les honnêtes travailleurs du droit chemin s'explique aussi parce que certains communistes avaient bénéficié des services de l'équipe de Bordeaux, comme en témoigne le déplacement de l'inspecteur Dejean à Bayonne pour y interroger 5 membres du Parti Communistes qui reconnurent être allés à Bordeaux pour se faire opérer. Par son message de mise en garde, le Parti adressait un message clair à ses ouailles ...

***Une affaire de « stérilisation humaine » découverte à Bordeaux : Trois personnes appartenant aux milieux anarchistes sont arrêtées. Une quinzaine d'hommes auraient été « opérés ».***

***(L'Humanité, 2 avril 1935)***

Une étrange affaire de « stérilisation humaine » vient d'être découverte à Bordeaux. Le 20 mars, le chef de la Sureté bordelaise était informé que trois hommes, arrivés à Bordeaux dans la nuit du 20 mars, avaient procédé à des opérations de stérilisation sur des personnes appartenant aux milieux anarchistes de la ville. Ces opérations avaient été effectuées (...) au domicile des époux Prévôtel, 6 rue Millière<sup>68</sup>. Une perquisition fut faite chez ces derniers, et l'on découvrit dans une cave le matériel chirurgical qui avait servi aux opérations.

L'opération pratiquée sur eux, qu'on nomme en médecine « vasectomie », consiste à pratiquer une incision qui rend l'opéré immédiatement stérile. Au point de vue juridique, l'auteur de semblables pratiques tombe sous le coup de l'article 316 du Code pénal et est passible des travaux forcés à perpétuité. Lapeyre et les époux Prévôtel sont inculpés de complicités de « crimes » visés à l'article 316. Une perquisition a eu lieu hier au domicile de Lapeyre, qui a refusé de révéler l'identité du médecin qui procéda à la stérilisation.

L'on ne peut que regretter que des travailleurs anarchistes soient détournés par leurs dirigeants, au profit pareilles billevesées, de la lutte contre leurs exploités.

La question de la natalité n'est qu'une partie de la question sociale et sera résolue avec elle. Alors que toutes les forces des travailleurs doivent être tendues vers la lutte pour le pain, contre le fascisme, pour la révolution prolétarienne, la bourgeoisie ne demande pas mieux que de voir des exploités s'égarer dans de pareilles histoires. Soulignons que certains de ces chefs anarchistes, qui oublient la lutte contre la bourgeoisie, assommaient récemment des travailleurs communistes.

Une partie de la presse bourgeoise s'est immédiatement emparée de l'affaire pour faire de la propagande chauvine et xénophobe, en racontant une rocambolesque histoire « d'agents de l'étranger désireux d'atteindre la race française dans ses œuvres vives, etc. etc. »

---

<sup>68</sup> On remarquera au passage que *l'Humanité* étalait avec complaisance les noms et adresses des personnes pourtant bénéficiant encore de la présomption d'innocence. Mais c'est vrai que ce n'étaient que des anarchistes ...



El practicante Puatriaco Bartosek, detenido en Bruselas. La clínica de Bartosek en Burdeos

L'affaire de Bordeaux fut également abondamment commentée dans la presse espagnole, du fait des liens de Bartosek avec les anarchosyndicalistes de la CNT-AIT espagnole. Le journal « *El Heraldo de Madrid* » du 6 avril publia la photo de la maison des époux Prévotel présenté comme « *la casa de l'amor libre* », la maison de l'amour libre, avec des sous-entendus salaces.

Du côté des anarchistes, le Dr Puente réaffirma son engagement pour la vasectomie et sa solidarité avec les inculpés de Bordeaux dans un article de la *Revista Blanca* de Barcelone : après avoir exposé ce qu'était la vasectomie (ou plutôt vasotomie) d'un point de vue médical, il déclare « *Et maintenant non pas en tant que médecin, mais en tant que partisan de la limitation de la reproduction, je considère légitime le droit de chacun à disposer de son propre corps. La stérilisation volontaire entièrement individuelle est une question de choix. Dans le procès de Bordeaux, je suis avec les stérilisés volontaires, et contre l'Etat, qui au nom du repeuplement piétine le droit individuel à l'abstention reproductive.* <sup>69</sup> ».

#### *Organisation de la défense des anarchistes inculpés*

Alors que pendant l'interrogatoire les 3 anarchistes se montrèrent particulièrement calme et tranquilles, ce que souligne même le titres de presse les plus hostiles, l'avocat de Lapeyre fit des déclarations maladroitement, cherchant à disculper son client en le faisant passer pour un être faible manipulé par une organisation mystérieuse située en Espagne œuvrant « *à l'anéantissement de l'humanité par extinction de la race* » :

« *j'ai rendu visite ce matin aux trois inculpés ils ne sont pas le moins du monde abattus et prennent la responsabilité de leurs acte* »<sup>70</sup>

« *Nous avons ici, à Bordeaux, une centaine d'anarchistes plus ou moins connus, groupés en diverses sociétés, assez fermées d'ailleurs, dont les principales sont « Culture et Action » et « Révolution et Patrie humaine ». Presque tous les membres de ces associations sont d'anciens communistes découragés ou exaltés. Ils sont en liaison avec leurs « frères » des villes voisines, notamment ceux de Saint-Nazaire, de Nantes, de Toulouse, etc., enfin avec les groupements étrangers, principalement avec ceux d'Espagne. Il semble bien que ce soient ces derniers qui ont poussé*

<sup>69</sup> Puente Isaac, « Sobre la vasectomía », *La Revista blanca*, 27 décembre 1935, p. 7-8.

<sup>70</sup> *Le Petit Courrier*, 4 avril 1935

Laperre (sic) à propager les théories anticonceptionnelles et à appliquer finalement ces mêmes théories. Il y a peu de temps encore, mon client, de son aveu même, n'était que libertaire syndicaliste, libre-penseur et pacifiste. Aucune propagande n'était faite dans les sociétés qu'il fréquentait contre la procréation. Mais, par contre, les groupements espagnols, où les théories de l'anéantissement de l'humanité par extinction de la race sont l'objet d'études poussées, conseillent vivement à leurs membres de lutter pour la stérilisation. De là à Imaginer que Lapeyre fut séduit par cette nouvelle ferme de prosélytisme, il n'y a qu'un pas. Notez bien qu'il ne connaissait pas le docteur Norbert et que celui-ci lui fut envoyé par une autorité supérieure du mouvement anarchiste. »<sup>71</sup> Au procès, Lapeyre assumera totalement ses idées et ses actes, en pleine conscience...

Si dans un premier temps Bartosek essaya de se présenter uniquement comme un propagandiste et non comme un opérateur, arguant que les opérations avaient été pratiquées par un « docteur anarchiste de Paris »<sup>72</sup> mais dont il refusait de dire le nom, il endossa rapidement l'entière responsabilité en arguant d'une part qu'il ne s'agissait pas de stérilisation et d'autre part que ces motifs étaient purement humanistes.



<sup>71</sup> *Le Journal*, 3 avril 1935

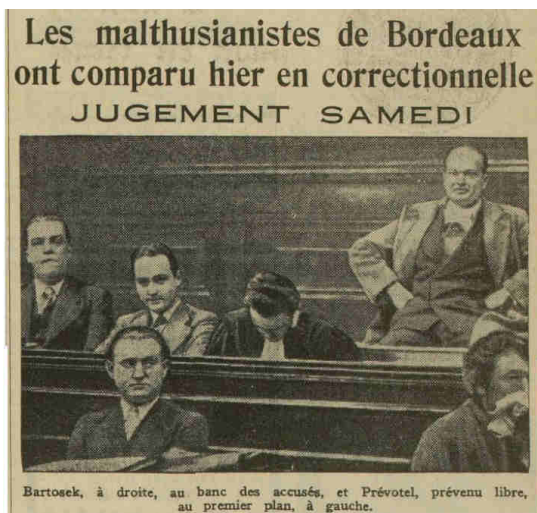
<sup>72</sup> *Le Petit Parisien*, 3 avril 1935



Le Comité de Défense Sociale, lié aux anarchistes, organisa des meetings de protestation dans différentes localités (Bordeaux, Lyon, Marseille, ...) auxquels participèrent aussi des représentants des associations des droits de l'homme (LDH) voire de la gauche humaniste. Le PC lui ne s'associa pas aux protestations.

Lapeyre et Andrée Prévotel bénéficièrent d'un non-lieu le 4 avril 1936.

Le procès des 4 autres inculpés se déroula le 30 avril 1936. Il fit la une d'un certain nombre de journaux populaires, oscillant entre le côté vaudevillesque de l'affaire et la dénonciation des agents de l'étranger voulant affaiblir la « race » française.



*Excelsior*, 1<sup>er</sup> Mai 1936

Si les journaux populistes mirent en avant que le procès avait attiré une foule nombreuse, notamment « *de jeunes femmes élégantes* » attirées par le côté scandaleux de l'affaire, *le Petit journal* donne une présentation factuelle du déroulement du procès : dans « *le public, guère plus nombreux que pour un procès banal, on reconnaissait quelques militants anarchistes mêlés aux auditeurs ... et à un certain nombre d'agents en civils venus renforcer discrètement le service d'ordre* <sup>73</sup> ». La police était omniprésente, entourant les accusés et mêmes les témoins.

Au procès, Bartosek fit une certaine impression sur le public : « *C'est un homme d'une quarantaine d'années, grand, élancé le visage salubre et les cheveux blonds, le regard vif, ayant dans son attitude un air d'aisance naturelle et d'autorité. Il parle notre langue, non seulement très correctement, mais même avec une certaine élégance que rend plus sensible son accent étranger. Il est, d'ailleurs, l'auteur d'un ouvrage sur la stérilisation, écrit directement en français.* <sup>74</sup> ». Les journaux populaires dépeignent Bartosek sous un côté « charmeur », « *assez joli garçon qui*

---

<sup>73</sup> *Le Petit Journal*, 1<sup>er</sup> Mai 1936

<sup>74</sup> L'affaire de stérilisation de Bordeaux, interrogatoire de « l'opérateur » Bartosek, *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 24 décembre 1935

évoque plutôt l'image d'un danseur<sup>75</sup>», pour insinuer qu'il aurait pu embobiner ses « victimes ». Pour la « bonne presse » il est impensable que des « vrais hommes » aient pu se prêter volontairement à cette opération, ils ne peuvent être que des naïfs qui se sont laissés abusés par un esprit pervers ...

Lors du procès, les accusés ne se montrèrent pas intimidés, au contraire ! « *Les inculpés avouent sans aucune réserve, en affirmant qu'ils avaient agi par humanité conformément à leur idéal philosophique.*<sup>76</sup> ».

Bartosek «*très maître de lui, franchi l'espace qui le sépare du tribunal. Le voilà penché ses notes à la main, discutant à voix basse, puis expliquant l'opération* » «*d'une voix douce*». «*Il étale un grand dessin au lavis : c'est le schéma de l'opération. Il tient à le montrer au tribunal.*

**Le président Chabrol.** — *Ça n'intéresse pas le tribunal. Aucun de ses membres n'a l'intention de se faire opérer. (Sic.)*

*Mais Bartosek insiste si gentiment, qu'il décide le tribunal à contempler longuement son schéma.* ». Il fait l'apologie du « malthusianisme intégral »<sup>77</sup>. Il assume son geste pour des raisons économique et sociale (« *Bartosek déclare que ses opérations ont rendu de grands services à de pauvres gens qui en temps de crise et de paupérisme eussent été bien gênés si leur famille se fût accrue* »), mais aussi au nom de la liberté individuelle, et du droit de disposer de son corps.

Prévotel, « *garçon de 28 ans, est grassouillet et souriant* » quant à lui, est plutôt amusé de la situation. « *il s'exprime avec allégresse en même temps qu'avec un savoureux accent girondin. Il déclare que s'il s'est fait stériliser, c'est parce que sa femme a failli mourir en lui donnant un enfant.* ». Il fait rire le tribunal : « *Et maintenant, je suis très content, très charmé. Oui, messieurs* » Ce à quoi le président Chabrol réplique « *Je dois dire que Prévotel, que je vois ici, n'a pas l'air de se mal porter. Il a fort bonne mine* ». Prévotel : « *Tout va très bien, monsieur le Président, je vous remercie.* »

Sur le plan médical, « *Les professeurs Channavaz, Lande et Duvergey furent invités à se prononcer ils déclarèrent que les « accidentés » pouvaient fort bien être remis sur pied* »<sup>78</sup>, ruinant par-là l'accusation de « castration ».

---

<sup>75</sup> « La « mutilation » pratiquée sur un tiers qui y consent est-elle un crime ? », *Le Journal*, 1er mai 1936

<sup>76</sup> *Le Petit Journal*, 1<sup>er</sup> Mai 1936

<sup>77</sup> *Le Journal*, 1<sup>er</sup> Mai 1936

<sup>78</sup> *L'Œuvre*, 30 avril 1936

Faute d'assise légale, la vasectomie volontaire n'étant pas une infraction reconnue par la loi, l'accusation porte essentiellement sur les activités politiques de Bartosek, et son statut de réfugié :

*« Bartosek, d'une voix douce déclare qu'il a quitté volontairement l'Autriche parce que le régime actuel, qu'il considère comme fasciste, ne lui plaisait pas. Il alla vivre en Espagne, mais les Espagnols, qui n'étaient pas encore sous le régime du Front populaire, l'expulsèrent*

**Le président Chabrol.** — *Là-dessus, vous vous êtes réfugié en France, terre hospitalière s'il en fut.*

*Résidant à Paris, Bartosek fut appelé à venir à Bordeaux par un comité franco-espagnol libertaire, partisan de la stérilisation par le procédé de vasectomie. »*

**« Le président Chabrol.** — *Vous ne vous êtes pas dit que vous faisiez, vous, étranger, quelque chose de contraire à notre système social et à nos lois.*

**Bartosek.** — *Je suis libertaire. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter les théories libertaires. »*

M. Steck, substitut du procureur de la République, stigmatise dans son réquisitoire l'attitude de Bartosek.

**« Le substitut Steck.** — *Réfugié en Espagne quand l'ordre régnait encore dans ce pays, il en a été chassé et il est venu en France, cette France qui, malgré quelques nettoyages, trop peu nombreux, hélas ! reste la terre d'élection de tous les Bartosek du vieux continent. »*

On voit que la magistrature n'avait pas attendu les lois de Daladier de 1938 sur les « étrangers indésirables » pour réclamer le « nettoyage » de la France. Dès lors on ne s'étonne pas que tous les magistrats, sauf un, prêtèrent serment d'allégeance et fidélité au Maréchal Pétain en 1941 ...

## Sévère condamnation des stérilisateurs de Bordeaux

**3 ans de prison à Bartosek**  
**6 mois à Prévotel et Harel**  
**2 ans par défaut à Baeza**

Bordeaux, 2. Mai (Dep. P. J.). — Le tribunal a rendu son jugement cet après-midi dans l'affaire des « stérilisateurs ».

Le principal inculpé, **Michał Bartosek**, accusé d'avoir pratiqué la « vasectomie » sur une dizaine de personnes a été condamné à trois ans de prison, dix ans d'interdiction de séjour et cent francs d'amende.

Ses deux aides, **Prévotel** et **Harel**, ont été condamnés chacun à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Par défaut, leur complice **Baeza** a été condamné à deux ans de prison, dix ans d'interdiction de séjour et cent francs d'amende.



Bartosek est debout et, au premier plan, aussi, Prévotel

Bien que la loi de 1920 qui réprime la contraception et sa promotion ne mentionne pas la vasectomie, les inculpés furent tout de même condamnés, le 2 mai 1936, pour "castrations et violences" (procédure inappropriée pour une stérilisation librement consentie). Bartosek écopa de trois ans de prison, Baeza de deux ans (par contumace) et deux de ses co-accusés, Harel et André Prévotel, de six mois ; peines qui furent réduites en appel.

L'audience de la cour d'appel eut lieu le 1er juillet. Dans son arrêt du 8 juillet, elle confirma les motifs de la condamnation, mais diminua les peines, ramenant notamment celle de Bartosek à un an ferme, ce qui le fit libérer

immédiatement.

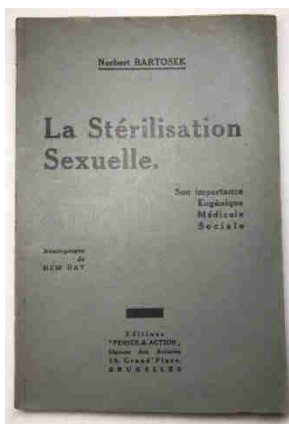
Le 1er juillet 1937, la chambre criminelle de la cour de cassation rendit un arrêt confirmant celui de la cour d'appel. La vasectomie était assimilée à des coups et blessures faits volontairement, avec préméditation, et « *le fait que les victimes auraient consenti aux violences n'est pas exclusif de la préméditation* ».

Bartosek libéré après 15 mois de prison retourna à Lyon. Lorsqu'éclata la Révolution espagnole, le 19 juillet 1936, à peine sorti de prison, il mit ses talents de polyglotte au service de la solidarité envers les camarades espagnols. Le 8 août, de Paris, il écrit à ses amis Prévotel : « *Je me trouve chaque jour au Libertaire pour faire les traductions nécessaires. Solidarité pour l'Espagne ! Il faut le crier partout, l'organiser partout, la pratiquer chaque jour, [...]. Harel va partir ce soir pour Barcelone comme conducteur d'une camionnette chargée de médicaments pour la CNT et la FAI [...]. Excusez-moi, je n'ai plus le temps de philosopher et je néglige même l'amour.* »<sup>79</sup>

Avec la fin de l'expérience révolutionnaire espagnole, il chercha un nouveau refuge, notamment en Suisse (il passa quelque temps à Genève à partir de mai 1938).

<sup>79</sup> Marc Prévotel, Les stérilisés de Bordeaux, Réfraction, n°7, automne 2001.

En 1937, il publia une brochure « *La Stérilisation sexuelle : son importance eugénique, médicale, sociale* », préfacée par l’anarchiste individualiste belge Hem Day, qui la publia dans sa collection « Pensée et action » à Bruxelles.



*La Stérilisation sexuelle :  
son importance eugénique, médicale, sociale*

Brochure de Norbert BARTOSEK paru en 1937 à Bruxelles, publiée et préfacée par l’anarchiste individualiste belge Hem DAY

Pendant la guerre il s’installa en Vendée, à La Faute-sur-Mer, où il continua à pratiquer des opérations clandestines sur un nombre important de militants, puis fut arrêté quelque temps à Paris au printemps 1941. Après la guerre, il retourna à Graz et au début des années 1950, il émigra en Argentine où il fit commerce de denrées importées ; il mourut à Buenos Aires en 1959.



Après-guerre, le journaliste Géo London qui avait couvert le procès de 1936 refit paraître (en 46 et en 47) deux papiers racleurs dans le journal populiste « Ce Soir »<sup>80</sup>, tentant au passage de la faire passer pour un « collabo » ayant « endossé l’habit feldgrau ». Les vieilles calomnies étaient tenaces ...

Par la suite, l’affaire tomba dans l’oubli, avant d’être remise en lumière dans les années 70, à la faveur des débats dans le mouvement libertaire autour des questions de contraception.

<sup>80</sup> Géo London, « Comment Norbert Bartosek stérilisa quinze bordelais naïfs qui, de bonnes grâces, se prêtèrent à l’opération », *Ce soir*, 19 janvier 1947

## Annexe 1: Témoignage d'un « stérilisé volontaire »

En 1978, après la parution d'un article sur la vasectomie dans un journal libertaire, Camille Malan, lui-même opéré par Norbert Bartosek à la Rochelle, livra son témoignage sur comment était pratiqué l'opération :

« J'étais alors boulanger à La Rochelle Pallice, et le lendemain matin [de l'opération], j'ai été livré mon pain comme d'habitude. [...] ». « Ma maison [...] était la plaque tournante pour recevoir ceux qui étaient convoqués. Un camarade, employé des Ponts et Chaussées, venaient les prendre, et les emmenaient, à tour de rôle, chez un autre camarade de La Rochelle, où Norbert opérait. Bien que je connaissais ce camarade, je ne savais pas que ça se passait chez lui, car il était bien entendu entre nous que nous ne poserions pas de questions [...]. Il en est venu de Belgique, d'Algérie, et un petit peu de tous les coins de France. » « À Bordeaux, il opérait dans l'appartement d'un de nos amis [Prévôtel] qui était postier, et l'administration des postes l'a obligé à donner sa démission à la suite de cette affaire [...] ». »

« Un hasard de circonstance malheureuse a mis fin momentanément à l'activité si précieuse de « Nono » (comme nous appelions dans l'intimité Norbert). Un de nos camarades s'est fait opérer sans en prévenir sa femme, sachant qu'elle ne serait pas consentante. Il lui arrivait quelquefois d'avoir des crises d'épilepsie, et cela Nono ne le savait pas. De retour chez lui, ce camarade a eu une crise presque aussitôt. En déboutonnant le pantalon, comme elle en avait l'habitude dans ces moments, sa femme a aperçu les pansements, et a fait venir le docteur, lui disant qu'on avait mutilé son mari, et c'est ce docteur qui a fait venir la police. Nono a été mis en prison aussitôt [...]. Nous avons tous témoigné en sa faveur en disant que nous n'étions pas mutilés et que nous pouvions en apporter la preuve ; qu'il n'y avait rien de changé sur notre santé, notre activité, et nos aptitudes conjugales ; il n'y avait que la semence qui était négative. Et, un peu plus tard, Norbert a été libéré ; il était Tchecoslovaque [autrichien de Slovénie en fait], et il n'est pas resté très longtemps en France ensuite ; la guerre de 1939 est arrivée et nous l'avons perdu de vue ».<sup>81</sup>

---

<sup>81</sup> <https://lignesdeforce.wordpress.com/tag/norbert-bartosek/>

## Annexe 2 : La mobilisation pour la défense des «stérilisateurs» de Bordeaux

COMITÉ DE DÉFENSE SOCIALE DE BORDEAUX

# UN SCANDALE JUDICIAIRE!

Au nom de la morale!  
De leur morale!

DES Juges de BORDEAUX ONT CONDAMNÉ :

Nathier BARTOSSEK à 3 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour  
Jean BAZZÀ à 2 ans de prison, 10 ans d'interdiction de séjour  
Louis HAREL à 4 mois de prison, 5 ans d'interdiction de séjour  
André PRÉVOTEL à 4 mois de prison, 5 ans d'interdiction de séjour

Pour délit de STÉRILISATION HUMAINE  
(cf. la loi n° 147 sur le gène par la loi)

## POUR PROTESTER CONTRE CETTE INIQUITÉ!

Assistez en masse au **MÉTÉO** qui aura lieu  
le Samedi 16 Juin, à 20h.30, à l'Alhambra, rue d'Alger.

Sous la présidence d'honneur de Victor MARGUERITTE

Il recevra les paroles :

PRIEUR	MAUDET	COSTEDOAT	BARRUÉ
Membre du Comité de Défense Sociale	Membre du Comité de Défense Sociale	Membre du Comité de Défense Sociale	Membre du Comité de Défense Sociale
BOUDOIS	P. LAPETRE	A. LAPETRE	Georges PIOCH
Membre du Comité de Défense Sociale	Membre du Comité de Défense Sociale	Membre du Comité de Défense Sociale	Membre du Comité de Défense Sociale

Appel au fait à toutes les organisations qui veulent défendre  
la liberté individuelle. Plus particulièrement : Unions  
Locales des Syndicats Catholiques, Intellektuelle Antifasciste, Libre  
Pensée Intégrale. Participation aux frais à 2 fr.

## BORDEAUX

Affiche pour le meeting de solidarité avec les condamnés de Bordeaux, organisé par le Comité de Défense Sociale de Bordeaux

placé sous la présidence d'honneur de Victor Margueritte avec la présence notamment de Paul Lapeyre pour la CGTSR, Boudoux de la Fédération nationale du bâtiment [CGTSR], Costedoat (SFIO), Maudet (Comité national de la Ligue des Droits de l'Homme), Barrué (Fédération Unitaire de l'enseignement), Aristide Lapeyre (Groupe anarchiste Culture et Action), Georges Pioch (homme de lettres)

## MARSEILLE

Affiche pour le meeting de Marseille

Avec la participation de Jean MARESTAN (Ligue des Droits de l'Homme) et Hem DAY (Comité de Défense Sociale)

COMITÉ DE DÉFENSE SOCIALE DE MARSEILLE

**SAMEDI 27 JUIN, à 21 heures**

SALLE des DOMINICAINES, 30, Rue des Dominicaines

# MEETING de PROTESTATION

sous la Présidence d'Honneur de VICTOR MARGUERITTE

## La Stérilisation est-elle un Crime?

### Le Scandale des Condamnations de Bordeaux

Orateurs : **Jean MARESTAN** HENDAY

Membre de la Ligue des Droits de l'Homme Membre du Comité de Défense Sociale

**ENTRÉE LIBRE**

■ Comité BARTOSEK et Comité de DÉFENSE SOCIALE ■

# UN SCANDALE JUDICIAIRE !

**Au Nom de la Morale ! De Leur Morale !**

Le 2 Mai passé, à Bordeaux, des Juges de Correctionnelle se sont permis, en marge du Code et au nom de leur parti pris, de condamner :

**Norbert BARTOSEK** à 3 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour ;  
**Jean BAESA** à 2 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour ;  
**Louis HAREL** à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;  
**André PRÉVÔTEL** à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;

Pour « délit » de STÉRILISATION HUMAINE. Or ce délit n'est pas prévu par la Loi.

**Pour protester contre cette iniquité, assistez en masse au**

## MEETING

qui aura le **Mardi 9 Juin, à 20 h. 30** Salle Émile-Zola, à l'Unitaire  
 - Rue le **Mardi 9 Juin, à 20 h. 30** Salle Émile-Zola, à l'Unitaire - 129, Rue Boileau -

Prendront la parole :

**LEQUERTIER EMERY BRANCHE**

Fédération Socialiste du Rhône Ligue des Droits de l'Homme - Front Social Avocat du C.D.S.

# Georges PIOCH

homme de lettres

Que notre appel soit entendu par toutes les Organisations et Individus qui ont à cœur de défendre la Liberté individuelle (ce droit sacré de l'homme). Nous invitons particulièrement : l'Union des Syndicats confédérés, les Intellectuels Anti-Fascistes, la Patrie Humaine, la Libre Pensée, les Rassemblements de Femmes de toutes les tendances, les Jeunesses Socialistes Révolutionnaires, la Ligue des Droits de l'Homme, le Front Social et Jeunesses Frontistes, les Syndicats de la C.G.T.S.R., les Jeunesses Syndicalistes Révolutionnaires, les Groupes Libertaires de Lyon et de Villeurbanne, etc., etc.

Participation aux frais : 0 fr. 50 ■ Entrée gratuite pour les chômeurs

Imp. International Lyonnais, 21, Rue de l'Université, 69001

## LYON

Comité Bartosek et Comité de Défense Sociale

**Un scandale judiciaire !**

**Au nom de la morale !**

**De leur morale !**

Le 2 mai passé, à Bordeaux, des juges de correctionnelle se sont permis, en marge du Code et au nom de leur parti pris, de condamner :

**Norbert Bartosek** à 3 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour ;

**Jean Baesa** à 2 ans de prison et 10 ans d'in-

terdiction de séjour ;

**Louis Harel** à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;

**André Prévôtel** à 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour ;

pour « délit » de stérilisation humaine. Or ce délit n'est pas prévu par la loi.

Pour protester contre cette iniquité, assistez en masse au Meeting qui aura lieu le mardi 9 juin, à 20 h 30. Salle Émile-Zola, à l'Unitaire - 129, rue Boileau à Lyon

et y prendront la parole Lequertier (Fédération socialiste du Rhône), Émery (Ligue des droits de l'Homme, Front social), Branche (avocat du CDS), Georges Pioch, homme de lettres

Que notre appel soit entendu par toutes les organisations et individus qui ont à cœur de défendre la liberté individuelle (ce droit sacré de l'homme). Nous invitons particulièrement : l'Union des Syndicats confédérés, les intellectuels anti-fascistes, la Patrie Humaine, la Libre Pensée, les rassemblements de femmes de toutes les tendances, les Jeunesses socialistes révolutionnaires, la Ligue des droits de l'Homme, le Front social et Jeunesses frontistes, les syndicats de la CGTSR, les Jeunesses syndicalistes et révolutionnaires, les groupes libertaires de Lyon et de Villeurbanne, etc., etc.

Participation aux frais : 0 fr. 50 — Entrée gratuite pour les chômeurs



## **Intervention de la Ligue des droits de l'Homme pour la libération de Harel, Lapeyre et Prévotel**

*Les Cahiers des droits de l'homme*, 15 juillet 1935

### **L'affaire des stérilisations de Bordeaux**

#### **A Monsieur le Ministre de la Justice.**

Il est de notre devoir de protester auprès de vous contre la longue détention préventive infligée à MM. Harel, Lapeyre et Prévotel, inculpés dans l'affaire dite des « stérilisations de Bordeaux » et incarcérés au Fort-du-Hâ depuis trois mois.

Quelque opinion qu'on puisse avoir sur les faits qui leur sont reprochés, il est indéniable que ces faits ne sont ni prévus ni punis par aucun texte. La stérilisation ne peut tomber sous le coup de l'art. 316 du Code pénal qui punit la castration. Les lois répressives ne doivent être interprétées que strictement, et il n'y a, au point de vue médical, aucune assimilation possible entre la castration, mutilation grave, et la stérilisation qui conserve à l'individu toute son intégrité physique et fonctionnelle.

Les faits incriminés ne peuvent davantage être qualifiés de coups, blessures, violences, voies de faits ayant entraîné une incapacité de travail quelconque. Aucune inculpation, dans l'état présent des textes, ne peut juridiquement se soutenir.

Nous vous demandons, en conséquence, d'ordonner l'abandon des poursuites et la libération des détenus. Leur détention est, en tout état de cause, inadmissible. La loi sur la liberté individuelle, même dans son état présent, ne permet pas l'arrestation préventive, sans aucune nécessité, de citoyens qui n'ont jamais été condamnés, qui ont un domicile et qui offrent des garanties de représentation. Elle ne permet pas surtout de les retenir pour des faits dont le caractère délictuel est si peu établi qu'il ne sera pas possible au ministère public de soutenir sérieusement l'inculpation.

Il semble que le Parquet de Bordeaux veuille, en maintenant ces inculpés en détention préventive, arriver par une voie détournée à infliger une peine à des hommes qui ont accompli des actes qu'on peut désapprouver, mais qui ne tombent pas sous le coup des lois. Vous n'admettez certainement pas que les lois soient ainsi tournées et l'action publique détournée de son objet. (29 juin 1935).

### **Annexe 3 : Extrait de la presse populiste à propos de l'affaire des «stérilisations de Bordeaux»**

*Nous publions ci-après quelques extraits de la presse populiste de l'époque, qui témoignent de l'hystérie que déclencha l'affaire de Bordeaux chez les tenants de l'Ordre moral, avec son cortège de calomnie et de diffamations.*

#### **L'Affaire des stérilisations de Bordeaux ne se serait pas seulement étendue jusqu'à Paris L'anarchiste Tortosa signale un séjour de Norbert Bartosek à Madrid**

*La Gazette de Biarritz-Bayonne et Saint-Jean-de-Luz, 8 avril 1935*

Paris, 8 avril. — A propos de l'affaire des stérilisations de Bordeaux, il a été question, dans les journaux, d'un M. Melchior Montuenga, cité comme anarchiste, qui aurait habité Bordeaux. M. Melchior Montuenga précise qu'il a cessé toutes relations avec le milieu libertaire tant espagnol que français, et qu'il n'a assisté depuis son arrivée en France, qui date de près de onze ans, à aucune réunion de conférence qu'aurait pu organiser le dit milieu. Il a toujours vécu et vit de son travail. Il n'a pas été mêlé aux récents événements. Réfugié, il a tenu à ne manifester aucune activité politique sur notre territoire. ...<sup>82</sup>

**Mais à Madrid ...** Madrid, 8 avril. — Le journal *Diario de Madrid* aurait retrouvé la trace du passage à Madrid du stérilisateur Norbert Bartosek ; celui-ci aurait habité une maison située au numéro 34 de la rue Alonso-Cano. en 1933. Il aurait même été arrêté, le 9 décembre de la même année, dans le bureau de l'administrateur du journal anarcho-syndicaliste « CNT » en compagnie de plusieurs extrémistes. *Diario de Madrid* a obtenu des déclarations d'un anarchiste appelé Tortosa qui lui a confirmé l'arrestation de Bartosek qui avait été expulsé d'Espagne quelques jours plus tard. Tortosa affirme que Bartosek, qui était souvent accompagné d'un Autrichien, a stérilisé, avec leur consentement, plus de dix anarchistes de Madrid. Il a fait payer, à chacun d'eux, une somme de cent pesetas pour l'opération. Tortosa n'a pas voulu donner les noms des stérilisés volontaires. *Diario de Madrid* aurait retrouvé l'Autrichien compagnon de Bartosek, mais celui-ci s'est refusé à toute déclaration.

---

<sup>82</sup> En fait Melchior Montuenga avait fondé en 1928 le groupe artistique *Cultura popular*, qui servait de couverture aux anarchistes espagnols de Bordeaux. Lui-même sous le coup d'un sursis d'expulsion suite à une affaire de hold-up en 1925 dans une fabrique de meuble de Talence, il tenait à se faire discret ...

**L'instruction ...** L'instruction n'a été marquée hier par aucun fait nouveau. Le parquet décidera sous peu (le corps médical ayant donné son avis) si les prévenus seront poursuivis pour castration. En vérité, l'opération se nomme vasectomie. Il ne faut pas la confondre. nous dit un praticien, avec la castration, qui supprime radicalement toute vie sexuelle. La vasectomie ne fait que « suspendre » la vie génitale. Il y a toutes probabilités pour que Aristide Lapeyre et André Prévotel (nous laissons de côté le cas de Mme Prévotel) soient poursuivis en vertu de l'article 3 de la loi du 30 juillet 1921 : « Sera puni d'un emprisonnement d'un à six mois, d'une amende de 100 à 5.000 francs, quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura décrit, divulgué, etc... des moyens de prévenir la grossesse ».



### **Un médecin étranger pratiquait à Bordeaux la stérilisation sur des anarchistes au domicile d'un ménage d'employés des P.T.T.**

*L'Echo d'Alger*, 2 avril 1935

*L'Echo d'Alger était le journal de la gauche coloniale en Algérie.*

#### ***Trois « stérilisés » volontaires ont été arrêtés***

Bordeaux, 1er avril. — Une quinzaine d'individus, désireux d'affirmer leurs idées « anticonceptionnelles » se sont soumis à une mutilation volontaire. Cette stérilisation a été opérée par un médecin étranger, d'origine autrichienne, croit-on ; il était assisté de deux rabatteurs et les trois compères ont pris la fuite.

Trois « stérilisés » ont été arrêtés. Parmi eux se trouvent une femme, Mme Lapeyre<sup>83</sup>, qui a déjà eu maille à partir avec la police. Les deux hommes avaient servi d'intermédiaires et de complices pour faire subir le même traitement à de nombreux camarades. Il semble que les opérations aient eu lieu non pas dans une clinique, mais dans une maison privée, sans doute dans l'appartement d'un client du curieux chirurgien.

Se trouve-t-on en présence d'une entreprise de grande envergure ? On le craint, car les étranges opérateurs qui se livraient à cette stérilisation scientifique auraient pratiqués à plusieurs reprises dans d'autres villes de France.

#### ***L'enquête du chef de la Sûreté de Bordeaux***

M. Joulin, chef de la Sûreté à Bordeaux, a donné les précisions suivantes: « *Samedi 30 mars j'étais personnellement informé que trois individus, parmi lesquels deux*

---

<sup>83</sup> Triple sic : le nom s'orthographie Lapeyre, c'est Monsieur Lapeyre qui avait eu affaire à la police dans le passé, et c'est Madame Prévotel qui avait été arrêtée ...

*étrangers, étaient venus à Bordeaux le 20 mars dans la nuit, et après contact pris avec les milieux libertaires de Bordeaux, avaient procédé à des opérations de stérilisation sur un sujet français.*

*« J'ai ouvert immédiatement une enquête qui me permit d'établir que ces opérations avaient été effectuées durant toute la journée du samedi 23 mars et celle du 24 mars. Ces opérations ont été faites 6, rue Millière, chez les époux Prévotel, et grâce à la complicité de ces derniers, lesquels avaient transformé leur chambre à coucher en salle d'opérations. De l'aveu même des époux Prévotel, quinze individus du sexe masculin ont subi la stérilisation totale. Parmi les opérés, huit ont été identifiés : cinq sont de nationalité française et trois sont étrangers.*

*Le matériel opératoire a été apporté par le docteur X., de nationalité autrichienne. Les produits pharmaceutiques et le matériel ont été achetés dans une pharmacie de Bordeaux par le docteur et ses aides. D'autre part, une perquisition chez les époux Prévotel m'a permis de découvrir, dissimulé dans une cave, et de saisir, tout le matériel chirurgical. »*

L'opération produisait la stérilisation totale et définitive.

A l'heure actuelle trois inculpés sont connus et sont sous les verrous : ce sont Aristide Lapayre, 36 ans, coiffeur, domicilié à Bordeaux, militant anarchiste, membre de syndicats révolutionnaires et de la « Patrie humaine »; André Prévotel, 25 ans, employé des postes à Bordeaux, de mêmes opinions politiques que Lapayre; Mme Joséphine Prévotel, 23 ans, surnuméraire des postes à Bordeaux.

C'est Lapayre qui, selon ses théories, a facilité le recrutement.

Le médecin et ses aides ont quitté Bordeaux le 26 mars pour une destination inconnue et sont l'objet d'activités recherches.

***De nombreux clients auraient été « stérilisés » en série dans la journée de samedi***

*Bordeaux, 1er avril. — Mme Lapayre, qui demeure dans une petite maison de la Bastide, a déclaré ignorer tout des affaires de son mari, qui s'absentait fréquemment, dit-elle. Elle ajouta : « Il ne rentrait que pour prendre ses repas. Il faisait très souvent des voyages et des conférences. Il ne me disait rien de ses occupations. Il y a quelque temps, il m'a déclaré qu'il devait subir une opération dans une clinique de Bordeaux. Je lui ai demandé de quoi il s'agissait, il m'a expliqué qu'il se faisait enlever un calcul de la vessie. Mon mari était très curieux de toutes les activités humaines ; il recevait des journaux de toute nature. Je sais que c'est un rêveur, mais je le crois incapable d'avoir commis une mauvaise action. »*

Il est - curieux de noter que Lapayre se faisait adresser son courrier chez des voisins. M. Vachet, marchand de charbon, recevait des lettres et M. Mima épiciier, recevait

les journaux et imprimés. Ces deux honorables commerçants semblent avoir tout ignoré de la « mystérieuse activité de leur voisin, qui n'adressait jamais la parole à personne. Ils déclarent même qu'ils ignoraient jusqu'à son adresse.

D'autre part, Mlle Chantereau, employée à la recette principale des postes et qui habite un immeuble dans lequel vinrent s'installer, il y a trois mois, les époux Prévotel, a déclaré que le mari était d'aspect sympathique mais distant : « *Nos relations, a dit Mlle Chantereau, se bornaient à de simples formules de politesse. Leur bébé, un petit garçon de dix-huit mois, en pension chez la mère de Mme Prévotel, venait assez souvent chez ses parents. Depuis quelque temps, je m'apercevais que mes voisins recevaient de nombreuses visites. De même, je remarquais dans le courrier déposé dans la commune boîte, des lettres adressées à des noms étrangers, espagnols notamment, chez M. Prévotel.* » « *Samedi 23 mars, depuis le début de l'après-midi jusque vers 20 heures, les visiteurs ne cessèrent d'affluer. Il en est bien venu une vingtaine. Comme la sonnette des époux Prévotel était cassée, c'est chez moi que les arrivants frappaient, tant et si bien que je pris peur et me barricadai étroitement chez moi. J'entendais, au-dessus de ma tête, des allées et venues continues. Tout à coup, il était à ce moment-là 20 h. 30, j'entendis un cri vite étouffé, puis plus rien. Une demi-heure plus tard, un calme complet régnait dans la maison. Les visiteurs étaient-ils partis? Je ne sais. Pour ma part, de plus en plus effrayée, je me suis réfugiée chez ma sœur, demeurant dans le quartier, où, depuis cette date, je me retire chaque jour.* »

Mlle Chantereau a ajouté que, depuis ce samedi, les plafonds de sa salle à manger et de sa chambre sont fendus et que de larges taches se sont répandues, très probablement produites par l'eau dont le mystérieux docteur qui procéda à la stérilisation des quinze individus, se servit pour les opérations.



Le petit courrier, 3 avril 1935

Le Journal,  
2 avril 1935



## ***LE SCANDALE DES STÉRILISATIONS DE BORDEAUX***

*Le Journal*, 3 avril 1935

[DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL]

BORDEAUX, 2 avril. — Tout Bordeaux a commenté, aujourd'hui, l'étonnante affaire des stérilisations. Ce matin, à la première heure, on s'arrachait les journaux de Paris qui relataient l'arrestation de Norbert Barthozek, à Bruxelles. Le scepticisme avait fait place à une surprise mêlée de crainte. En descendant le cours de l'Intendance, j'ai surpris une conversation qui reflétait l'opinion générale.

On savait bien, disaient en substance les promeneurs, qu'il existait à Bordeaux des organisations extrémistes, dont la propagande s'entourait de mystère, mais on ne pouvait vraiment pas supposer qu'un Aristide Lapeyre pût posséder sur ses disciples un tel ascendant, ni qu'il pût les pousser à de telles extrémités.

Et voici qu'au moment où la ville manifeste cette émotion bien compréhensible, on nous invite à être prudents, pour ne pas gêner l'enquête en cours : l'affaire, dit-on, prend des proportions imprévues.

— Nous avons minutieusement enquêté, m'ont dit les policiers, dans le « cénacle » dont Lapeyre était le centre. Le chiffre de quinze, donné hier comme étant celui des stérilisés, nous paraissait exact.

Or nos Investigations nous ont amenés à croire qu'il est au-dessous de la réalité.

Que cachent ces formules sibyllines ?

On l'ignore encore, mais après de patientes recherches entreprises pour vérifier les paroles peu rassurantes du chef de la Sûreté, j'ai découvert un élément d'information assez intéressant.

— J'ai beaucoup travaillé aujourd'hui, m'avait simplement dit M. Joulin au début de la séance, sans vouloir rien préciser.

Or, M. Joulin a procédé cet après-midi à une perquisition à un second domicile de Lapeyre, au troisième étage, 31, rue de la Rousselle,

Ce logement, au dire des voisins, est occupé par un photographe ; mais il n'y a jamais eu de photographe dans la maison ! Et si l'on admet que Lapeyre lui-même était fort occupé par son travail et la direction du mouvement, qui donc était ce photographe qui ne photographiait jamais ?

Le mystérieux local était meublé comme une très modeste chambre, avec un lit dans un coin et quelques meubles sans valeur. Un grand rayonnage occupait la paroi de l'une des cloisons ; il supportait toute une littérature révolutionnaire fort édifiante et quelques ouvrages médicaux.

Mais voici un détail plus intéressant les policiers qui ont visité la pièce y ont découvert une trousse de chirurgien, quelques instruments spéciaux et des documents. Ceux-ci sont, paraît-il, de nature à orienter l'affaire sur une voie parallèle à celle des stérilisations pures et simples des sujets masculins. Voilà la nouvelle formule des enquêteurs. Elle répond assez mal à la curiosité générale.

Mais c'est tout ce qu'on en peut dire.

Attendons !

### **L'avocat de Lapeyre nous dit.**

Tandis que M. Joulin travaillait rue de la Rousselle avec autant d'acharnement que de discrétion, nous avons pu nous entretenir un instant avec l'avocat de Lapeyre et des époux Prévotel, Me Robert Prieur.

M\* Prieur, qui quittait Lapeyre, avait trouvé son client dans une forme excellente, nullement déprimé par son incarcération et très satisfait de lui-même.

Il demeure persuadé, m'a dit Me Prieur, que son œuvre a hautement servi l'humanité et, comme je pose la délicate question de l'organisation de la secte libertaire ou anarchiste à Bordeaux, Me Prieur explique :

— Nous avons ici, à Bordeaux, une centaine d'anarchistes plus ou moins connus, groupés en diverses sociétés, assez fermées d'ailleurs, dont les principales sont « Culture et Action » et « Révolution et Patrie humaine ». Presque tous les membres de ces associations sont d'anciens communistes découragés ou exaltés. Ils sont en liaison avec leurs « frères » des villes voisines, notamment ceux de Saint-Nazaire, de Nantes, de Toulouse, etc., enfin avec les groupements étrangers, principalement avec ceux d'Espagne. Il semble bien que ce soient ces derniers qui ont poussé Lapeyre (*sic*) à propager les théories anticonceptionnelles et à appliquer finalement ces mêmes théories. Il y a peu de temps encore, mon client, de son aveu même, n'était que libertaire syndicaliste, libre-penseur et pacifiste. Aucune propagande n'était faite dans les sociétés qu'il fréquentait contre la procréation. Mais, par contre, les groupements espagnols, où les théories de l'anéantissement de l'humanité par extinction de la race sont l'objet d'études poussées, conseillent vivement à leurs membres de lutter pour la stérilisation. De là à Imaginer que Lapeyre fut séduit par cette nouvelle ferme de prosélytisme, il n'y a qu'un pas. Notez bien qu'il ne connaissait pas le docteur Norbert et que celui-ci lui fut envoyé par une autorité supérieure du mouvement anarchiste.

Restait à obtenir l'avis du défenseur de l'ancien instituteur sur l'inculpation relevée contre son client.

— Mon avis, me dit Me Prieur, diffère quelque peu de celui de M. Goudaud, juge d'instruction. M. Goudaud a inculpé Lapeyre en vertu de l'article 316 du code pénal, qui vise la castration. Or, je prétends, jusqu'à preuve du contraire, que la vasectomie et la castration sont deux choses distinctes. Quant aux violences, elles furent, si j'ose dire, consenties : les patients les sollicitèrent eux-mêmes.

Voilà qui nous promet un joli procès et un jugement qui fera jurisprudence.

Après ce petit cours de droit, je me suis rendu en flânant rue de la Fusterie, où se trouvait le salon de coiffure de Lapeyre. La boutique, avec sa devanture peinte au minium et ornée de filets rouge sang, ressemble plus à une boucherie hippophagique qu'à un institut de beauté. La peinture couvre mal un bois rongé par l'humidité.

Le premier commis de Lapeyre, qui semble avoir été aussi son homme de confiance en ce qui concerne l'exploitation du « salon », est un nègre gigantesque. Souvent il tenait le magasin en l'absence de Lapeyre, appelé pour quelque conférence dans les environs ou pour un lointain voyage. C'est un homme qui ne plaisante pas avec le délicat sujet de la stérilisation.

Je vis dès l'abord qu'il me serait difficile d'en tirer quelque chose. Mais l'affaire faillit tourner mal lorsque j'eus l'imprudence de lui demander, en termes cependant enveloppés, si son maître l'avait converti à la « cause », si enfin il s'était fait stériliser. Je dus prendre la fuite et laisser là le très fidèle gérant du beau salon vermillon.

### **Le récit d'un stérilisé**

J'ai recueilli aujourd'hui des détails assez curieux sur la manière dont fut opéré un Espagnol de 28 ans, connu sous le nom de Cavalliero, et qui semble être le seul stérilisé non anarchiste. Ce Cavalleiro (sic), type parfait de l'hidalgo, venait de temps à autre au salon Lapeyre.

Il confia un jour à son coiffeur qu'il venait d'être père une nouvelle fois et que sa modeste paie ne lui permettait pas de subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Lapeyre consentit à s'intéresser au cas de son client et s'ouvrit à lui des possibilités de la science.

« Je vous ferais profiter de prix d'amis, dit-il à Cavalliero, qui consentit à être stérilisé. »

— Il me donna rendez-vous pour samedi dernier, me dit l'Espagnol, chez les époux Prévotel. Je fus exact. Lorsque je pénétrai dans la chambre où se trouvait la table d'opération, la pièce était déserte. Quelqu'un survint pourtant. Presqu'aussitôt, le fus coiffé d'un sac de toile, tandis que des paroles rassurantes m'étaient prodiguées. On m'aida à monter sur la table et je fus opéré après avoir été anesthésié.



— Je ne souffris que fort peu, ajoute Cavalliero ; je ne fus même pas contraint de cesser mon travail. Seulement, je n'avais vu ni l'opérateur, ni aucune des personnes qui m'entouraient lors de mon opération.

Ménage de postiers

André Prévotel et sa femme ne paraissent avoir joué dans toute cette affaire qu'un rôle secondaire ; ils ne sont poursuivis que pour complicité par aide et assistance et par moyens fournis. N'oublions pas que c'est dans la chambre de Mme Prévotel que les patients furent stérilisés.

Tous deux sont, comme on sait, employés des P. T. T. de Bordeaux et j'ai demandé au chef du central télégraphique où Prévotel était manipulant, ce qu'il fallait penser du libertaire qui avait été son collaborateur.

— Ce qui m'a étonné le plus, m'a dit mon interlocuteur, ce n'est pas l'arrestation de Prévotel, mais le motif de cette arrestation. Je m'attendais un jour ou l'autre à apprendre qu'il avait été incarcéré pour antimilitarisme ou propagande révolutionnaire, mais j'étais bien loin de d'imaginer qu'il serait le promoteur d'un mouvement en faveur de la stérilisation.

C'était un garçon d'une intelligence assez lente. Ce Lapeyre aura été son mauvais génie.

***PAUL LEVILLAIN.***

## Annexe 14 : Sélection d'articles parus dans les journaux anarchistes de l'époque

### TON CORPS EST A TOI !

*Le Libertaire*, 5 avril 1935, numéro 443

L'affaire des stérilisations de Bordeaux nous a une fois de plus montré ce que peut la presse dans le domaine de la malfaisance et du mensonge.

Nous pouvons négliger les aboyeurs de la presse fasciste ou pro-fasciste — tel *le Matin* — qui prétendent voir dans le geste des libertaires bordelais se faisant volontairement stériliser, l'influence et, bien entendu, la main de l'Allemagne- Ces gens-là sont en somme dans leur rôle.

Mais que dire de prétendus journaux ouvriers comme *l'Huma* et surtout *le Popu* reprenant les pires inepties de la presse fasciste pour discréditer et salir les anarchistes ! Il est inouï qu'on ait pu lire dans *le Populaire* [journal du Parti Socialiste] les attaques stupides et les déformations voulues à l'endroit de cette opération bénigne qui s'appelle la vasectomie.

Quant à *l'Huma* et à ses boniments stupides sur les « chefs » anarchistes détournant les prolétaires des luttes sociales au profit de théories discutables, profitons de cette occasion pour lui donner une petite leçon.

Les « chefs » anarchistes, si « chefs » il y avait, n'ont jamais prôné ou exalté la vasectomie. La stérilisation volontaire est et ne peut être qu'une affaire individuelle. Il ne peut être question une seconde d'en faire une doctrine.

Mais ce que nous affirmons, ce que nous ne cesserons de défendre, c'est le droit de l'individu à disposer librement de son corps. Cela, ce n'est pas une théorie discutable. C'est la conséquence logique, la réaction naturelle de défense de l'individu contre les empiètements et la tyrannie de la société capitaliste et de son serviteur l'Etat bourgeois.

« Ton corps est à toi ! » cette formule naguère lancée par Victor Margueritte pour affirmer le droit de la femme à refuser la maternité, formule qui n'est plus discutée que par les tenants intéressés de la surproduction humaine, est valable pour l'homme qui, lui aussi, dans l'état actuel des choses, doit avoir le droit de se refuser à la paternité-

Dans une société qui engendre le chômage pour des millions d'individus, où le paradoxe des greniers pleins et des ventres vides réduit les masses ouvrières à la sous-

consommation et, par conséquent, à la misère physiologique dans une société aussi artificielle, il est normal que les principes naturels les plus élémentaires soient révoqués en doute.

Et quand on voit les perspectives effrayantes vers lesquelles les rivalités des Etats conduisent les peuples, quand on pense aux futurs massacres que promet la science insensée des hommes, comment s'étonnerait-on que les êtres les plus conscients, les plus soucieux de l'intérêt véritable de la race humaine se refusent par quelque moyen que ce soit, à se donner une descendance qui ne pourrait que fournir, suivant le mot célèbre et toujours juste d'un politicien d'autrefois, de « nouveaux otages au malles » !

**LE LIBERTAIRE.**



### Restrictions

*Marianne*, 10 avril 1935

Une grave affaire de stérilisation a été découverte à Bordeaux. Depuis quelques mois fonctionnait clandestinement un office de castration, qui comptait déjà une clientèle importante. Des hommes de bonne volonté, oubliant que les attributs masculins sont un don de Dieu, et d'ailleurs convertis aux doctrines de Malthus par d'éloquents propagandistes, offraient leur potentiel au bistouri du chirurgien. On ne coupait pas tout, et les avantages conservaient après l'opération un aspect encore avantageux. Le chirurgien se contentait de sectionner certains canaux qui jouent un rôle primordial dans les fonctions génésiques. C'était propre, rapide et bon marché. Pour trois ou quatre cents francs, on en voyait la farce.

C'est ce qu'on appelle se mettre à la portée de toutes les bourses. Quand on pense que là-dessus il fallait payer les frais de publicité, le personnel, le loyer, on est bien près de se demander si l'entreprise n'était pas philanthropique. En tout cas, il existe des moyens de s'enrichir plus expéditifs.

Les heureuses victimes, que ce coup de bistouri n'empêchait pas de courir la brune, devenaient des amants rêvés. Le plaisir qu'ils offraient aux femmes ne se payait d'aucune angoisse, et l'on peut croire que leurs admiratrices étaient nombreuses. Les œillades les plus habiles, les déclarations les plus enflammées, sont souvent moins persuasives qu'un simple certificat de stérilité. Il paraît que certains individus, quelque temps après l'intervention chirurgicale, ont présenté des signes d'aliénation mentale qui seraient imputables à l'opérateur. Je croirais plus volontiers que l'excès des plaisirs, et les bonnes fortunes que leur a values ce privilège singulier, ont été la cause d'un ramollissement général dont il y a des exemples parmi les

hommes non stérilisés. En somme, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes si la police, peut-être alertée par quelque jaloux, n'avait fourré son nez dans l'entreprise de castration. La Justice s'est saisie de l'affaire, et ce n'est d'ailleurs pas le moindre de mes étonnements. Je croyais, dans mon ignorance des lois françaises, que n'importe quel citoyen pouvait disposer librement de lui-même. Je sais bien que la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ne dit rien de précis à ce sujet, mais la chose me paraissait sous-entendue. Si je n'avais jamais soupçonné que l'Etat se réservât le contrôle des mâles attributs, j'aurais pensé qu'il l'exercerait dans un sens tout opposé. Il peut, en effet, paraître admissible que la loi interdise un mauvais usage des organes génitaux, mais ce qui l'est moins, c'est de décréter en quelque sorte l'usage forcé.

Encore une illusion qui s'en va. Encore un monopole de l'Etat, dont je ne connaissais pas l'existence. Il est entendu que les victimes ne seront pas inquiétées, mais l'interdiction n'en joue pas moins, puisque l'opérateur et ses assistants vont passer en cour d'assises pour crime de castration.

Je n'avais jamais entendu parler d'une affaire de ce genre. Le fait que des hommes se soient offerts bénévolement à subir cette opération est peut-être un signe des temps. Autrefois, à l'époque de la prospérité, les hommes ne rêvaient que de glandes de chimpanzé, à cent mille francs la paire. Les vieillards ne pensaient qu'à faire des enfants à leurs gouvernantes. Le docteur Voronoff était presque aussi célèbre que Maurice Chevalier ou l'abbé Soury. Aujourd'hui, son nom commence à tomber dans l'oubli, et les hommes se tournent d'un autre côté. On est aux restrictions, à la déflation. Chacun réduit son train de vie comme il peut. Les stérilisés de Bordeaux sont des gens de très modeste condition. Ils n'avaient pas de plaisirs superflus à supprimer et sans doute vivaient ils chichement. Ne sachant sur quel chapitre se restreindre, ils ont décidé de sacrifier quand même quelque chose. On croira difficilement qu'ils l'aient fait de gaieté de cœur et sans une raison d'économie. (

On se demande ce que devient en cette aventure le complexe de castration, qui connut une si grande vogue il y a quelques années. Je suis curieux de savoir comment les psychanalystes expliqueront l'empressement des sujets à se faire opérer. Avec ses ciseaux et ses bistouris, le chirurgien représente déjà, dans le système freudien, une image presque parfaite du père acharné et cruel, mais quand il se spécialise dans la stérilisation, quel effroi ne devrait-il pas inspirer au patient!

**Marcel Aymé**



## AUTOUR DE L'AFFAIRE DES STÉRILISATIONS

*Le Libertaire*, 12 avril 1935, numéro 444

Je lis parfois *Le Journal* [journal populiste de droite des années 30], mais rarement le Film quotidien que publie dans cette feuille, un « *affreux bourgeois* » (c'est lui-même qui se qualifie de la sorte et il n'a pas tort) qui signe Clément Vautel. Un ami me signale et m'apporte deux articles (si l'on peut dire) de ce Monsieur. Ils ont trait l'un et l'autre à l'affaire des stérilisateurs de Bordeaux.

Le premier de ces articles est proprement idiot ; le second est salement odieux. Intervertissons l'ordre des facteurs ; le total : stupidité et crapuleriez, restera le même.

Je commence donc par le second article. Ici, l'odieux Clément Vautel, se fait *mouchard*. Il attire l'attention du Ministre de l'Education nationale sur le cas de notre camarade Larrère, instituteur à Lugant-Retzons (Landes). Il paraît que Larrère s'est fait stériliser. Horreur et sacrilège !... Pour un civil quelconque, passe encore. Mais pour un instituteur, c'est un crime abominable et le « Vautel » déclare qu'il aurait dû être révoqué par *télégramme*, si nous avions le bonheur d'être *gouvernés* comme il serait désirable et nécessaire que nous le fussions.

Un journaliste *mouchard*, le fait est devenu si fréquent que je n'en suis pas surpris. Mais j'aime à croire que la presse n'est pas faite pour être une annexe de la police, quelle elle a à accomplir une autre tâche et qu'il existe tout de même dans la foule de ceux qui vivent de leur plume — et même de leur plumeau — des gens qui trouveront indigne que soit à ce point ravalée la profession qu'ils exercent.

L'article en question est farci de quelques plaisanteries grossières, truffé de plusieurs jeux de mots sans se!, pimenté de diverses ironies lourdes et vulgaires, sauce mal liée destinée à relever la platitude du poisson.

La fin de cet article est à citer. La voici : « *Il est vrai que l'Anarchie n'a jamais été qu'une opinion de naïfs ou d'imbéciles.* » (sic).

Un seul mot, pour dire que, s'il en est ainsi, il est stupéfiant que le nommé Clément Vautel ne soit pas anarchiste, sinon au titre de naïf, du moins au titre d'imbécile.

\* \* \* J'en viens au premier article. Dans celui-ci, Clément Vautel régale ses lecteurs d'un raisonnement qu'il estime d'une finesse indépassable et d'une irrésistible logique.

Il s'exprime ainsi : « *Ces gribouilles (les « Anarchistes) se flattent de faire le bonheur « de l'humanité. Le moyen qu'ils ont découd vert et qu'ils préconisent, consiste à ne « plus faire d'enfant. Ce sera la suppression « de la misère et du malheur par l'extinction « de l'espèce ; car il est évident que lorsque « sur terre il n'y aura plus personne, il n'y « aura plus de malheureux. »*

Et voilà ! Seulement... car il y a un *seulement*, ce raisonnement mirifique fait éclater l'ignorance ou la mauvaise foi (à moins que ce ne soient l'une et l'autre) de son auteur.

Je préfère supposer que M. Vautel pêche par ignorance et, après lui avoir fait observer qu'il n'est guère honnête de parler de ce qu'on ne sait pas, je prends la liberté de lui enseigner ce qu'il aurait dû apprendre afin de ne pas induire en erreur les nombreux lecteurs du *Journal*.

Les anarchistes ne prônent pas la suppression des naissances ; ils se bornent à conseiller la limitation de celles-ci. Ils sont trop férus de liberté positive pour songer à interdire à qui que ce soit la joie de procréer, si tel est son désir. Je mets au défi Clément Vautel d'extraire de l'abondante littérature anarchiste un seul texte exprimant une telle prohibition. Sur ce point comme en toutes choses, nous entendons que l'individu (homme ou femme) soit et demeure totalement libre.

Faire défense à quelqu'un de procréer, nous paraît aussi absurde et attentatoire à sa liberté qu'il serait absurde et attentatoire à sa liberté de vouloir l'obliger à procréer. Est père ou mère qui veut et peut. C'est une affaire purement individuelle. Voilà le principe. Toutefois, l'individu vit en société et dans un milieu social déterminé. Il est donc sage d'envisager le problème de la natalité comme il se pose, c'est-à-dire sous l'angle individuel et dans le cadre social. C'est sous ce double aspect, par conséquent dans son ensemble, que les anarchistes l'étudient.

Sérieuse, profonde, méthodique, cette étude poussée par certains libertaires auxquels son extrême importance n'a pas échappé, a amené ceux-ci à des constatations du plus haut intérêt.

J'indique ici les principales.

1° L'homme du XXe siècle est resté, dans le domaine de la sexualité ce qu'il était il y a des millénaires. Il n'apporte dans ses contacts charnels aucune prudence : il abandonne au hasard les suites que peut entraîner l'acte d'amour. Il ne s'en préoccupe — et encore ? — que lorsqu'il se trouve en face de ces suites.

2° De cette insouciance coupable, de cette impardonnable légèreté, il résulte que la puissance générique de l'espèce étant presque illimitée, alors que la terre étant réduite, par son étendue forcément limitée à une productivité également limitée, il se produit fatalement, en un laps de temps plus ou moins long, entre les subsistances et les besoins de la population un déséquilibre qui voue aux privations une partie de la population.

De cette impardonnable légèreté, de cette criminelle insouciance avec lesquelles l'homme et la femme procréent (s'ils sont atteints d'une affection héréditaire, tant pis ! s'ils sont dans une situation économique précaire, tant pis ! s'ils sont déjà chargés de famille, tant pis !) il résulte encore qu'ils donnent la vie à des avortons, des alcooliques, syphilitiques, scrofuleux, crétins, anormaux, etc., dont l'existence sera de souffrance et de maladie, sans compter qu'ils encombreront la société d'une foule de déchets, de tarés, de loques, de déments, dégénérés, qui engendreront, à leur tour, des idiots, des infirmes et des déséquilibrés, des brutes et des abrutis.

3° Ce pullulement insensé de l'espèce aboutit à un surpeuplement qui est une source intarissable de guerres : les peuples à population trop dense sur un territoire trop restreint se trouvent dans la nécessité (Mussolini *dixit*) de s'étendre ou d'exploser.

4° Ce surpeuplement a, en outre, pour conséquence de congestionner le marché du travail, de susciter entre les travailleurs les rivalités, les conflits, les haines qui les dressent les uns contre les autres et déterminent, en application de la loi de l'offre et de la demande, un niveau des salaires toujours inférieur à un standard normal de vie ; car tout le monde sait et, au surplus, il est évident que *« lorsqu'un patron court après deux ouvriers ou employés, ça va bien ; tandis que lorsque deux ouvriers ou employés courent après un patron, ça va mal. »*

5° En face du nombre prodigieux des sans-travail et du chômage qui ne peut que s'aggraver, par suite du perfectionnement incessant de l'outillage mécanique, des progrès constants de toutes les techniques et de la rationalisation du travail qui permet d'obtenir, en un temps de plus en plus court et à l'aide de bras de moins en moins nombreux, un rendement de plus en plus considérable, les anarchistes — et le simple bon sens avec eux — déclarent *qu'il est extravagant de pousser à la natalité sans frein et qu'il est raisonnable de songer à enfermer celle-ci dans de sages limites.*

Je m'arrête à ces quelques constatations qui ont le mérite de s'appuyer sur des observations enregistrées par des hygiénistes qualifiés, des savants illustres et des sociologues éminents.

Je n'ai pas épuisé la liste des redoutables conséquences qui découlent de la thèse inconsidérée d'une natalité inconsciente et dérégulée. Il me serait facile d'en énumérer d'autres s'exerçant dans le cadre familial, sur le terrain éducatif et sur le plan paternel et maternel (maternel surtout). (...)

J'ai déjà dit que basée sur le principe de la liberté qui est « *l'alpha et l'oméga* » de sa théorie sociale, l'Anarchie n'ordonne, ni ne défend. Son fait n'est pas d'imposer, mais de conseiller. Et, à ceux qui veulent bien les écouter, les anarchistes se permettent de donner en matière de natalité, les deux conseils que voici :

Premier conseil : Songez à la gravité des suites que comporte le fait de procréer. Ne traitez pas ce fait à la légère; mesurez-en l'énorme importance par rapport à vous-même (père et mère) à vos autres enfants, à l'enfant à venir et à la société dont vous êtes membres. En conséquence, pas d'enfant inattendu, indésiré ; pas d'enfant dont la venue redoutée serait par vous tenue pour une sorte de malheur, presque de catastrophe. Ne soyez père ou mère qu'à bon escient ; choisissez le moment où l'état de votre santé et votre situation vous inciteront à le vouloir. Bref, n'ayez d'enfants que lorsque vous désirerez en avoir et pas plus que vous ne pourrez en élever.

Second conseil : Ayez la prudence et la sagesse de ne désirer un enfant que lorsque

1° Vous aurez la certitude — autant, du moins qu'il est possible de l'avoir — d'être en mesure de lui assurer une bonne naissance ; constitution saine, vigoureuse, normale ;

2° Votre situation sociale, vos ressources vous permettront de l'entourer de tous les soins qui contribuent à un heureux développement physiologique et à une bonne éducation intellectuelle et morale.

Ces recommandations sont-elles de natifs et d'imbéciles ? Ne sont-elles pas, au contraire, dictées par une sage prévoyance et une louable compréhension ?

Encore un coup, conseiller, enseigner, instruire, guider n'est pas imposer. Les anarchistes n'ont pas plus le goût que le pouvoir d'ordonner et les conseils qu'ils donnent laissent chacun complètement libre.

*« Si vous êtes sains et bien portants et si votre situation vous permet de supporter les charges attachées à l'accomplissement de vos obligations de père et de mère, libre à vous de procréer. Ayez un enfant, si vous le désirez : ayez-en plusieurs, si cela vous agrée < c'est votre affaire. »*



« *Mais si, pour des raisons qui vous sont personnelles et dont vous êtes le seul juge, vous décidez, afin de vous prémunir contre le risque d'être père, de recourir à l'opération de la vasectomie, cela vous regarde et ne regarde que vous.* »

Est-ce clair ? La vasectomie n'est pas la castration. La vasectomie est une opération bénigne et classique. Elle a pour effet de suspendre, d'interrompre pour un temps et non d'enlever irrémédiablement la faculté de se reproduire, puisque, par une opération inverse, cette faculté peut être rétablie.

L'obligation de faire son service militaire, de payer les impôts, de se conformer aux exigences de la loi, d'en subir les tracasseries et les injustices, de se faire casser la figure pour défendre la patrie, etc., n'est-ce point assez et même déjà trop ?

Va-t-on y mettre une rallonge en y ajoutant la procréation obligatoire ?

Je ne connais qu'une catégorie d'individus qui ajouteraient volontiers cette obligation à toutes celles qui accablent déjà la pauvre humanité (je veux dire l'humanité pauvre), s'ils n'en concevaient pas le ridicule et l'inopérante.

Ce sont les partisans du *lapinisme* — pour les autres. Car s'ils le conseillent à autrui, ils se gardent bien de le pratiquer eux-mêmes.

**SEBASTIEN FAURE.**



## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'AFFAIRE DES « STERILISATIONS DE BORDEAUX »

*Tract paru dans la Conquête du Pain, vendredi 12 Avril 1935, dossier « machination policière à Bordeaux »*

1° La « vasectomie » (résection du canal spermatique) *n'a rien de commun avec la « castration »* (ablation des testicules). Elle ne porte atteinte ni à la vitalité, ni à la personnalité du patient, elle n'est pas dangereuse elle n'entraîne pas l'impuissance.

2° La « vasectomie » - telle qu'elle fut pratiquée à Bordeaux n'entraîne qu'une *stérilité provisoire*. L'opération inverse reste toujours possible. La vasectomie n'est donc pas une « mutilation ».

3° La « vasectomie » n'est interdite par aucune disposition du Code. Traquée *arbitrairement* en France dans un but de répression politique, elle est *autorisée* en Allemagne et en Angleterre, et certains gouvernements l'appliquent obligatoirement aux individus tarés.

4° La « vasectomie » *n'apporte pas* la solution de la question sociale (qui implique l'abolition de l'autorité et du profit). La « vasectomie » *n'est pas* objet de propagande, pas plus que l'opération de l'appendicite. La « vasectomie » est un moindre mal social par rapport à la *mortalité infantile* effroyable causée par la misère dans les foyers des chômeurs charges de famille et par rapport à l'avortement clandestinement pratiqué, lequel tue ou mutilé en France *trois cent mille femmes* par an.

5° Les poursuites contre la « vasectomie » sont le prétexte hypocrite inventé par les maîtres de l'heure pour diffamer et emprisonner les militants libertaires, et mettre fin à leur propagande syndicaliste, pacifiste et révolutionnaire au moment où Je Comité des Forges prépare *une nouvelle guerre*.

**ASSEZ DE MENSONGES !**

**LIBEREZ LES EMPRISONNES !!**

**NOURRISSEZ CEUX QUI ONT FAIM !!!**

L'Alliance Libre des Anarchistes de la Région du Midi

*Appel disponible auprès du journal : La Conquête du pain, 39, rue de Bretagne, Paris*



## SAUVONS LAPEYRE ET LES AUTRES !

*La Conquête du Pain*, vendredi 12 Avril 1935, dossier « machination policière à Bordeaux »

L'affaire des stérilisations de Bordeaux, gonflée de vent et de ragots d'indicateurs, défraye la chronique en amusant les lecteurs. Le délayage semble néanmoins tirer à sa fin, et l'affaire menacée plus du silence que du bruit. Les partisans de la stérilisation doivent à la Grande Pourrie [la presse] une belle chandelle : jamais semblable publicité ne fut faite à leur cause. Aux dires du *Matin*, on arriverait presque à penser que toute la bonne ville de Bordeaux fut vasectomisée ! Aussi, n'était la longue détention arbitraire et les sanctions dont on menace nos amis, ces histoires de croquemitaine nous feraient rire - et on dirait qu'à ce sujet le spirituel La Fouchardière<sup>84</sup> et le *Canard Enchaîné* ont seuls donné le vrai ton.

Le but de ces genres de romans-scandales n'est, ne l'oublions pas, que de discréditer nos propagandistes et de les réduire au silence - et on sait quel actif militant est Lapeyre, par ses conférences, journaux, etc. C'est avec de semblables affaires qu'on discrédita et emprisonna les Sébastien Faure et les Armand, pour ne citer que ceux-là.

Le chantage à la stérilisation devient si évident, qu'on commence à gonfler une autre baudruche : après la stérilisation, l'avortement. N'ayant pu établir, et pour cause, que Lapeyre ait fait le « rabatteur », on veut en faire un « faiseur d'anges ». Sur quoi base-t-on l'accusation ? Sur la saisie, paraît-il, de quelques instruments chirurgicaux, faite à la faveur d'une effraction policière, dite perquisition. Mais de ce qui devrait constituer l'accusation proprement dite, à savoir les dénonciations ou accidents, nenni. Or, la détention d'instruments plus ou moins prohibés n'en implique pas l'usage, non plus que la propriété. S'il fallait boucler tous les gens qui détiennent des « choses défendues », ne pourrait-on pas mettre une bonne partie des citoyens à l'ombre ? La correspondance ? Mais les allusions qui peuvent y figurer ne prouvent pas la matérialité des faits, et on sait que la police ne se fait pas faute d'envoyer de ces « missives » à la teneur compromettante. Le tort est ne pas détruire parfois sur le champ ces lettres-traquenards.

Le plus triste est de voir les échetiers [journalistes] dits d'avant-garde rivaliser dans le dénigrement avec la grande presse. N'évalons pas ici ces inepties de « collectivistes »<sup>85</sup> qui ne savent que se mépriser eux-mêmes, et ont le leitmotiv est toujours : « Fi de l'individu, je sers une sert une cause » ! Pourtant ces reproches d'indifférence, voire de trahison envers la chose sociale, adressés à Lapeyre, sont plus que

---

<sup>84</sup> Georges de La Fouchardière, journaliste au *Canard enchaîné*. De conviction anarchiste et profondément pacifiste, il fut un adversaire endurci du clergé, de l'armée et du militarisme.

<sup>85</sup> Les membres du Parti Communiste

déplacés, car il est de ceux auxquels la réalisation immédiate ne faisait pas perdre de vue le but.

Les échetiers de la « Grande » jubilent de pouvoir écouler leur intarissable bave sur un adversaire - irréductible à coup sûr. Avant même d'avoir établi le délit d'avortements, voilà qu'on accuse Lapeyre de les avoir pratiqués par esprit de lucre. Ce n'est pas tout. Les dits échetiers découvrent ou rapportent encore que c'est un « hâbleur », un « cuistre », un « faisant », etc. On s'y attendait. La cause est entendue.

Le crime de Lapeyre, c'est d'être un actif propagandiste, un autodidacte averti, un animateur de journaux locaux, un camarade serviable et désintéressé. On ne peut le condamner pour avoir joui de son imprescriptible droit d'user et d'abuser de son corps. C'est pourquoi son « affaire », qui n'en est pas une, est du pur chantage policier.

Nous avons compris. Nous veillerons.

### **C. Styr-Nhair**

P. S. - -La *France de Bordeaux* du 5 avril fait remarquer que Lapeyre ne fait jusqu'alors l'objet d'aucune inculpation d'avortement. *Paris-Midi* du 9 avoue lui aussi que « *l'enquête n'a pu établir des faits de manœuvres abortives* ». Mais le dit journal annonce sur le même jour que « *l'affaire ne viendra pas devant la justice avant six mois... Pendant ce; temps-là ...* » Aussi nous espérons que des initiatives sauront se faire jour pour prendre la cause de nos amis en main. Que feront les organisations de libre-pensée et la Ligue des Droits de l'Homme, pour défendre la liberté individuelle qu'ils affirment leur être si chère ?

## Les Stérilisations de Bordeaux et la Vasectomie<sup>86</sup>

*Terre libre*, Année II numéro 13, Mai 1935

La retentissante affaire des libertaires bordelais, accusés de pratiquer des « opérations de stérilisation sur des êtres humains », nous a montré une fois de plus ce que peut la presse stipendiée de droite et de gauche dans le domaine du mensonge et de la calomnie.

Devant le flot d'insanités déversé sur nos camarades, on ne peut s'empêcher d'évoquer le remarquable procès des stérilisateurs autrichiens qui se déroula devant la Cour d'assises de Graz (Autriche) du 6 juin au 4 juillet 1933. Comme on se le rappelle, les quotidiens nationaux et internationaux avaient présenté Pierre Ramus et ses amis comme d'abominables criminels qui, pour s'enrichir, mutilaient affreusement les hommes. Mais le procès ayant démontré l'inanité de ces stupides accusations, la Cour, après deux jours de délibérations, acquitta tous les accusés.

Il est inouï de constater la mauvaise foi, l'ignorance et la malfaisance de tous les larbins de la plume, confondant à dessein pour les besoins de leur criminelle cause : vasectomie et castration, afin de ridiculiser et de frapper ensuite les militants anarchistes.

Si tout le monde connaît ce qu'est la castration, combien en est-il qui connaissent la vasectomie ? son véritable rôle dans la société et en quoi consiste cette bénigne opération ? C'est le docteur William Belfied de Chicago qui, le premier en 1907, exposa les bienfaits de la vasectomie. Des expériences appliquées en Amérique sur certains condamnés, connurent le plus grand succès. La vasectomie étant le plus simple et le plus efficace de tous les moyens anticonceptionnels, son procédé offrant la plus grande garantie et ne présentant aucun risque pour la santé des opérés, un grand nombre d'Etats et tout récemment l'Allemagne hitlérienne, reconnaissant qu'il y a un intérêt primordial à empêcher la reproduction des dégénérés, tarés, criminels, etc... ont décrété ce genre de stérilisation.

Poursuivant les études de la vasectomie, le célèbre professeur Eugen Steinach pratiquait cette opération comme complément de la prostatectomie et pour combattre les effets de la vieillesse prématurée. On sait que, si un organe a deux fonctions et que l'une d'elles soit annulée, l'autre devient plus active et concentre en elle le fonctionnement de l'organe. Or, le testicule a deux fonctions : celle de produire les spermatozoïdes et celle de produire une sécrétion qui passe dans le sang, causant certains caractères sexuels et modifications psychophysiologiques. Il est prouvé

---

<sup>86</sup> Article favorable à la stérilisation, a-critique sur la stérilisation forcée en Allemagne, présentant la vasectomie comme « la merveille qui va régénérer l'humanité » !

que la vieillesse prématurée est due à la diminution de cette sécrétion interne, de laquelle dépend la vigueur du corps et la bonne disposition au travail.

L'opération de la vasectomie n'entraîne aucune altération des autres fonctions organiques ; au contraire, elle a une influence favorable sur la santé et contribue même à la guérison de certaines maladies chroniques.

En 1927, reprenant la théorie du docteur Steinach, qui qualifiait cette opération de « rajeunissement » et en réservait le bénéfice aux gens riches, le docteur Schmerz, grand chirurgien à l'Université de Graz, fit de la vasectomie une question sociale et eugénique en opérant d'une façon tout à fait désintéressée des hommes de la classe ouvrière, surchargés d'enfants, qui n'en voulaient plus ou n'en pouvaient plus élever d'autres.

Avec un peu d'habitude, l'opération se fait rapidement, en trois ou quatre minutes, après simple anesthésie locale. Cette opération consiste dans la ligature ou le sectionnement de chacun des deux canaux qui conduisent le sperme du testicule à la vésicule. Les opérés conservent le désir du coït et peuvent le satisfaire ; leur érection est normale ; l'éjaculation, composée principalement de liquide prostatique, est légèrement diminuée, mais la volupté n'est pas abolie (l'orgasme n'étant en rien diminué). L'homme ainsi stérilisé n'est pas « châtré », ni « impuissant », il ne lui manque que la faculté de fécondation : les spermatozoïdes sont absents de son éjection, ainsi qu'on peut le constater au microscope.

La vasectomie offre encore cet avantage que l'homme vasectomisé peut jouir à nouveau de sa capacité fécondatrice en subissant l'opération inverse, à la condition toutefois qu'elle ne soit pas faite plus de cinq années après la première opération. Pour cela, il suffit de rétablir la communication des canaux déférents, ce qui permet aux spermatozoïdes de pénétrer dans le liquide séminal. En un mot, c'est comme si l'on rétablissait le courant électrique d'un fil coupé.

L'opération de la vasectomie peut être également réalisée sur la femme par la ligature des trompes de Fallope, mais elle est beaucoup plus sérieuse et même périlleuse. '

D'après Eugen Relgis « ... il n'est pas exagéré de considérer la vasectomie comme une véritable révolution, non seulement dans le domaine de l'eugénisme, mais aussi dans le domaine social. On peut même affirmer qu'elle est à la base de la régénération de l'espèce humaine, des réformes sociales qui mèneront à la disparition de tant de maladies héréditaires ». De plus, c'est un procédé admirable de limitation des naissances, limitation plus que jamais nécessaire, car la surpopulation sans frein et sans contrôle est un des principaux facteurs qui engendrent la guerre comme l'a magistralement démontré Manuel Devaldès dans son magnifique ouvrage « Croître et Multiplier, c'est la guerre ».

A tous les points de vue : scientifique, biologique, éthique, eugénique, individuel, social et humain, la vasectomie, si nous en croyons certaines sommités du monde médical, peut être considérée à juste titre comme une merveille pour l'humanité. ·

Mais hélas ! dans un pays gouverné par le sabre et le goupillon, où l'infect « lapi-nisme » est proclamé vertu, se faire volontairement vasectomiser est pour les ignares repopulateurs un crime impardonnable de lèse-patrie.

L'inique et scélérate loi du 31 juillet 1920 ne suffisant plus, les pourvoyeurs de charniers réclament dans leur délire des sanctions encore plus sévères.

Plus que jamais, la liberté individuelle est bafouée

Et ici se pose la question : une société qui laisse lentement mourir de faim et de misère des millions et des millions d'êtres humains (alors que les greniers sont pleins et que les magasins regorgent de produits de toute sorte), a-t-elle le droit d'empêcher et de punir des hommes conscients, animés du plus noble Idéal humain, de ne plus vouloir appeler d'autres élus à la misère ? A-t-elle le droit, cette société, de parler de mutilation, alors que pour de sordides et inavouables intérêts, décrétant d'infemales guerre, les corps sont broyés.

Non, vraiment, en fait de stérilisation, en entendant ce concert d'anarchophobie, on est en droit de se demander si tous ces odieux aboyeurs, ces chiens malfaisants, ne sont pas eux, stérilisés du cerveau !

*Louis Boué.*

## *L'affaire des stérilisations*

*La Voix Libertaire*, 11 mai 1935, numéro 301

J'ai été appelé il y a quelques jours, au siège de la police d'Orléans, pour expliquer pourquoi je figurais sur une liste de noms portés sur un carnet saisi sur Norbert Bartosek, lors de son arrestation à Bruxelles. J'apprends que tous ceux qui figuraient sur ledit carnet ont été ainsi interrogés, et certains cuisinés.

On pourrait écrire un article sur l'inconvénient de conserver sur soi des listes d'adresses. Mais passons. Je me contenterai de dire qu'on ne saurait jamais prendre trop de précautions. Parmi ces adresses se trouvent celles de camarades étrangers, qui risquent plus ou moins d'être inquiétés.

Toute le monde peut se procurer mon adresse, qui figure sur plusieurs annuaires, l'En dehors [le journal d'E. Armand] indique quand on peut me découvrir à Paris, si on éprouve ce désir ou ce besoin. J'ai rencontré Bartosek une ou deux fois. Je me suis entretenu avec lui de la vasectomie, dont il se déclarait le propagandiste, j'ai discuté avec lui, je lui ai opposé quelques objections, auxquelles il a répondu, etc.

Mais d'abord, est-ce que ces poursuites, cette procédure, ces investigations ont une base légale ? Ces messieurs [de la police] ne se disent pas a-légaux, ils se piquent de légalité ; ce ne sont pas des hors-la-loi, tels de vulgaires an-archistes. Ils se tiennent, disent-il, en dedans de la loi.

Quand on leur parle de la libre disposition que chaque humain devrait avoir de sa personne, de son corps, ils ne comprennent point. Le corps d'un individu ne lui a jamais appartenu, à vrai dire. Vouloir que son corps soit à soi est une revendication, et non une réalisation. Le corps de l'individu humain a appartenu au maître, à la Cité, à l'Etat, aux prêtres, à Dieu, à la patrie, à l'employeur, à la loi, à la moralité en cours, à toutes sortes d'institutions extérieures. Il en est de même aujourd'hui, mais voici qu'en plus, il appartient à la race, à la collectivité.

L'avenir de la race exige une procréation de X enfants au moins : pour que la collectivité puisse se réaliser dans tel ou tel sens, les femmes doivent enfanter ; il est contre la moralité en vigueur de se rendre stérile ou d'employer des moyens destinés à limiter la reproduction humaine. On peut considérer qu'actuellement les conceptions de maternité et de paternité *volontaires* sont contraires à la légalité et à la morale officielle. Tout est donc à conquérir dans ce domaine. Les pays mêmes où existent des cliniques où l'on examine les femmes qui demandent conseil pour savoir si procréer davantage ne nuirait pas à leur santé ou qui exposent que leur état spécial misérable ne leur permet pas d'élever plus d'enfants qu'ils n'en ont déjà – ces pays-là n'acceptent ces cliniques qu'en renâclant, mettant toutes sortes d'obstacles à la diffusion des traités relatifs aux anticonceptifs et des moyens d'éviter la conception, etc.



Mais, pour en revenir à l'affaire des stérilisations de Bordeaux et à la vasectomie, les poursuites engagées à ce sujet sont-elles légales ?

Dans notre code, la vasectomie ne figure pas.

Et il est si évident que ce procédé ne tombe pas sous le coup de la loi que nous le voyons décrit dans des livres édités par des maisons d'éditions qui ne sont ni scientifiques ni médicales, maisons qui se garderaient bien de laisser décrire des moyens anticonceptionnels, ce qui démontre bien qu'elles considèrent la vasectomie comme un cas non prévu par le Code Pénal.

Je citerai un exemple convaincant, extrait de la *Science de la Procréation*, 12<sup>e</sup> volume des « Etudes de Psychologie Sexuelle », par Havelock Ellis, traduction Arnold van Gennep, édition du « Mercure de France ». Il s'agit d'un docteur établi aux Etats-Unis, et qui adresse une lettre à l'auteur du volume (pages 225 et 226) : « les troubles nerveux, la nécessité de garder mon sang-froid, qu'exigent les méthodes préventives, me fatiguèrent de plus en plus et, finalement, j'exposai mon cas à un de mes confrères ; il me garantit l'opération et, d'accord avec ma femme, je me fis rendre stérile en ayant le *vas deferens* de chaque côté sorti par une entaille dans le scrotum, puis lié en deux endroits par un fil de soie. L'opération eut lieu après injections anesthésiantes de cocaïne et ne fut pas très douloureuse bien qu'elle l'ait été à certains moments. Je n'abandonnai pas mon cabinet un seul jour ni ne fus gêné sérieusement d'aucune manière. Au bout de six jours, les agrafes dans le scrotum furent enlevées, trois semaines après j'ôtai le suspensoir qui m'était imposé par la sensibilité extrême du scrotum et du pénis (A noter qu'il s'agit là d'une opération remontant à plus de 25 ans).

Comment un individu quelconque, ayant lu cette description dans un ouvrage qu'on peut se procurer partout, pourrait-il imaginer qu'une telle opération est punissable ?

Alors qu'il sait parfaitement bien qu'une description des moyens anticonceptionnels l'exposerait à des poursuites le volume où elle paraîtrait.

Nos camarades de Bordeaux, l'opérateur et ses aides, quels qu'ils soient, sont donc fondés à protester contre les poursuites dont ils sont l'objet, et à les taxer d'arbitraires. Les légalistes doivent donner l'exemple. Et il est à regretter que dans les journaux d'avant-garde on ne donne pas plus d'ampleur aux protestations dans ce sens, eux dont les rédacteurs sont si souvent en butte aux rigueurs de la loi – la loi expression et état d'un « contrat social » qui leur a été imposé dès le jour où le hasard les a jeté sur la planète, contrat social qui leur a été imposé avant même d'en discuter les termes.

*E. Armand*



## L'ARTICLE 309

L'Œuvre, 20 février 1936

Me Yves Charpentier, avocat à la Cour d'appel de Paris, veut bien me consulter sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'article 309 du Code pénal. L'école de Droit étant virtuellement close, Me Charpentier ne peut songer à prendre l'avis d'éminents juristes qui sont en chômage par suite d'une crise imprévue du professorat (*cedat armis toga*)... et -peut-être a-t-il pensé que, par la lumière du simple bon sens, un journaliste serait apte et idoine à définir la valeur des mots sur lesquels ne s'entendent jamais les juges ni les avocats... (Fort heureusement, car si les avocats et les juges s'entendaient sur la valeur des mots, ce serait la fin des haricots dans l'administration pénitentiaire.)

La requête de Me Yves Charpentier est infiniment flatteuse, J'associe mes paroisiens à un petit travail d'exégèse qui, je vous en avertis, sera plus délicat qu'il ne semble de premier abord.

Voici le texte de l'article 309 du Code pénal :

*« Tout individu qui, volontairement, aura fait des blessures, ou porté des coups, ou commis toute autre violence ou voie de fait, s'il est résulté de ces sortes de violences une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours, sera puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans et d'une amende de 16 à 2.000 francs.*

*Il pourra, en outre, être privé des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine.*

*Quand les violences ci-dessus exprimées auront été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, le coupable sera puni de la réclusion.*

*Si les coups portés ou les blessures faites volontairement, mais sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée, le coupable sera puni de la peine des travaux forcés à temps. »*

Ça semble clair dès l'abord. Tout semble toujours très clair dans le Code, tant que vous ne confrontez pas les faits avec les dispositions légales. Mais tout, s'embrouille lorsque vous essayez de concilier l'équité et la loi écrite.

L'article 309 est évidemment d'une adaptation facile et agréable lorsqu'on l'applique aux incidents provenant des discussions de famille ou des abus du professionnalisme. Mais voici l'espèce qui embarrasse les magistrats de Bordeaux et que Me Yves Charpentier est chargé de leur expliquer.

Me Charpentier va défendre M. Norbert Bartosek, poursuivi pour coups et blessures, en vertu de l'article 309, parce que, dans la Gironde, au mois d'avril dernier, il a exercé un mode de chirurgie apostolique. A cette époque, j'ai consacré plusieurs articles à cet apôtre d'une stérilisation volontaire dont Me Charpentier décrit ainsi le mécanisme : « *la vasectomie consiste à sectionner les canaux déférents du patient. Par la suite, l'homme conserve intacte la possibilité de se livrer à l'acte sexuel, mais le passage des spermatozoïdes ne pouvant avoir lieu, l'acte reste infécond.* »

Voilà un excellent exposé de style médical. Quant à la définition juridique du mot « violences », qui est l'élément essentiel des actes visés par l'article 309, elle s'impose à tout esprit raisonnable. Une violence est un acte commis par l'opérateur contre le gré de l'opéré : par exemple, un coup de poing envoyé sur le nez d'un monsieur est une violence tant qu'il ne s'agit pas d'un match de boxe ; car, dans un match de boxe, le coup de poing a été sollicité par celui qui le reçoit. M. Norbert Bartosek n'a pas fait violence à ses patients, qui l'ont sollicité en vue d'une opération d'où résulte, d'après l'accusation, « *la perte de l'usage d'un membre* ».

Ces mutilés volontaires n'étaient ils pas bien placés pour estimer, en toute humilité, que l'usage de leur potentiel constituait un abus ? Auquel cas le potentiel, dans une intention de préservation sociale, doit être jugulé comme une bête malfaisante.

N'est-ce pas une forme de l'honnêteté que de se refuser à donner la vie, hors l'état de mariage légitime, à des petits êtres qui seront des réprouvés ? N'est-ce pas une forme de l'honnêteté, lorsqu'on se sait atteint d'une maladie héréditaire, que de se refuser à léguer son mal (tuberculose, syphilis, arthritisme ou pauvreté irrémédiable) à des innocents pour qui il vaut assurément mieux ne pas naître

Tout homme, en dehors d'une glorieuse période de guerre, peut estimer que sa peau est à lui. Les opérés de M. Bartosek ont disposé de leur propre peau, sans que M. Bartosek, simple agent d'exécution, ait influé sur la décision qu'ils ont prise.

Si vous voulez aller jusqu'à l'absurdité logique dans la voie de la répression exercée contre ceux, qui se refusent à procréer sans discernement, poursuivez également les autorités ecclésiastiques, qui retranchent les membres du clergé de la communion des procréateurs. Poursuivez-les pour séquestration de potentiel.

Voilà ce que Me Yves Charpentier doit dire aux juges du tribunal correctionnel de Bordeaux...

Et je m'excuse d'avoir paru lui souffler des arguments si simples, si clairs et qui viennent si naturellement à l'esprit.

*G. de la Fouchardière.*

## L'affaire Bartoseck

*La Voix Libertaire*, samedi 6 juin 1936, numéro 332

Avril 1935, voici bientôt un an que mon ami Bartoseck, qui venait de débarquer à Bruxelles, se faisait enlever par la police bruxelloise.

J'avais eu à peine le temps de le voir, de bavarder quelques instants avec lui. A midi, nous avons pris rendez-vous pour parler de tout ce qui nous tenait à cœur. Je ne devais plus le revoir en liberté. A peine avais-je quitté N. Bartoseck qu'il était arrêté. Un mandat de capture avait été lancé par un juge d'instruction de Bordeaux pour l'affaire de stérilisation.

Ce sont les journaux qui m'apprirent le délit dont mon ami était l'objet. La presse fit bien les choses, si j'en juge par l'ampleur qu'elle donna à l'affaire.

Jamais cependant, je n'ai lu autant de stupidités sur le problème soulevé par l'acte d'accusation.

Pour nombre de journalistes, la confusion entre castration et stérilisation était flagrante. Misère de l'ignorance, que de maux on commet en ton nom !

Bartoseck, arrêté, fut écroué à la prison de Forest-lez-Bruxelles, en attendant d'être extradé. C'est ainsi que la Belgique entendait respecter un droit sacré, le droit d'Asile.

Il fallut obvier dare-dare aux manœuvres policières internationales. Jusqu'à la dernière minute, j'avais espéré, vu qu'un socialiste détenait le portefeuille du ministère de la Justice, que les choses en resteraient là. Je dus déchanter.

Fin de l'année 1935. N. Bartoseck était extradé et livré aux juges de France.

La détention au Fort de Hâ, à Bordeaux, se prolongea. On refusa de le remettre en liberté provisoire, et le 2 mai dernier, le tribunal correctionnel rendait son jugement dans l'affaire dite des « stérilisateurs ».

Tout faisait prévoir un minimum de peine, une condamnation de principe, puisque les experts du tribunal avaient admis que les « opérés » pouvaient fort bien être remis dans leur état premier.

Un simple délit, coups et blessures légères et sollicités, c'est tout ce qui restait comme base à l'accusation. Elle devait crouler toute entière après la présentation de la défense, N. Bartoseck d'abord, pour ce qui est de la partie technique, et Maître Charpentier, avocat à la Cour de Paris, pour ce qui est de la partie juridique.

Coût de théâtre, le tribunal se prononce de parti-pris. Au nom de la morale, les juges condamnent Norbert Bartosek à 3 ans de prison, 10 ans d'interdiction de séjour ;

ses amis Baesa Jean à 2 ans de prison, 10 ans d'interdiction de séjour, Harel Louis à 6 mois de prison, 5 ans d'interdiction de séjour, Prévôtel André, à la même peine.

72 mois distribués pour un délit qui n'est pas prévu par la loi, tel est le scandale judiciaire qui vient de se dérouler.

Déjà de partout s'élève des protestations. La Ligue des Droits de l'Homme proteste contre le verdict qui est un défi à la Justice et à l'équité.

L'article 311 du Code pénal ne peut être invoqué pour justifier pareille condamnation.

En interprétant étroitement l'article 311, le tribunal s'est abusé et sanctionne une inculpation sans fondement.

Il appartient aux organisations qui ont à cœur de défendre la liberté individuelle de protester contre cette iniquité.

*Hem DAY*

QUATRIÈME ANNÉE — N° 332. PRIX : 2 fr. 50. SAMEDI 6 JUIN 1936.

« VOIX LIBERTAIRE »  
Boîte postale n° 97  
Envoi d'argent : Chèque Postal LANSADE 10.675  
Limaoges

ABONNEMENTS  
Trois mois Six mois Un an  
France ..... 5 50 11 fr. 22 fr.  
Etranger ..... 7 50 15 fr. 30 fr.

AVEC TOUS LES OPPRIMÉS  
Contre tous les oppresseurs

Orzane Hebdomadaire Anarchiste

**La politique de la main tendue...**

**UN SEUL JOURNAL ANARCHISTE ?**

**INIQUITÉ JUDICIAIRE**

**L'affaire Bartoseck**

Le parti communiste (sic) est un parti à l'ère. Et voilà que, maintenant, de prison.  
A cette les précédents mandons de La Voix Libertaire, à ce sujet.

*La voix Libertaire, 6 juin 1936 : « l'iniquité judiciaire, l'affaire Bartosek »*

# LE MOUVEMENT EUGENISTE SANS L'ÉTAT : L'ENGAGEMENT DES ANARCHISTES CATALANS AVEC L'EUGENISME<sup>87</sup>

## Mouvements sociaux et communautés sans État

Pierre Clastres (1989, p. 189) a fait valoir qu'en anthropologie, la conception selon laquelle certaines sociétés dites « primitives » sont sans État implique une vision ethnocentrique qui considère ces formations sociales comme souffrant « *de l'expérience peut-être douloureuse d'un manque – manque de l'État – qu'elles tenteraient, toujours en vain, de combler.* ». Ces communautés sont dépeintes comme primitives, dépourvues de développement social progressif, non civilisées et vouées finalement à succomber aux techniques de gouvernement « modernes ». Mais en anthropologie, comme dans l'histoire de l'eugénisme, le rejet de mouvements dépourvus d'appareil d'État ou d'implication dans l'État devient un moyen d'effacer la diversité historique.

Dans le cas de l'eugénisme, des mouvements ont fait activement fait campagne contre l'État comme ressource pour sa mise en œuvre. Tel était le cas de ces secteurs du mouvement anarchiste qui prônaient l'eugénisme dans l'est de l'Espagne (Catalogne) au début du XXe siècle. Ayant souscrit à un vaste programme de réforme sexuelle au moyen du néo-malthusianisme au début du XXe siècle dans des revues telles que *Salud y Fuerza* (1904-1914) et au moyen de l'eugénisme des années 1920 dans des revues telles que *Generación Consciente* (1923–1929), puis *Estudios* (1929–1937), certains secteurs de l'anarchisme ont tenté d'élaborer un programme global incluant prévention des maladies vénériennes, néo-malthusianisme et eugénisme qui ne soit ni dirigé par l'Etat ni autoritaire (Nash, 1984 ; Cleminson, 2000; Masjuan, 2000).

Ce projet autonome n'a cependant été que partiellement réussi. S'étant appuyée sur le plaidoyer de l'eugénisme à travers des articles d'éducation sexuelle dans des revues anarchistes comme méthodologie principale jusqu'en 1936, lorsque l'anarchisme fut confronté au changement de situation politique et sociale provoqué par la guerre civile et la Révolution sociale de 1936, ses tactiques subirent un changement significatif. Le mouvement anarchiste s'intégra dans les structures étatiques après leur remise en selle à l'automne 1936, apparemment pour mieux organiser la

---

<sup>87</sup> Traduction d'un chapitre de l'article de Richard Cleminson, « Eugenics without the state: anarchism in Catalonia, 1900–1937 », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, 39 (2008) 232–239. La partie entre crochets [ ] a été ajoutée au texte initial

lutte contre les nationalistes, et un programme d'eugénisme fut lancé sous les auspices du nouveau Département de la santé et de l'assistance sociale (*Sanitat i Assistència Social*, SIAS) du gouvernement catalan, auquel participèrent des délégués anarchistes. Ce programme institutionnel a coexisté, dans une tension croissante, avec le plaidoyer anarchiste pour l'eugénisme comme mesure éducative en dehors des paramètres de l'État. L'expression maximale de cette intégration dans les structures étatiques a été l'adoption de ce que l'on a appelé la «réforme eugénique» de l'avortement en décembre 1936 sous la bannière du SIAS (Nash, 1983).

Afin d'examiner la tentative de mise en œuvre de l'eugénisme par le mouvement anarchiste dans le contexte de la principale préoccupation de cet article - la dépendance ou non des mouvements eugénistes envers le pouvoir de l'État ou des institutions étatiques - nous nous concentrons maintenant sur trois questions principales. Premièrement, afin de définir le contexte, nous considérerons les perspectives anarchistes sur les questions de santé générale, car elles ont une influence sur la question spécifique de l'eugénisme. Deuxièmement, nous nous concentrerons sur certains débats clés sur l'eugénisme dans les revues anarchistes des années 1920, liés notamment aux questions de mise en œuvre de l'eugénisme et aux questions problématiques de la coercition et du volontarisme. Enfin, nous analyserons la pratique anarchiste de l'eugénisme au début de la guerre civile (1936-1937).

## **Anarchisme et anti-étatisme en Espagne**

Les anarchistes avaient longtemps ridiculisé l'État comme la manifestation d'un pouvoir politique hiérarchique et corrompu, une incarnation du capitalisme, de la guerre et des relations sociales et économiques inégales. Les anarchistes en Espagne ont tenté de créer une société apatride autogérée, organisée soit en communes, soit articulée par des syndicats révolutionnaires.

Les revues anarchistes espagnoles, à travers la juxtaposition de travailleurs autodidactes, de médecins anarchistes, de figures médicales traditionnelles et de médecins « naturistes », réussirent à produire dans leur mouvement un courant diversifié axé sur la santé, la sexologie et l'eugénisme qui cherchait l'autogestion de la santé, l'accès à l'information en dehors de la dogme de l'Église catholique, la fin de « l'hypocrisie sexuelle » et la création d'un prolétariat eugéniquement sain dans le cadre d'une révolution des corps, des mentalités et des conditions sociales. Alors que la science était considérée comme une voie rationnelle vers l'amélioration humaine (Cleminson, 2000), les anarchistes se méfiaient des programmes institutionnalisés de réforme de la santé et de la reproduction, ayant déclaré, par exemple, qu'ils n'accepteraient pas les allocations maternité (Porrás, 1998) ni la réforme sexuelle « par en haut » (par la loi et le parlement) promu par la Ligue Inter-

nationale pour la Réforme Sexuelle, organisation jugée bourgeoise et inefficace (Puente, 1932; Cleminson, 2003).

## La politique de la santé

Dans le cadre d'une évaluation positive plus large de la nature, les anarchistes en Espagne ont soutenu qu'il n'y avait pas de maladies naturelles; mais que c'était la mauvaise organisation sociale qui produisait des maladies. Ainsi on pouvait lire dans la revue anarchiste influente de Barcelone *Revista Blanca*: « *La vie naturelle guérit toutes les maladies ... Il est logique de supposer que les sociétés futures, qui se soucieront avant tout de la santé pour faire le bonheur, ne seront pas composées de grandes villes, produits de l'exploitation capitaliste qui centralise la production, mais plutôt de colonies qui seront situées là où elles sont les plus bénéfiques pour la santé et non là où ils procurent le plus de bénéfices* ». (Redacción, 1923a, p. 2)

Une figure médicale éminente du mouvement anarchiste, le Dr Isaac Puente, a fait valoir que le capitalisme, l'Église et l'État avaient créé une «*race des pauvres*», vaincue par la pauvreté, la tuberculose et les maladies vénériennes. Cette «*race*» n'était pas le même type d'entité dont parlaient les mouvements nationalistes allemands nazis ou espagnols, mais avait plus en commun avec la race humaine en général ou la classe ouvrière (Puente, 1929).

Dans le cadre de la tentative de création de structures indépendantes de l'Etat, les personnels médicaux affiliés à l'organisation anarcho-syndicaliste, la CNT-AIT se sont engagés à créer une Fédération nationale des syndicats de la santé en 1931 conformément à la politique récemment adoptée par la CNT-AIT sur les fédérations d'industrie. La pierre angulaire de cette organisation était le concept de «*communisme de santé*», accessible à tous. Le Dr Augusto Alcrudo, avant la création de la Fédération, avait déclaré que «*la santé est libératrice parce que la santé est liberté. Notre communisme de santé sera libérateur pour tous ceux qui souffrent* » (Alcrudo, 1931, p. 24). Une fois la Fédération créée, sa mission fut exprimée dans les termes suivants: «*Ce n'est que dans une société fondée sur l'indépendance économique et le bien-être de tous que les établissements de santé peuvent être assurés efficacement. Le droit à la santé doit être garanti par l'organisation sociale, qui doit fournir à tous ses membres de la nourriture, des vêtements, un logement, une éducation et des services techniques* » (Anon., 1931, p. 6). Une partie de la tentative de concrétiser cette réalité a été la création du centre de soin de l'*Organización Sanitaria Obrera* (Organisation Sanitaire Ouvrière) de la CNT, offrant une structure plus formelle que les médecins anarchistes individuels donnant des conseils de santé dans des revues ou effectuant de la chirurgie gratuite ou à coût réduit (Jiménez Lucena & Molero Mesa, 2003; voir aussi Martí Boscà, 2002).



## La création d'une «génération consciente»: néo-malthusianisme pratique et eugénisme

L'argument en faveur de l'autogestion de la santé a été largement réitéré dans les pages des revues anarchistes. Le premier numéro de *Generación Consciente*, édité par Juan J. Pastor, soutenait que si les travailleurs voulaient « *le bonheur universel synthétisé par l'amour et la beauté* », ils ne devraient plus se reproduire en grand nombre « *inconsciemment* » (d'où le titre de la revue) mais devaient élever leur « *éducation physique et morale pour combattre ce qui est inique et inhumain et dégénéré dans cette société corrompue* » (Redacción, 1923b, p. 1).

En 1930, le successeur de *Generación Consciente*, *Estudios*, déclara que « *Nous comprenons que le problème social, le plus important de tous les problèmes humains, est une question profonde de culture et de biologie, d'amélioration morale et physique* » (Redacción, 1930a, p. 2). *Estudios* s'engageait à poursuivre la tâche néo-malthusienne et eugénique initiée par *Generación Consciente*, fidèle à son objectif de créer une génération «consciente» et capable de comprendre les questions liées à la sexualité, la reproduction et la santé (Redacción, 1930b).

Alors que beaucoup de discours dans les revues anarchistes sur ces questions ont été articulés par des personnalités médicales, il est important de reconnaître, comme nous l'avons noté ci-dessus, que les figures médicales n'ont pas dominé à l'exclusion de toutes les autres. Compte tenu des limites de l'espace ici, nous nous concentrons ici principalement sur les figures médicales mais comme nous le verrons, d'autres personnes issues d'un milieu non professionnel ont également participé aux débats.

Le médecin Isaac Puente a été l'un des principaux contributeurs à ces questions. Puente, dans un article sur «l'eugénisme» en 1923, a soutenu que la réforme eugénique était vitale pour détruire l'ignorance sexuelle et la privatisation du savoir concentré dans les mains des médecins (Puente, 1923a). Pour lui cependant, il ne fallait pas suivre la voie empruntée par certains pays (qu'il ne cite pas) qui avaient prôné des « solutions législatives absurdes et anti-scientifiques », qui ne faisaient rien d'autre que révéler leur « *dérision de la liberté individuelle [et] leur méconnaissance totale du problème.* » (ibid., p. 33). Au lieu de mesures imposées, Puente privilégiait la voie pédagogique (ibid., Pp. 33-34) Ainsi, il fit valoir qu'il était nécessaire de faire connaître les lois de l'hérédité pour éviter l'hérédité pathologique, « *la monstruosité qui ne peut être pardonnée que par ignorance* ». Il était nécessaire d'éduquer les enfants de manière rationnelle et de leur apprendre la sexualité afin de cultiver en eux des sentiments de « *santé, bonté et beauté* », ces qualités qui leur seraient utiles plus tard dans « *l'étreinte amoureuse* ».

Dans cet article et le suivant un mois plus tard sur l'hérédité, Puente (1923b) discuta des lois de l'hérédité, en se concentrant principalement sur Darwin, Mendel,

William Roux, Jacques Loeb et Weismann. Les quatre conclusions «*essentielle-ment pratiques*» de l'article indiquaient que: les parents devraient éviter de procréer dans les cas où «*l'intégrité et la santé*» de l'enfant seraient menacées; les parents doivent contrer la transmission de tout défaut physique ou moral en se choisissant un partenaire avec les qualités opposées; les parents doivent rechercher pour eux même une bonne alimentation et un équilibre physique et psychique afin de maximiser la sélection des meilleures caractéristiques ; et enfin, le couple doit rechercher les conditions optimales dans lesquelles l'éjaculation du sperme et les «*sécrétions génitales*» de la femme sont abondantes, facilitant ainsi la conception.

En plus de prôner cette forme pratique d'eugénisme, Puente, écrivant sous le pseudonyme *Un Médico Rural*, préconisait le néo-malthusianisme comme moyen de prévenir la conception lorsque cela n'était pas souhaitable, comme dans le cas de la maladie de la mère. (*Un Médico Rural*, 1924a). Les techniques néo-malthusiennes ont également été promues comme un moyen de satisfaire le plaisir sexuel sans aboutir à la procréation (*Un Médico Rural*, 1924b). Les anarchistes préconisaient le contrôle des corps des femmes par elles-mêmes et l'autorégulation des travailleurs en termes de quantité et de qualité de leur progéniture au moyen de la fourniture de ce qui était à l'époque des méthodes illégales, qu'il s'agisse de préservatifs ou de substances chimiques anti-conceptionnelles.

Puente a également fait valoir qu'il était nécessaire d'éviter les facteurs «*dysgéniques*» dans la reproduction de l'espèce, y compris l'alcool et le tabac, et de s'abstenir de tenter de concevoir en cas de maladie vénérienne (la syphilis au début du XXe siècle en Espagne était un fléau ; sa forme congénitale entraînait chez l'enfant des déformations et des troubles de santé grave). Il préconisait également d'éviter de faire des enfants lorsque la situation économique de la famille ne le permettait pas. Enfin, certains conseils touchaient à des idées platoniciennes qui avaient été intégrées dans le savoir populaire : Puente (1924) préconisait l'acte reproductif lorsque les parents étaient jeunes, au printemps et le matin. Cette combinaison de logiques héréditaires et environnementales devait caractériser la compréhension de l'eugénisme de nombreux anarchistes jusqu'à et pendant la guerre civile. Une image aussi large a été renforcée par le contributeur non anarchiste mais influent de ces revues, Luis Huerta, un pédagogue s'intéressant à l'eugénisme. Pour Huerta (1930), l'eugénisme était composé de quatre grands principes d'«*assainissement*» : l'assainissement de la«*race*» (eugénisme) ; l'assainissement de l'environnement (euthénique) ; celui de la finance (l'économie); et l'assainissement de l'esprit (éducation, éthique et scolarisation pour tous).

## La question de la stérilisation

La mesure dans laquelle la stérilisation forcée des «inaptes» fait partie intégrante de la pratique de l'eugénisme est un sujet de débat historique dans le monde. La stérilisation des hommes par vasectomie ou par les rayons X, et celle des femmes par ovariectomie (ablation des ovaires), faisait partie d'une stratégie eugénique «négative» qui a été promue par de nombreux mouvements eugénistes des pays nordiques (par exemple, Suède, Allemagne). Ces méthodes étaient moins invoquées par les mouvements «latins», bien qu'elle n'ait pas été absente (Stepan, 1991, passim; Fédération internationale latine des sociétés d'Eugénique, 1937).

Dans le milieu anarchiste, la stérilisation était discutée et même préconisée comme moyen **volontaire** de contrôle de la fertilité. Ce fut le cas d'un groupe d'anarchistes à Bordeaux, rapporté dans la presse anarchiste catalane au milieu des années 1930 (Faure, 1935; Puente, 1935). Cependant, les limites de la stérilisation n'étaient pas toujours aussi clairement fixées. Nous allons maintenant discuter de la question épineuse de la stérilisation coercitive comme mesure eugénique.

Deux articles assez différents sur les questions eugéniques de l'ancien membre de la Société d'eugénisme anglaise, le Dr Nicolás Amador, ont été publiés dans *Generación Consciente* en 1924 et 1925 (Amador, 1924, 1925). Les idées contenues dans ces articles méritaient un avertissement de la part du rédacteur en chef de *Generación Consciente* pour dire que, si les opinions exprimées étaient jugées dignes de respect, la position de la revue était très différente de celle d'Amador. Amador (1924, p.215) écrivit que la société était dominée par des «*éléments biologiquement inférieurs*» et des «*crétins*», *vagabonds, criminels professionnels, prostituées [et] voyous* » de diverses descriptions. Pour faire face à ces personnes, il était pour lui nécessaire de procéder rapidement à leur ségrégation et de leur isolement et, mieux encore, de procéder à leur stérilisation dans le cadre d'un «eugénisme éliminatoire». L'«*euthénisme* », ou eugénisme environnemental [ou eugénisme positif], était rejeté en faveur de la création, suivant en cela l'allemand Fritz Lenz<sup>88</sup>, de colonies afin de permettre un«*héritage biologique optimal* ». Un institut de biologie raciale serait fondé par l'État pour mettre en œuvre et contrôler ces procédures (Amador, 1925).

---

<sup>88</sup> Fritz Lenz était un généticien allemand, qui apporta une justification scientifique à l'idéologie nazie, il fut membre du parti nazi à partir de 1937.

### La statistique des stérilisations

Berlin, 23 août. — 56.244 personnes ont été stérilisées au cours de l'année 1934. 84.525 propositions de stérilisation avaient été adressées aux « tribunaux de santé de la race », qui en ont examiné 64.499, soit un cas par 771 habitants. Dans 3.692 cas, les tribunaux ont refusé d'ordonner la stérilisation et 4.563 propositions ont été ajournées.

Le record est détenu par Berlin, où 6.550 personnes ont été stérilisées. Mais le pourcentage le plus élevé est atteint à Karlsruhe, avec 2,56 par 1.000 habitants et Hambourg, avec 2,22 cas par 1.000 habitants.

Les statistiques ne disent pas le nombre des antifascistes stérilisés pour des motifs uniquement politiques, mal dissimulés, par des prétextes raciaux...

*L'Humanité, 25 août 1935*

Pour comprendre l'arrière fond du débat de l'époque, il faut se souvenir que dans les années 30 un certain nombre de pays pratiquaient alors légalement la stérilisation forcée : Suède, certains états des USA, du Canada ou du Mexique et surtout l'Allemagne Nazi. Laquelle communiquait régulièrement sur les « résultats » qu'elle obtenait dans sa politique de stérilisation, comme on le voit dans cet extrait de presse :

« La statistique des stérilisations

Berlin, 23 août 1935 – 56244 personnes ont été stérilisées au cours de l'année 1934. 84 825 propositions de stérilisations avaient été adressées aux « tribunaux de santé de la race » qui en ont examinés 64 499, soit un cas par 771 habitants. Dans 3692 cas, les tribunaux ont refusé d'ordonner la stérilisation et 4(63 propositions ont été ajournées.

Le record est détenu par Berlin où 6550 personnes ont été stérilisées. Mais le pourcentage le plus élevé est atteint à Karlsruhe, avec 2,56 par 1000 habitants et Hambourg, avec 2,22 cas par 1000 habitants.

Les statistiques ne disent pas le nombre des antifascistes stérilisés pour des motifs uniquement politiques, mal dissimulés par des prétextes raciaux ... »

Ce soutien à l'eugénisme négatif classique a été vivement contesté par Isaac Puente deux mois plus tard (Puente, 1925). Le médecin anarchiste a rejeté les articles d'Amador comme étant des préjugés dogmatiques et a souligné qu'en général trois solutions principales avaient été proposées afin d'empêcher la procréation d'individus «*eugéniquement malsains*». La première option reposait sur l'interdiction du mariage au moyen de l'examen médical et du certificat. Cependant, selon Puente, cela aurait pour effet d'encourager les unions clandestines, car les couples continueraient à procréer avec ou sans certificat. La deuxième alternative était la stérilisation. La troisième possibilité était la ségrégation ou l'isolement dans des colonies de travail spécialisées. Puente a estimé que pour l'État, l'option la plus intéressante serait la stérilisation car elle était la moins chère. L'isolement dans des colonies agricoles ou industrielles serait une solution plus humaine, détestée par l'État à cause des coûts que cela implique, mais qui permettrait à ces individus de devenir utiles pour le collectif et de surmonter les limitations que leur impose le capitalisme

- manque de culture, ignorance et manque de conscience. Pour Puente, cependant, au lieu de l'eugénisme négatif, il fallait une «*eugénisme préventif*» comprenant ce que l'on appelle la «*trophologie*», une thérapie basée sur la nourriture, le naturisme, la culture de la personnalité et l'élargissement de sa «*conscience*». Mieux que toutes ces mesures, ce serait la «*pleine liberté*», qui purifierait «*l'ambiance sociale comme le soleil [purifie] le contenu des égouts*» (ibid., P. 299). Plutôt que l'imposition de mesures eugéniques, il convenait «*d'espérer plus de la culture et de l'acceptation du public*» (Puente, 1928, p. 67).

L'importance de la question de la mise en œuvre de l'eugénisme dans *Generación Consciente* était telle, que l'éditeur lança une nouvelle rubrique en décembre 1926 demandant aux partisans de l'eugénisme de l'intérieur et de l'extérieur du mouvement anarchiste d'évaluer l'eugénisme comme un moyen d'aider à la reproduction des «*meilleurs*» types. L'enquête, selon l'éditeur, soulignait qu'il valait la peine d'essayer de mettre l'eugénisme en pratique, même si seule une poignée d'individus conscients pourrait effectivement être en mesure de le faire. En outre, il était nécessaire de poursuivre l'eugénisme «*sans contrainte*» (Redacción, 1926, p. 292). L'éditeur poursuivait : il fallait favoriser les meilleures caractéristiques de la «*race*» (au sens de «*genre humain*») et éviter que les plus nocives ne se reproduisent. Il y avait trois manières principales de réaliser ceci : l'union des types les plus favorables; la «*neutralisation*» des caractères défectueux au moyen du mariage avec un type opposé ; et la prévention de la reproduction des personnes les moins aptes, chez qui la stérilisation serait un «*dernier recours*».

Quels moyens seraient recherchés pour mettre en œuvre un tel processus? *Generación Consciente* a expliqué sa position dans les termes suivants : «*Respectueux de la personnalité humaine, ennemis de toute imposition extérieure à l'individu, nous aspirons, plutôt que de confier ce travail eugénique aux gouvernements, à y parvenir par le contrôle de l'homme sur lui-même* » (Redacción, 1928, p. 293). Il est vital, poursuit le texte, que l'individu soit conscient de ses propres actes et surtout de l'acte reproductif. Cependant, vers la fin de la déclaration, une concession plus inquiétante s'est glissée: «*Nous pensons que ce n'est pas possible pour ceux chez qui leur héritage, maladie ou vice a détruit leur personnalité humaine, presque au point de les effacer dans leur intégralité* » (ibid.). Dans ces groupes, la stérilisation serait-elle toujours «*volontaire*» ? Si ces personnes n'étaient pas capables de prendre une telle décision, la stérilisation pourrait-elle être volontaire dans leur cas?

Malgré ces divagations, il est possible de détecter un consensus qui s'est articulé vers le milieu des années 1930 [certainement du fait que ce qui n'était que théorie vague en 1928, était devenu réalité terrifiante avec la venue des nazi au pouvoir et leur mise en place immédiate de mesures eugéniques négatives]. Un certain nombre d'articles clés, dans ce cas principalement issus de personnalités non médicales,

s'opposèrent à la «*stérilisation eugénique*». En 1929, l'anarchiste français E. Armand écrivait que l'eugénisme et la stérilisation étaient des questions importantes pour l'État précisément parce que l'État tenait à ce que «*l'anormal*» ne devienne plus l'un de ses problèmes (Armand et al., 1929, pp. 30-31). Le militant des Jeunesses Libertaires De Campollano (1934) considérait la science et la loi comme incompatibles et, à la lumière des abus nazis, comprit que la stérilisation était un outil de l'opresseur. Des lois seraient adoptées mais la pauvreté, le militarisme et le vice seraient laissés intacts par des gouvernements inefficaces. Au lieu de la législation, il fallait reconnaître que «*les progrès obtenus par l'homme à travers les âges dans tous les domaines de l'activité humaine étaient dus à sa propre initiative et à son génie* » (ibid., P. 30).

[ De son côté, l'anarchiste individualiste belge Hem Day – qui publia et préfaça en 1937 la brochure de Bartosek en faveur de la vasectomie «*La Stérilisation sexuelle : son importance eugénique, médicale, sociale* », écrivait en 1935 qu'il était impossible de prévoir si les lois de stérilisation ouvrieraient la voie au «*triomphe de la brutalité sur l'homme*», aux «*représailles politiques*» et à «*l'absolutisme dogmatique*» (Day, 1935, pp. 15– 16).



Ce à quoi dans dans la revue *Higia*<sup>89</sup>, proche du courant mutualiste de la CNT-AIT, une série d'article du psychologue hongrois Aldérien Ferenc Oliver Brachfeld répondait catégoriquement, entrevoyant la barbarie nazi à venir. Dans le numéro de janvier 1936, alors qu'une polémique agite le milieu anarchosindicaliste espagnol sur la

«*Esterilizar ? No !* »,  
*Higia*, numéro 13, janvier 1936

<sup>89</sup> *Higia*, revue mensuelle d'hygiène et de divulgation sanitaire, dont le premier numéro est publié en janvier 1936 et qui sera éditée à partir de juillet 1936 par la section des agents professionnels de publicité du Syndicat des Professions Libérales de la CNT-AIT. Félix Marti Ibañez, le rédacteur du décret sur l'avortement, était un des piliers de cette revue qui se voulait moins directement militante que *Estudios* et qui s'apparente plus à une revue féminine comme on les connaît aujourd'hui, avec ses nombreuses rubriques hygiène et esthétique féminine, exercices physiques et sport, planification familiale et maternité, hygiène de la peau et capillaire, psychologie, courrier des lectrices, ameublement et urbanisme, nutrition et diététique, puériculture et hygiène infantile, éducation, le tout entrecoupé de publicités car il s'agissait d'une revue « grand public » commerciale.



¿Eugénésia? si y no  
Higia, mars 1936

question de la vasectomie et la stérilisation<sup>90</sup>, il publie un retentissant article « Stériliser ? Non ! »<sup>91</sup> Il commence par rappeler la loi Nazi sur les stérilisations forcées des personnes handicapées mentales ou physiques. S'il rappelle le procès en Autriche contre les médecins ayant pratiqué des vasectomies, il insiste sur le côté volontaire des opérés, essentiellement des ouvriers, qui « *souhaitaient interrompre les venues trop fréquentes de la cigogne* ». Il oppose à cet exemple volontaire – et criminalisé – les lois adoptées par différents pays autorisant la stérilisation des handicapés : Suède, canton de Vaud en Suisse, Hongrie, Danemark, Finlande, 17 états des USA et l'Etat de Veracruz au Mexique, état de l'Alberta au Canada et les eugénistes anglais espèrent arriver prochainement au même résultat... Comme quoi la stérilisation des handicapée n'était pas une prérogative nazis ...

Il remarque qu'en Amérique du Nord, le motif pour la stérilisation obligatoire est purement financier, pour ne pas à avoir à construire de nouveaux hôpitaux et diminuer les frais de Santé Publique, et que cet argument financier a été utilisé par les nazis « *pas tant comme motivation initiale de leur loi mais comme un moyen de propagande pour rendre populaire leur idée si antipathique de supprimer la capacité de fécondation.* ». Il s'oppose à l'argument fallacieux avancé par les partisans de la stérilisation présentée comme « hygiène sociale » qu'ils opposent à une hygiène simplement individuelle, rappelant que bien des maladies héréditaires ne sont pas des fléaux individuels mais des véritables plaies sociales qu'il convient de traiter à la racine plutôt que de chercher à les masquer derrière des lois cosmétiques injustes et illogiques. Enfin, rappelant que les mécanismes de l'hérédité sont encore très mal connus scientifiquement, il convient d'avoir la plus grande prudence sur le caractère supposé héréditaire de certains maladies, et appelle à agir avec raison et modération concluant par la phrase de Diogène à Alexandre : « *ne me prends pas ce que tu ne peux pas me rendre* »... Dans un autre article, paru en mars 1936, il éclaire son propos « *Eugénésie ? oui et non* »<sup>92</sup> : Après établir Nietzsche comme le fondateur de l'eugénisme, la science de la progéniture saine, il précise le distinguo entre eugénisme positif et négatif. « *L'eugénisme négatif possède trois moyens possible devant lui : la création de consultations matrimoniales, déconseillant l'union entre personnes dont l'union ne promet pas de donner des*

<sup>90</sup> Cf. l'article « les anarcho-syndicalistes et la vasectomie dans les années 1930 » dans cette brochure.

<sup>91</sup> Ferenc Oliver-Brachfeld, « Esterilizar ? No ! », *Higia*, numéro 13, janvier 1936

<sup>92</sup> Ferenc Oliver-Brachfeld, « ¿Eugénésia ¿ ; Si y no ! », *Higia*, numéro 15, mars 1936

fruits sains, l'enfermement des personnes avec des tares dans des institutions fermées, et enfin, la stérilisation. L'éthique de la collectivité triomphe sur l'éthique de l'individualisme irrefrené, seul compte l'intérêt de l'humanité, l'intérêt de l'homme singulier ne compte pour rien. Les sentiments ne peuvent tenir lieu d'argument. ».

« L'eugénisme positif quant à lui se réalise en assurant des conditions de vie hygiéniques aux familles, et une existence digne des humains. Il est évident que cela s'obtient seulement au moyen d'une politique réellement révolutionnaire : une « politique de population » ou politique démographique ». Il se prononce toutefois contre les allocations familiales, qui encouragent le lapinisme, « qui peut affaiblir les énergies biologiques des progéniteurs ». « L'eugénisme fasciste pour avoir plus et de meilleurs soldats pour une guerre future ? Il est clair que c'est non ! Eugénisme pour libérer l'humanité de ce fardeau de « tarés » et de toutes les déficiences physiques et mentales qui pèsent encore sur notre espèce ? Cette classe d'eugénisme nous ne pouvons que l'applaudir avec un oui décidé et affirmatif. ».

Toutefois il appelle à la prudence maximale dans l'idéologie et la pratique eugéniste, donnant des exemples de personnes célèbres dont le poète Tyrtée : « si il avait vu le jour chez les spartiates, eugénistes **avant la lettre**<sup>93</sup>, ils lui auraient donné la mort à peine né », car boiteux, ce qui aurait empêché qu'il les mène à la victoire dans la guerre contre les Messéniens. Il renouvelle son rejet de l'eugénisme négatif et de la stérilisation, pour une approche prudente et mesurée de l'eugénisme positif dans un article paru un an plus tard, en pleine guerre civile, « 'l'eugénésie, Beethoven et le violon »<sup>94</sup> Prenant l'exemple de la surdité congénitale de Beethoven, référence explicite à la politique nazi, il rappelle qu'« il faut toujours prendre en compte que les personnes avec des déficiences organiques comme le compo-

teur génial peuvent palier à certaines de leurs handicaps au moyen d'efforts et de la volonté de les dépasser ». ]



*L'eugénisme, Beethoven et le violon Higia n°23, novembre 1937*

<sup>93</sup> En français dans le texte

<sup>94</sup> Ferenc Oliver-Brachfeld, « La Eugenesia, Beethoven y el violín », *Higia*, numéro 23, novembre 1937



## Les limites du projet anarchiste: l'eugénisme au sein de l'État

Cet article soutient que l'anarchisme, avec sa pratique contradictoire provoquée par la situation sociale convulsive de la guerre civile en Espagne, nous permet d'évaluer de manière critique les paramètres de l'action sociale de l'eugénisme, ses nombreuses alliances et sa lutte pour exister et mise en œuvre dans des circonstances politiques changeantes.

L'échec du coup d'État du 18 juillet 1936 de l'armée, qui tentait de détruire le gouvernement républicain, aboutit à une guerre civile de trois ans. L'État républicain s'effondra dans de nombreuses régions d'Espagne, en particulier en Catalogne, et fut remplacé, au moins temporairement, par le pouvoir des comités ouvriers et les collectifs agraires et industriels. L'organisation anarchosindicaliste (CNT-AIT) était à l'avant-garde de ce mouvement révolutionnaire, mais avec l'évolution de la guerre, celle-ci effectua une volte-face et accepta que ses représentants entrent dans les gouvernements catalan et républicain à l'automne 1936. Au gouvernement républicain, Federica Montseny se vit attribué le portefeuille du Ministère de la Santé, créé pour la circonstance (Montseny, 1937; Tavera, 2005), pp. 197-226) et en Catalogne, le jeune psychiatre Dr Félix Martí Ibáñez, auteur de nombreux articles sur la «*réforme eugénique*» dans *Estudios*, pris le contrôle du Service de santé (SIAS) le 30 septembre 1936 (Anon., 1936, p. 24). Les anarchistes restèrent dans ces positions de pouvoir jusqu'en mai 1937.

Alors que la rédaction d'articles et de brochures sur des questions liées à la sexualité et à l'eugénisme se poursuivait pendant et après cette période, Martí Ibáñez, une fois en dehors du SIAS, réfléchit au projet eugénique entrepris sous ses auspices. Dans un certain nombre de ses publications de 1937 et 1938, il rend compte de la «*réforme eugénique*» du décret sur l'avortement adopté le 25 décembre 1936, des campagnes contre les maladies vénériennes sur le front de guerre, du projet d'introduction des «*liberatorios de prostitución*» (centres de «réhabilitation» des prostituées en leur offrant une formation et des moyens alternatifs de gagner leur vie), une «*maison de maternité*» partiellement réussie gérée en collaboration avec l'organisation de femmes anarchistes, *Mujeres Libres* (femmes libres), le projet de services de conseil sexuel pour les jeunes et l'idée d'un institut des sciences sexuelles (Cleminson, 2000, pp. 232–253).



*La Casa de Madernidad, gérée par Mujeres Libres, Hígia n°23*

Alors qu'il est clair que beaucoup de ces efforts étaient fidèles aux discussions anarchistes d'avant la Révolution que ce soit sur les facteurs environnementaux de l'eugénisme positif (meilleure santé, alimentation, ...), sur le besoin de conseils sexuels et sur la grande nécessité de ressources éducatives afin de modifier les comportements sexuels, il peut paraître profondément ironique que la mise en œuvre de certains aspects de l'eugénisme anarchiste ait été effectuée par l'institution que les anarchistes ont explicitement décriée, à savoir l'État. Les discussions entre anarchistes des questions de coercition, de stérilisation et de réforme eugénique illustrent les tensions qui existaient dans le mouvement quant à la mise en œuvre de l'eugénisme. Il existe cependant des facteurs d'unification entre l'eugénisme anarchiste à l'intérieur et à l'extérieur de l'État : les deux formes peuvent être comprises comme faisant partie d'une campagne rationnelle pour l'amélioration de l'être humain. Les deux stratégies - que ce soit en tant qu'entreprise éducative visant à modifier volontairement la pratique de l'individu ou en tant que mesure introduite par un organisme quasi-gouvernemental - peuvent être comprises comme faisant partie des techniques d'auto-gouvernance, ou gouvernement de soi, intériorisées dans le corps individuel et collectif.

En termes d'historiographie de l'eugénisme, ce que la mise en œuvre anarchiste de l'eugénisme positif illustre est la diversité de la pratique eugénique dans un espace national ainsi que la diversité de l'eugénisme au niveau international - tous les eugénistes ne proviennent pas d'organisations médicales professionnelles. L'eugénisme anarchiste montre également l'existence d'un mouvement eugénique manifestement non étatique qui, malgré ses limites, cherchait à mettre en pratique des idées eugéniques, au moins dans nombre de ses manifestations et pendant un certain temps, en dehors de l'appareil d'État. Enfin, la question de la mise en œuvre de l'eugénisme peut être comprise comme un exemple de la relation problématique entre le «social» et le «scientifique», quelque chose devenu vital à la fois pour l'eugénisme et pour l'anarchisme en Catalogne dans les années 1920 et 1930.

# LA SANTE PAR LA REVOLUTION, LA REVOLUTION PAR LA SANTE

## LES ANARCHOSYNDICALISTES ET LA SANTE PENDANT LA REVOLUTION ESPAGNOLE (1936-1938)

Cette brochure fait partie d'une collection consacrée à la façon dont les anarchistes espagnols ont pris en compte les questions de santé publique dans le premier tiers du XXème siècle et comment ils ont essayé de mettre leurs conceptions en pratique pendant la Révolution espagnole et discuter des éventuels résultats obtenus. Deux tomes sont déjà parus :

**TOME 1: Un exemple de réponse anarchosyndicaliste à une crise sanitaire et politique soudaine et inédite**

**TOME 2: La mise en place d'une santé publique anarchiste :**

LA SANTE PAR LA REVOLUTION,  
LA REVOLUTION PAR LA SANTE  
LES ANARCHOSYNDICALISTES ET LA  
SANTE PENDANT LA REVOLUTION  
ESPAGNOLE (1936-1938)



**I. Un exemple de réponse anarchosyndicaliste à une crise sanitaire et politique soudaine et inédite**

LA SANTE PAR LA REVOLUTION,  
LA REVOLUTION PAR LA SANTE  
LES ANARCHOSYNDICALISTES ET LA  
SANTE PENDANT LA REVOLUTION  
ESPAGNOLE (1936-1938)



II. La mise en place d'une santé publique anarchiste :

La Santé et l'Assistance Sociale pendant la Guerre Civile par Federica Montseny

Psychologie et Anarchisme dans la Guerre Civile espagnole : l'œuvre de Félix Martí Ibáñez

Histoire du décret sur l'avortement de 1936

EDITIONS



EDITIONS



# La légalisation de l'avortement pendant la Révolution espagnole

Suivi de  
Les anarchosindicalistes et la vasectomie  
dans les années 1930



Las varias razones de tipo médico o sentimental que pueden autorizar esta interrupción artificial del embarazo. — El primer caso de aplicación en Barcelona de las nuevas normas eugenésicas.



## Los viejos sombras

CATALUÑA ha incorporado hace muy poco a su organización sanitaria una reforma fundamental: la legalización del aborto. Este tema una vida clandestina en los ambientes españoles. Su práctica iba unida a una serie de estampas sombrías: curanderismo, mercantilismo, fraude.

Por las ciudades que pesan sobre la vida amorosa en España, amor, dolor y dolor se fundían muchas veces. Había madres que morían por la torpeza de maniobras abortivas realizadas sin garantía y sin escrúpulo. Era trágica la cifra de infanticidios, por el odio al hijo no deseado, por el temor a la sanción de la sociedad. Muchas mujeres veían ensombrecida su vida por el hijo que es el recuerdo de una página que se quisiera olvidar.

Venían los hijos a hogares sin paz y a padres agitados ya por el cariño.

Este chiquitín es como el símbolo de esta infancia oscura.

El aborto legal puede hacer mucho menor todo este drama. Será una herida de muerte para el curanderismo, para la trágica clandestinidad en que hasta ahora venía practicándose el aborto. Y será una excelente medida para el mejoramiento de la raza; no debería nacer hijos taquidos, condenados de antemano a una vida de inferno, a una vida que muchas veces los hará maldicir a los que se la dieron.

Cataluña, en esa gran inquietud social y renovadora que llena hoy su virlo, ha legislado el aborto. Con ello persigue un objetivo de alta calidad social y humana.

## La legalidad del aborto en otros países

Como es sabido, la interrupción legal del embarazo tiene antecedentes en otros países. Hace veinte años, por ejemplo, la República federal suiza, tras largas y polémicas encarnadas, incorporó a su legislación la autorización para practicar el aborto, siempre que se fuera por un médico titulado, con el consentimiento de la embarazada y por razones terapéuticas o morales.

Chesobovguia, hace diez años, fue más adelante, autorizando el derecho al aborto con fines restrictivos de maternidad. El Japón, en 1920, autorizó no sólo el aborto, sino la limitación consciente de la natalidad. Y bien conocida es la atención que Rusia ha venido prestando a este problema. En su Código de 1926 amplió el área de tolerancia del aborto.

Ahora, Cataluña da en este aspecto de renovación un nuevo paso más andal al establecer la libertad en el aborto antes de los tres meses de embarazo—por el peligro que puede haber

*En Catalogne existe déjà l'avortement légal  
Reportage de 4 pages paru dans Mundo Gráfico du 12 mai 1937*